A.B. McCullough

La pêche commerciale dans le secteur canadien des Grands Lacs

Environnement Canada
Service canadien des parcs

Environment Canada
Canadian Parks Service

A.B. McCullough

La pêche commerciale dans le secteur canadien des Grands Lacs

Traduction

Études en archéologie
architecture et histoire

Lieux et parcs historiques nationaux
Service canadien des parcs
Environnement Canada

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989.

En vente au Canada par l'entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies, ou par la poste au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A OS9.

Publié avec l'autorisation
du ministre de l'Environnement,
Ottawa, 1989.

Traduction: Secrétariat d'État
Conception: Jean Brathwaite

Le Service canadien des parcs, Environnement Canada publie les résultats de ses recherches en archéologie, architecture et histoire. Pour obtenir une liste de titres, prière de s'adresser au chef des publications de recherches, Service canadien des parcs, Environnement Canada, 1600 Liverpool Court, Ottawa, Ontario K1A OH3.

Données de catalogage avant publication (Canada)

McCullough, A.B. (Alan Bruce), 1945-

La pêche commerciale dans le secteur canadien des Grands Lacs

(Études en archéologie, architecture et histoire,
ISSN 0821-1035)
Publ. aussi en anglais sous le titre: The commercial fishery of the Canadian Great Lakes.
Comprend des références bibliogr.
ISBN 0-660-92501-X
Cat. MAS n° R61-2/9-40F

1. Pêches — Grand Lacs — Histoire. 2. Grands Lacs. I. Canada. Lieux et parcs historiques nationaux. II. Titre. III. Collection.

SH219.6M3314 1988 C88-097037-5 639.21'09713

Les dessins de la figure 20 sont tirés de *AMERICAN SMALL SAILING CRAFT, Their Design, Development and Construction*, de Howard I. Chapelle, avec la permission de W.W. Norton & Company, Inc. © 1951, W.W. Norton & Company, Inc. Droits d'auteur détenus depuis 1979 par Alice L. Chapelle.

Couverture: Pêcheurs de la baie de Quinte, vers 1911.
Ontario, ministre de la Chasse et de la Pêche. *Fifth Annual Report...* 1911 (Toronto, L.K. Cameron, Imprimeur du roi, 1912), en regard de la page 10; Bibliothèque nationale du Canada, NL 13105.

93-00260/

Table des matières

5 Préface

7 **Introduction**
9 **Historique**
19 **Lois et règlements antérieurs à la Confédération**
23 **Développement technologique: engins de pêche**
37 **Développement technologique: bateaux**
49 **Développement technologique: transformation et distribution**
55 **Propriété et commercialisation**
71 **Main-d'oeuvre et conditions de travail**
85 **Changements dans les populations de poissons**
93 **Lois et règlements postérieurs à la Confédération, gestion et conservation**
103 **Compétences fédérale et provinciale**
113 **Dimension internationale**
117 **Pêche commerciale, sportive et de subsistance**
121 **Incidence économique de la pêche dans les Grands Lacs**

125 Appendice. Tableaux statistiques
133 Notes
147 Sources citées

Préface

La pêche commerciale est la plus vieille et une des plus importantes industries indigènes du Canada. On la retrouve sous trois principales formes: la pêche en eau salée de l'Atlantique et du Pacifique, celles-ci étant à peu près d'égale importance, et la pêche en eau douce de moindre envergure mais tout de même importante. La pêche en eau douce se pratique dans plusieurs régions dont la plus importante est celle des Grands Lacs.

La pêche commerciale sur les Grands Lacs a commencé vers 1800, et en 1900 elle était devenue une importante industrie régionale. En dépit de plusieurs crises, de changements dans les populations de poissons, de la dégradation de l'environnement, des innovations technologiques et de changements dans l'organisation économique, la pêche reste encore aujourd'hui une industrie viable.

En 1983-1984, la Division des recherches historiques de la Direction générale des lieux et parcs historiques nationaux, Service canadien des parcs, ministère de l'Environnement, a préparé une étude sur la pêche commerciale dans les Grands Lacs pour le compte de la Section de la planification de la Direction. Cette étude visait à informer la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pour qu'elle puisse se prononcer sur l'importance historique nationale de la pêche dans les Grands Lacs. L'étude constitue maintenant le no 305 de la collection Rapports sur microfiches du Service canadien des parcs et porte le titre de «The Commercial Fisheries of the Canadian Great Lakes: A Systems Plan Thematic Study». C'est la partie historique de cette étude que nous avons utilisée pour constituer le présent ouvrage. Nous la publions comme une synthèse des écrits scientifiques, économiques et historiques sur la pêche. Elle vient s'ajouter aux autres courtes études sur les pêcheries canadiennes déjà publiées par le Service canadien des parcs: B.A. Balcom, *La pêche de la morue à l'île Royale, 1713-1758* (1984); Roch Samson, *Pêcheurs et mar-*

chands de la baie de Gaspé au XIX^e siècle; *Les rapports de production entre la compagnie William Hyman & Sons et ses pêcheurs clients* (1984); Jean-Pierre Proulx, *La pêche à la baleine dans l'Atlantique-Nord jusqu'au milieu du XIX^e* siècle (1986); James E. Candow, *Des hommes et des phoques: histoire de la chasse au phoque à Terre-Neuve* (1989).

Voici quelques observations utiles. Pour plus de simplicité, j'ai utilisé le mot «Ontario» pour désigner les réalités géopolitiques suivantes: le Haut-Canada de 1791 à 1841, l'Ouest du Canada de 1841 à 1867 et l'Ontario de 1867 à nos jours. J'ai également préféré utiliser les noms communs des espèces plutôt que leur appellation scientifique.

J'aimerais remercier Gordon Bennett du Service canadien des parcs d'Environnement Canada; W. Jack Christie, Coordonnateur pour les Grands Lacs, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario; et Duncan Stacey, de Vancouver (C.-B.), qui a lu mon manuscrit et m'a fait part de ses commentaires. Je voudrais aussi remercier J. Tilt, Coordonnateur du développement commercial, Direction des pêches, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, pour son aide.

Je suis, bien entendu, seul responsable des opinions émises dans cet ouvrage ainsi que des erreurs qui s'y trouvent.

Soumis pour publication en 1985 par A.B. McCullough, Direction de la recherche historique, Direction générale des lieux et des parcs historiques nationaux, Ottawa.

Introduction

Au XIX[e] siècle, les Grands Lacs étaient le théâtre de la plus importante activité de pêche en eau douce du monde. De nos jours, comme suite à la pratique intensive de la pêche et à des changements d'ordre environnemental, l'activité est très différente de ce qu'elle était il y a cent ans, mais elle demeure l'une des plus importantes au monde. Américains et Canadiens la pratiquent; au XIX[e] siècle, 20 pour cent des prises provenaient des eaux canadiennes, alors qu'à présent cette proportion est de 40 pour cent. Auparavant, les Grands Lacs produisaient près de la moitié de tout le poisson d'eau douce au Canada; aujourd'hui, en raison de l'augmentation des prises dans les autres eaux intérieures et de la diminution de la valeur à l'unité du poisson des Grands Lacs, un tiers seulement du poisson d'eau douce vient des Grands Lacs. La pêche dans les Grands Lacs est en outre beaucoup moins importante que la pêche maritime; ainsi, au cours des cent dernières années, la valeur des pêches de la Nouvelle-Écosse a été de cinq à six fois supérieure à celle des pêches de l'Ontario[1]. Ces dernières sont également beaucoup moins importantes que les pêches de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique, et à peu près semblables à celles du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cet ouvrage porte sur l'histoire de la pêche commerciale dans la partie canadienne des Grands Lacs et met en évidence le développement et l'interaction de trois grands thèmes: les changements technologiques, l'organisation économique et la gestion des ressources. La pêche commerciale est une activité dans laquelle le poisson pris est destiné presque exclusivement à la vente, par opposition à la pêche de subsistance ou à la pêche sportive. La pêche de subsistance produit du poisson dont la plus grande partie est consommée par le pêcheur, sa famille, sa bande (dans le cas des Indiens) ou

1 La flottille de pêche de Goderich, 1884.
Ontario, ministère des Pêches, *Fifth Annual Report 1903* (Toronto, L.K. Cameron, Imprimeur de roi, 1904), p. ii; Bibliothèque nationale du Canada, NL 13100.

son employeur (dans le cas d'un pêcheur chargé d'approvisionner un établissement commercial ou militaire particulier). La pêche sportive est une activité dans laquelle le poisson est pris pour le plaisir. La pêche sportive inclut bien entendu de nombreux aspects commerciaux et certains pêcheurs commerciaux jouent également un rôle dans l'industrie de la pêche sportive, mais ce sont des activités essentiellement différentes et souvent antagonistes.

Historique

Les Grands Lacs d'Amérique du Nord constituent le plus grand réseau lacustre au monde. Le lac Supérieur, qui a une superficie de 31 820 milles carrés, est le plus grand lac d'eau douce de la planète. Les lacs Huron (23 010 milles carrés), Michigan (22 400 milles carrés), Érié (9940 milles carrés) et Ontario (7540 milles carrés) occupent respectivement les quatrième, cinquième, onzième et treizième rangs. Tous ces lacs, à l'exception du lac Michigan, forment la frontière entre le Canada et les États-Unis; environ 47 pour cent de la superficie totale des quatre lacs frontaliers se trouvent au Canada. Au XIX^{e} siècle, à l'arrivée des premiers Européens, les Grands Lacs contenaient d'immenses populations de poissons composées de plus de 150 espèces, dont la plupart des variétés exploitées commercialement: corégone, touladi, esturgeon, brochet, perche et hareng ou cisco de lac.

La pêche commerciale sur une grande échelle a toujours été possible dans les Grands Lacs, mais il a fallu attendre la croissance d'un marché local suffisant ou l'apparition de moyens de transport adéquats pour développer cette industrie. La population indienne des rives des Grands Lacs était assez importante au moment de l'arrivée des Européens et faisait déjà un usage intensif des ressources halieutiques de la région[1]. Certaines tribus riveraines, comme les Sauteux de Sault-Sainte-Marie, échangeaient du poisson séché avec les tribus de l'intérieur[2], mais en général, les pêches indiennes étaient des pêches de subsistance. À la fin du XVIII^{e} siècle et au début du XIX^{e} siècle, plusieurs petits établissements européens furent fondés sur les rives des lacs, notamment à Niagara-on-the-Lake, Détroit, Michillimakinac (dans le détroit de Makinac) et à Fort William. Les habitants de ces établissements se livrèrent à la pêche ou engagèrent des pêcheurs, mais essentiellement à des fins de subsistance.

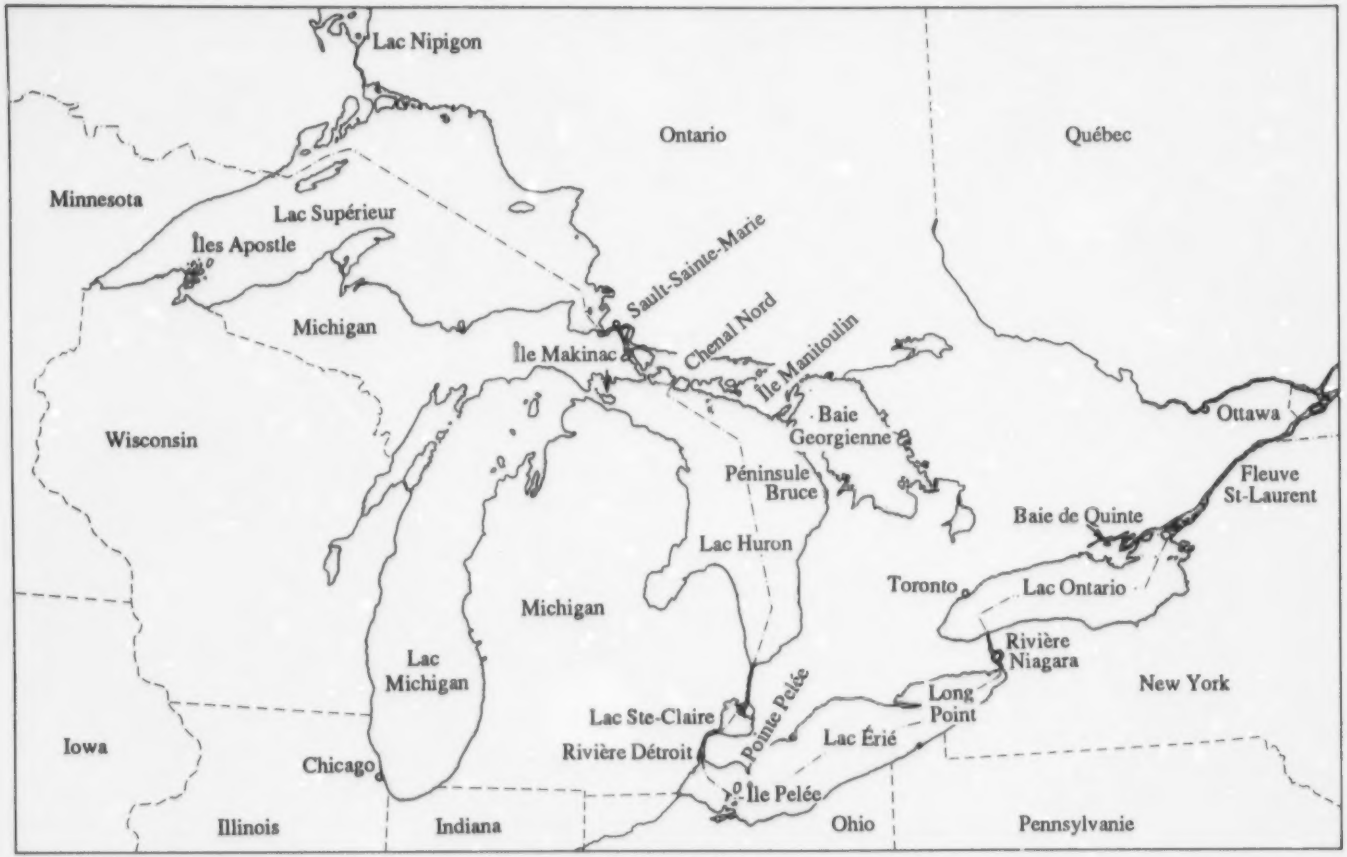

2 Les Grands Lacs

Carte: D. Kappler

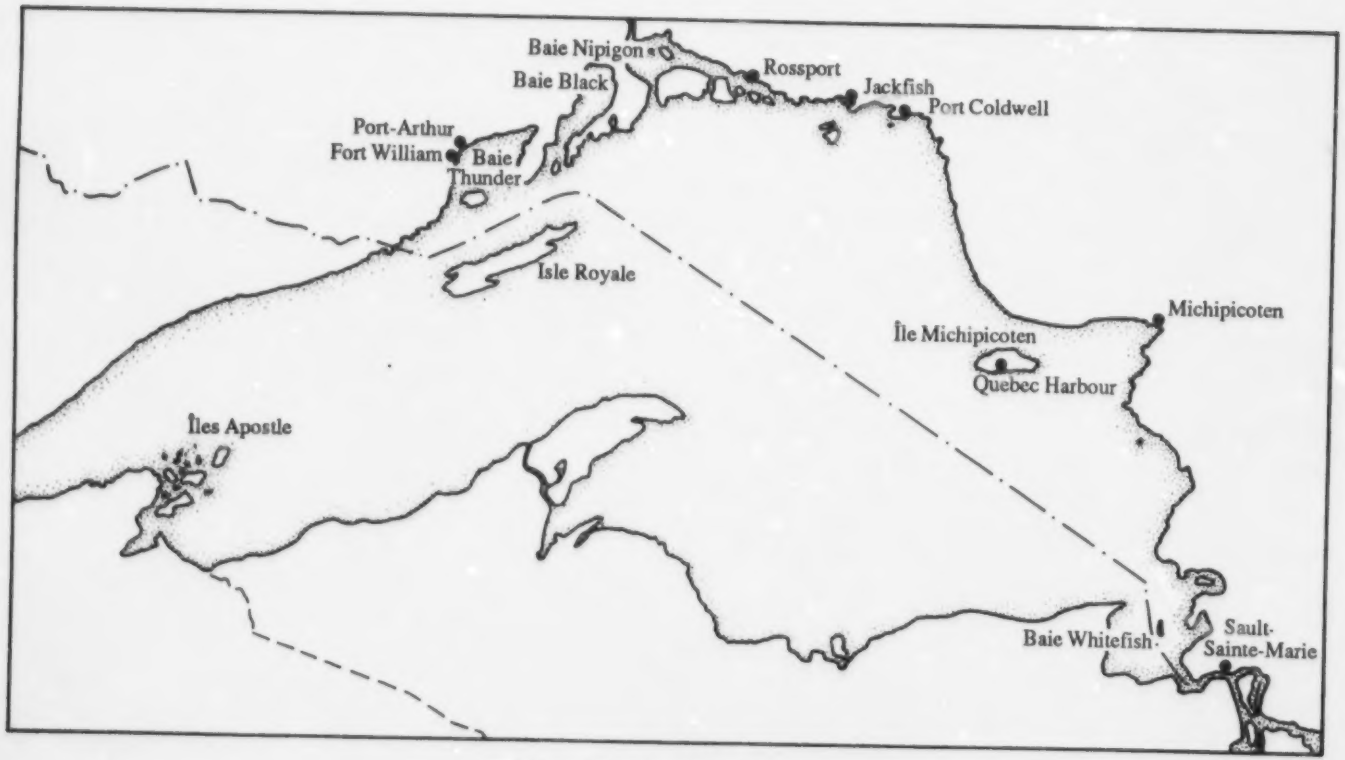

3 Lac Supérieur

Carte: D. Kappler

4 Lac Huron. *1*, comté de Bruce; *2*, comté de Huron; *3*, comté de Lambton.
Carte: D. Kappler.

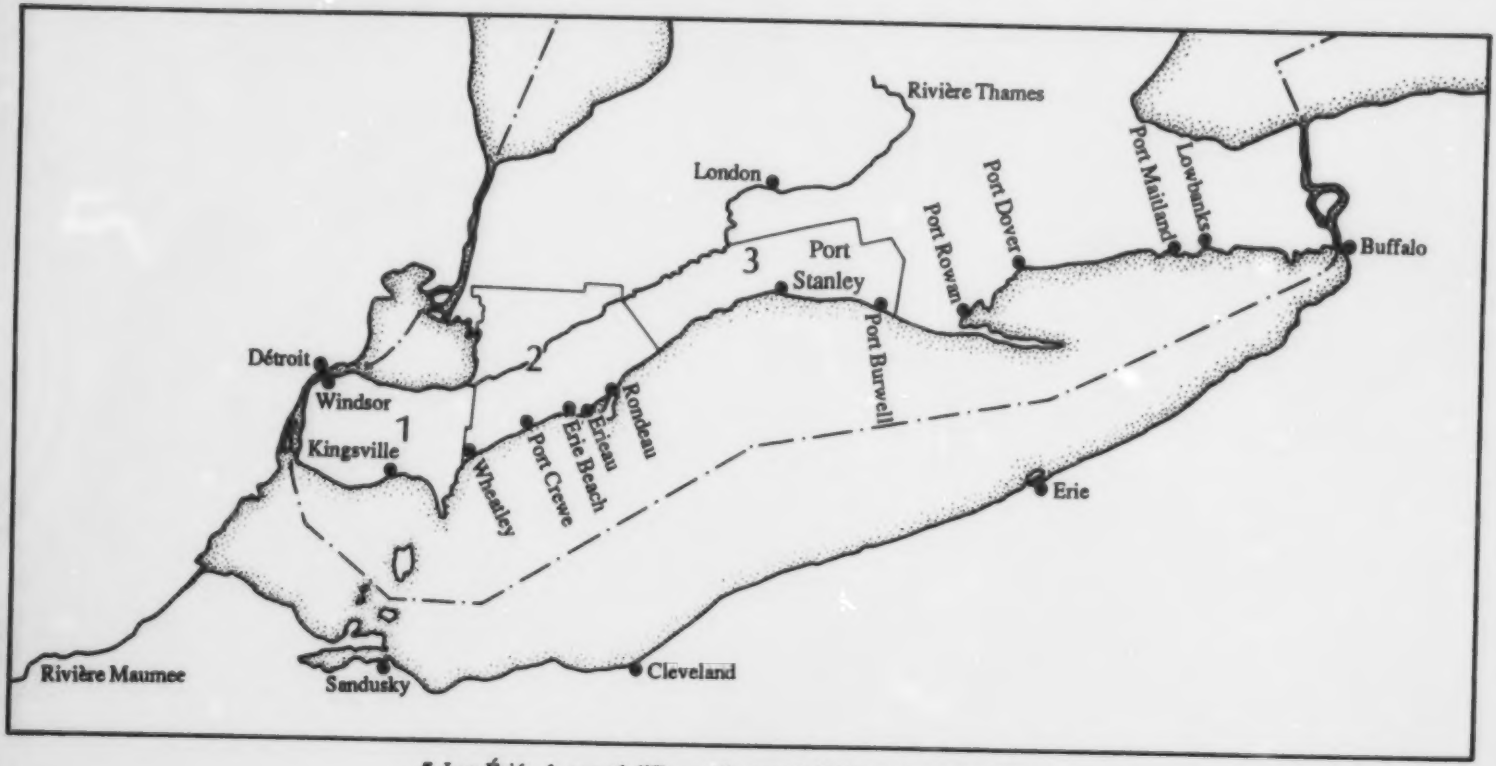

5 Lac Érié. *1*, comté d'Essex; *2*, comté de Kent; *3*, comté d'Elgin.
Carte: D. Kappler.

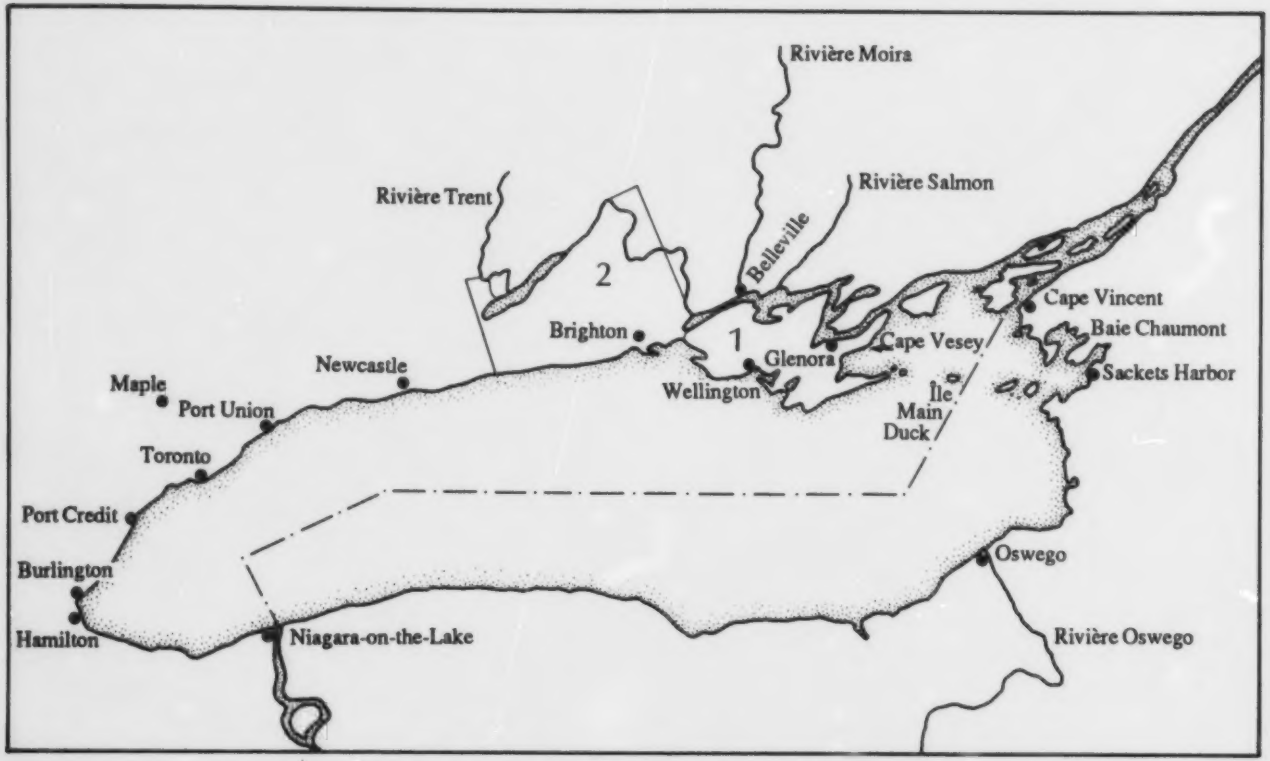

6 Lac Ontario. *1*, comté Prince Edward; *2*, comté de Northumberland.
Carte: D. Kappler.

Les premiers établissements européens importants sur les rives des Grands Lacs furent créés après la Révolution américaine. En 1791, la population totale de l'Ontario était éstimée à 50 000 habitants; en 1851, elle était de 952 004 habitants[3]. Ces efforts de colonisation entraînèrent une intensification de la pêche, mais on ignore où et quand au juste la pêche de subsistance devint pêche commerciale. Il est question de pêche commerciale dans la baie de Burlington et sur la rive pennsylvanienne du lac Érié dans les années 1790[4], mais on croit généralement que les premières pêcheries commerciales des Grands Lacs furent établies sur la rive américaine du lac Ontario, à baie Chaumont, près de la rivière Maumee sur le lac Érié et dans la rivière Détroit vers l'époque de la Guerre de 1812[5]. À l'exception de la mention relative à la pêche dans la baie Burlington dans les années 1790, rien n'indique l'existence de pêches commerciales sur les rives canadiennes des Grands Lacs avant les années 1820 ou 1830. Cependant, on sait que la pêche (de subsistance, commerciale ou sportive) était déjà une activité importante dans la région à cause des lois et règlements qui furent adoptés pour protéger le saumon dans le lac Ontario (1807), le hareng dans la baie Burlington (1823), le corégone dans les rivières Niagara, Détroit et Ste-Claire (1833) et le touladi dans le lac Érié (1843).

Vers le milieu des années 1830, la pêche commerciale dans les îles de Toronto était assez importante pour justifier l'adoption de règlements municipaux en la matière[6]. Dix ans plus tard, de 150 à 200 hommes se livraient à la pêche du corégone et du saumon près de Weller's Beach, dans le comté Prince Edward[7]. Du poisson salé provenant de la région de Pelée, sur le lac Érié, fut exporté vers les États-Unis dès 1824[8], mais on ne sait rien de plus des pêches du lac Érié avant les années 1840. Les pêches américaines et canadiennes de la rivière Détroit, du lac Ste-Claire et du réseau de la rivière Ste-Claire datent au moins de la Guerre de 1812, lorsque le marché du poisson salé se développa à Détroit.

Même si le lac Érié a toujours été une zone de pêche importante pour les Américains, l'industrie canadienne de la pêche s'y développa plus tard que dans les lacs Ontario et Huron. Avant 1900, les pêches du lac Huron étaient plus importantes que celles du lac Érié. La pêche pratiquée par les Sauteux de Sault-Sainte-Marie était très ancienne et possédait déjà certaines caractéristiques d'une pêche commerciale, même avant l'arrivée des Européens. Ces caractéristiques furent encore accentuées après les débuts de la colonisation. En 1807-1808, la famille Askin exportait vers Détroit de petites quantités de poisson salé dans des barils provenant du Sault ou de l'île Saint-Joseph[9]. Quand J. Bigsby, géologue et membre de la Commission de la frontière internationale, visita Sault-Sainte-Marie en 1822, il put consta-

ter que plusieurs villages se livraient à la pêche du corégone à des fins d'exportations[10]. En 1839, le capitaine Frederick Marryat, un auteur de roman, décrivit une pêche florissante à Makinac et à Sault-Sainte-Marie[11]. Même si Marryat précisait qu'il n'y avait pas de pêche sur la rive canadienne du Sault, plusieurs pêcheries furent établies du côté canadien du lac Huron dans les années 1830. À partir de 1831 environ, Alexander McGregor de Goderich exploita ainsi une pêcherie dans les îles Fishing au nord de Southampton. En 1834, il avait décroché un contrat aux termes duquel il devait livrer annuellement 3000 barils de poisson à Détroit[12]. Un New-Yorkais, John P. Slocum, créa pour sa part une entreprise de pêche à Point Edward en 1838. Il y avait également une petite entreprise à Penetanguishene dans les années 1830, mais on ignore s'il s'agissait d'une entreprise commerciale[13].

Il y eut des pêches commerciales dans le lac Supérieur presque aussi tôt que dans les autres lacs. Les pêcheurs américains commencèrent à s'intéresser au lac Supérieur vers 1830 et en 1836, l'American Fur Company y ouvrit une entreprise commerciale. Cette entreprise, installée aux îles Apostle, exploitait les deux rives du lac. En 1838 et 1839, elle put expédier 4000 et 4800 barils de poisson. Elle fit faillite en 1842, mais des entreprises plus petites continuèrent d'exploiter les eaux du lac; 4000 barils de poisson furent expédiés de cette région en 1850-1851[14]. Sur la rive canadienne du lac, la Compagnie de la baie d'Hudson et les premières entreprises de traite des fourrures employèrent des pêcheurs pour assurer l'approvisionnement de leurs postes; en 1826-1827, le personnel de Fort William consomma 20 000 livres de poisson salé et 7500 livres de poisson frais[15]. En 1835-1836, la Compagnie entreprit d'expédier vers Détroit du corégone et du touladi salés de ses postes de Fort William, Michipicoten et Sault-Sainte-Marie. L'entreprise de la Compagnie de la baie d'Hudson était plus petite que celle de l'American Fur Company, mais elle continua jusque dans les années 1860, lorsque des pêcheurs canadiens indépendants firent leur apparition dans la région du lac Supérieur[16].

Dans les années 1850, la pêche commerciale dans les Grands Lacs était bien établie bien que de faible envergure. Le recensement de 1851 indique que 96 pêcheurs avaient salé 11 886 barils de poisson représentant quelque 2 377 200 livres de poisson dans la province[17]. Il n'est nulle part question de poisson frais dans le recensement, même si on sait que ce produit était vendu dans les marchés locaux et parfois exporté. L'industrie de la salaison était concentrée à l'extrémité est du lac Ontario, dans les comtés de Prince Edward et de Northumberland, où 50 pour cent environ du poisson salé étaient produits. Vingt-cinq pour cent venaient des comtés de Bruce et

Huron sur le lac Huron et huit pour cent environ des comtés de Kent, Lambton et Essex sur les lacs Huron et Érié et les rivières Détroit et Ste-Claire. En 1857, le directeur des pêches de l'Ontario indiquait que la valeur totale des pêches dans les lacs Ontario, Huron et Érié dépassait les 468 000 $; de cette somme, près de 180 000 $ venaient des exploitations de poisson frais de Port Credit, Port Union et Toronto[18].

Même si le rythme des activités de pêche dans la première moitié du XIX[e] siècle paraît faible par rapport à ce qu'il est aujourd'hui, combiné à différents changements environnementaux tels que la construction de barrages sur des cours d'eau de frai, il était suffisant pour affecter les populations de poisson dans les régions les plus exploitées. Dès 1840, le saumon avait plus rare dans certains cours d'eau de frai. En 1857, le directeur des pêches de l'Ontario signalait que le saumon avait disparu depuis longtemps des rivières Moira, Trent et Salmon et que l'importante zone de pêche de l'île Main Duck dans le lac Ontario était considérablement réduite[19].

Lois et règlements antérieurs à la Confédération

Le parlement de l'Ontario a adopté sa première loi de protection de la pêche, la «Loi pour la préservation du saumon», en 1807. La loi interdisait la capture du saumon et des alevins de saumon à l'aide de filets ou de fascines dans les rivières et les ruisseaux des districts Newcastle et Home, qui s'étiraient le long de la rive nord du lac Ontario, de Hamilton au comté Prince Edward. Elle n'interdisait pas l'emploi de foènes ni d'hameçons et de lignes. Une modification apportée trois ans plus tard interdisait la capture du saumon par quelque moyen que ce soit, du 25 octobre au 1er janvier; elle interdisait également toute prise de saumon à moins de 100 verges d'un moulin ou d'un barrage de moulin en tout temps[1]. La loi et son amendement établissaient trois des principes qui régissent toujours la législation de protection de la pêche dans les Grands Lacs. Premièrement, l'État peut réglementer les types d'engins de pêche. Deuxièmement, il peut fixer par règlement les endroits où la pêche se pratiquera. Troisièmement, il peut établir des périodes au cours desquelles la pêche est interdite; l'établissement de périodes de pêche interdite visait habituellement à protéger le poisson au moment du frai. La loi ne prévoyait pas la nomination d'agents chargés de l'appliquer mais la promesse de leur remettre la moitié des amendes perçues était propre à encourager les informateurs. Il devait s'écouler encore 50 ans avant que des gardes-pêche soient nommés et même alors l'application de la loi continua d'être un point faible de la politique relative à la pêche parce que les gardes étaient trop peu nombreux, trop mal équipés ou trop mal payés pour bien s'en acquitter.

Les principes régissant la protection de la pêche connurent une extension en 1828 lorsque fut adoptée une loi imposant la mise en place de «tabliers» sur tous les barrages de moulin dans les cours d'eau fréquentés par le saumon et la perche ou l'on flottait du bois[2]. La description du «tablier» donne à penser qu'il s'agissait plus d'une glissoire pour le bois que d'une échelle à poisson; le principe suivant lequel il fallait préserver l'accès du poisson aux frayères n'en était pas moins important. On considère aujourd'hui que c'est entre autres pour n'avoir pas fait respecter ce principe que le saumon a disparu du lac Ontario[3].

En 1823 et en 1836, le parlement adopta des lois pour la protection de la pêche du hareng dans la baie Burlington. En 1833, il accorda une certaine protection au corégone des rivières Niagara, Ste-Claire et Détroit. En 1843, la protection juridique fut étendue au touladi des comtés de Kent et d'Essex, sur le lac Érié[4]. Dans chaque cas, on prévoyait des périodes d'interdiction sous une forme ou sous une autre, on limitait les types d'engins qui pouvaient être utilisés et, sauf dans le cas du touladi du lac Érié, on limitait les endroits où les engins pouvaient être utilisés. Les lois manquaient de fini et laissaient l'initiative de leur application aux informateurs; elles étendaient néanmoins les principes de la gestion de la pêche aux trois espèces qui formèrent l'épine dorsale de la pêche commerciale jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale.

Un autre principe important de la gestion de la pêche fut énoncé dans la «Loi sur l'inspection du poisson», adoptée en 1840[5]. Le gros de la loi, qui visait à garantir la qualité du poisson conditionné en Ontario, resta lettre morte, mais l'une de ses dispositions, qui réservait le droit de pêcher aux résidents de l'Ontario (elle fut plus tard étendue aux sujets de la Couronne britannique), fut conservée comme élément fixe de la politique de gestion de la pêche. Elle était d'ailleurs source de controverse puisque la frontière internationale traversait nombre des meilleures pêcheries des Grands Lacs et la tentation était forte pour les Américains de pêcher dans les eaux canadiennes, et vice-versa.

En 1857 et 1858, le gouvernement de l'Ontario procéda à une révision et à une unification de sa législation sur la pêche, qu'il fondit en une seule loi qui fut pour la première fois connue sous le titre abrégé de «The Fishery Act» (Loi sur la pêche)[6]. La nouvelle loi incorporait la plupart des dispositions antérieures de protection de la pêche, y compris celles qui concernaient les périodes, les méthodes et les lieux de pêche et l'emploi d'échelles à poissons. Elle introduisait en outre quatre autres principes de la gestion de la pêche. Premièrement, la loi de 1858 affirmait que le gouvernement pouvait affecter les pêcheries de permis ou de baux pour des périodes

pouvant aller jusqu'à neuf ans. Avant 1857, la faculté de pêcher dans les Grands Lacs était traitée comme un «droit général» assigné au public, pas à la Couronne; le gouvernement n'avait pas par conséquent affecté les pêcheries ni de baux, ni de permis. Il avait donné à bail des terres de la Couronne qui donnaient sur des lieux de pêche recherchés, ou délivré des permis d'occupation les concernant. Dans le cas d'une pêcherie à la seine, un permis de ce genre donnait le contrôle effectif de la pêche à son titulaire[7]. En affirmant son droit de donner les pêcheries à bail, le gouvernement se plaçait dans une position qui lui permettait de limiter le nombre des pêcheurs et par conséquent de prévenir la surpêche. Deuxièmement, la Loi sur la pêche encourageait la reproduction artificielle du poisson. En 1857 et 1858, des expériences d'élevage du saumon et de la truite avaient été tentées à Québec par le directeur des pêches pour l'est du Canada, Richard Nettle. Dix ans plus tard, une station de pisciculture du gouvernement fédéral fut ouverte à Newcastle, en Ontario, et, à la fin du siècle, les piscifactures en étaient venues à constituer l'un des éléments majeurs de la politique des pêches du Canada. Troisièmement, la loi reconnaissait le danger de la pollution et interdisait l'immersion de déchets de poisson ou de lest dans les eaux où se pratiquait la pêche ainsi que le rejet de chaux et de substances chimiques dans les eaux fréquentées par le poisson. Entre 1839 et 1847, plusieurs lois interdisant le rejet de déchets de moulins dans les eaux navigables avaient été adoptées; si elles visaient essentiellement à prévenir la formation d'obstacles à la navigation, sans doute la pêche y trouvait-elle aussi son compte du fait qu'elles prévenaient la pollution[8]. La Loi fédérale sur les pêcheries adoptée en 1868 par le gouvernement fédéral comportait une disposition qui interdisait l'immersion de sciure ou de déchets de moulin dans les cours d'eau[9].

La plus importante, peut-être, des dispositions des lois sur la pêche de 1857-1858 était celle qui faisait passer la responsabilité de leur application des informateurs ou des administrations municipales au gouvernement provincial et qui accordait au gouvernement le pouvoir de nommer un directeur des pêches et des surveillants de la pêche. Un directeur fut nommé en 1857; dès 1866, il y eut en Ontario un directeur, 18 surveillants de la pêche et un certain nombre de gardes qui étaient nommés de façon saisonnière pour surveiller les territoires de frai[10].

Si peu nombreux fussent-ils, ces agents parvinrent à faire progresser quelque peu la mise en oeuvre de la Loi sur les pêcheries. Ils commencèrent la collecte systématique des statistiques nécessaires à la gestion de la pêche et tentèrent de faire observer les lois obligeant à mettre en place des échelles à poisson près des barrages de moulin. La mise en place d'un système de

permis se révéla très difficile. Beaucoup de pêcheurs estimaient que leur longue présence sur place leur avait acquis un droit d'occupation. À Burlington Beach, à l'extrémité ouest du lac Ontario, et à Cape Vesey, dans le comté Prince Edward, les pêcheurs, réunis en une coalition, refusèrent de louer les pêcheries et de laisser quiconque les louer. Un homme chargé de faire rapport des violations de la Loi sur la pêche à Burlington Beach fut sauvagement battu. En 1863, le directeur William Gibbard disparut pendant qu'il faisait enquête sur une série de violations de la loi à l'île Manitoulin. On supposa qu'il avait été assassiné[11].

Développement technologique: engins de pêche

Dans le domaine de la pêche, les années 1850 furent marquées par une série d'innovations tant technologiques qu'administratives et juridiques. Les premières entreprises commerciales de pêche, notamment celles du comté Prince Edward et de la rivière Détroit, utilisaient la seine. La seine utilisée dans les Grands Lacs consistait tout simplement en un long filet un peu plus profond au centre qu'aux extrémités. Les premières seines pouvaient avoir à peine 300 pieds de long; elles pouvaient cependant être beaucoup plus longues: celles que l'on utilise aujourd'hui sur la rive sud du lac Érié peuvent atteindre 4950 pieds[1]. Habituellement, les seines présentent de petites mailles pour que les poissons ne soient pas pris par les ouïes, comme ils le sont lorsqu'on utilise un filet maillant. La loi de 1858 fixait à 1,5 pouce carré la taille minimale de la maille, ce qui équivalait à 3 pouces en extension complète; plus tard, la maille de 2 pouces en extension complète se répandit[2]. L'une des extrémités du filet était fixée à la rive et l'autre était fichée en terre plus loin le long de la rive; entre les deux, le filet formait un arc. Le filet était alors tiré vers la rive et les poissons qui y étaient emprisonnés étaient ramassés à l'épuisette. À l'origine, les seines étaient tirées à bras d'hommes mais on pouvait aussi faire appel au cheval; au XX^{e} siècle, de petits moteurs stationnaires actionnent un treuil qui accomplit la même tâche.

La majeure partie du poisson se vendait frais ou était salé pour vente ultérieure. La pêche à la seine sur la rivière Détroit faisait appel à un système qu'on ne voyait nulle part ailleurs; les poissons étaient transvasés à l'épuisette directement du filet à un bassin ou un compartiment aménagés

7 La seine

G.F. Adams et D.P. Kolenosky, *Out of the Water: Ontario's Freswater Fish Industry* (Toronto, Commercial Fish and Fur Branch, Ontario, ministère des Ressources naturelles, 1974), p. 7.

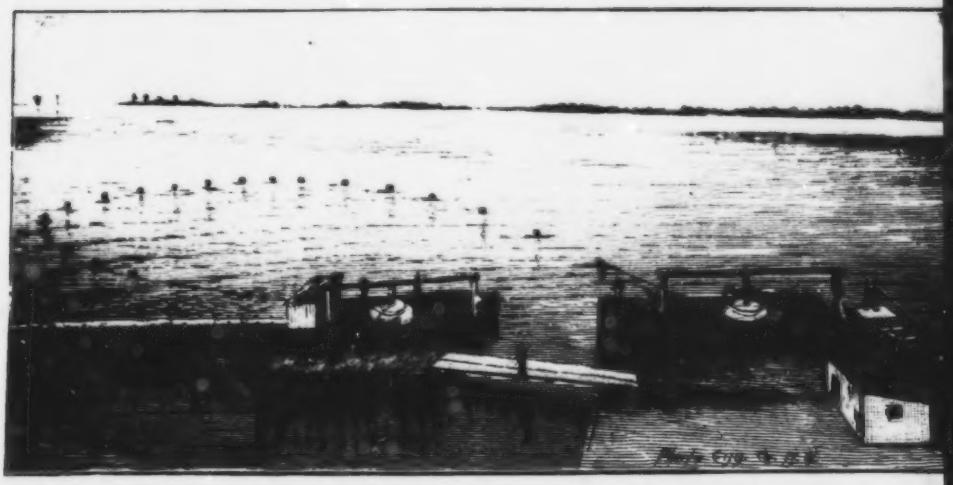

8 Halage de la seine sur la rivière Détroit, vers 1885. Les poissons restaient vivants dans l'enceinte jusqu'à ce qu'ils soient vendus.

H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885...», Commission of Fish and Fisheries, *Report of the Commissioner for 1887*, USGPO, Washington, D.C., 1891, append. 1, pl. 26.

9 Sauteux en train de pêcher dans les rapides Ste-Marie au Sault, vers 1900.
Archives nationales du Canada, PA 32664.

10 La paradière ou filet à coeur: *a*, guide; *b*, coeur; *c*, sac ou enceinte, vers 1885.
H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885...», Commission of Fish and Fisheries, *Report of the Commissioner for 1887*, USGPO, Washington, D.C., 1891, append. 1, pl. 29.

dans l'eau. Les poissons qui ne trouvaient pas immédiatement preneurs sur le marché pouvaient être gardés en vie pendant des semaines ou des mois et être vendus en période de rareté et de prix plus élevés. L'inconvénient de ce système était que les poissons emprisonnés étaient sujets à la maladie; les pertes étaient souvent élevées[3].

Outre la seine, on employait dans les premiers temps de la pêche l'épuisette, la foène et l'hameçon attaché à une ligne. L'épuisette était employée dans la pêche commerciale pratiquée à Sault-Sainte-Marie ainsi que dans d'autres situations particulières, comme la pêche sur la rivière Thames. Au Sault, deux pêcheurs, habituellement des Sauteux, s'avançaient à la pagaie dans le pied des rapides. Pendant que le gouvernail stabilisait le canot, l'avant surveillait les poissons dans les rapides et rabattait sa proie dans le canot à l'aide de l'épuisette. L'habileté des pêcheurs Sauteux était l'objet d'une vive admiration de la part des voyageurs européens, qui ont abondamment décrit leur technique[4]. Les pêcheurs du Sault employaient également la foène et la pêche à la foène, notamment à la lueur de torches, était pratique courante au cours de la première moitié du XIX[e] siècle. Cette méthode faisait cependant des victimes inutiles parce que beaucoup de poissons, blessés, s'échappaient et allaient mourir ailleurs. En outre, les poissons pris au harpon étaient moins intéressants pour le salage et pour la vente. La loi de 1857 interdisait la pêche au harpon du saumon, du maskinongé, de l'omble de fontaine et de l'achigan, sauf aux détenteurs d'un permis spécial. L'interdiction fut graduellement étendue à d'autres poissons. La pêche commerciale sous la glace à l'aide de harpons fut toutefois permise pendant de nombreuses années aux titulaires de permis spéciaux dans les eaux peu profondes, comme celles de la baie Burlington[5].

La pêche à la ligne et à l'hameçon s'est pratiquée pour la capture du touladi jusque dans les années 1940 aux États-Unis. Deux méthodes étaient employées: soit on disposait une longue ligne à laquelle étaient fixés des centaines d'hameçons; soit on laissait traîner plusieurs lignes. La pêche commerciale à la ligne et à l'hameçon était moins répandue au Canada, mais la technique était utilisée, notamment dans le sud de la baie Georgienne et le long de la côte est de la péninsule Bruce. Dans les années 1920 et 1930, quelques-uns des pêcheurs commerciaux à la traîne de la baie Georgienne devinrent des exploitants à temps partiel ou à plein temps de bateaux de location pour la pêche sportive[6]. Les lignes fixes s'emploient encore pour la pêche de l'anguille et de la barbue de rivière.

La seine était un engin de pêche relativement primitif qui manquait de souplesse. Elle ne pouvait s'utiliser que le long de la rive, seulement là où le fond du lac était naturellement lisse ou pouvait être débarrassé de ses

obstacles et elle n'était économique que là où les poissons étaient très abondants. Nombre de florissantes pêcheries à la seine au Canada, comme celles de la rivière Détroit et des îles Fishing, dans le lac Huron, se trouvaient sur des territoires de frai. La pêche à la seine était une occupation saisonnière, notamment quand elle se pratiquait dans les frayères. Les seines étaient populaires parce qu'elles étaient relativement bon marché, parce que leur utilisation ne présentait aucun danger et pouvait faire appel à une main-d'oeuvre non qualifiée. Quand le poisson était abondant, il était possible de réaliser des captures innombrables avec des seines; un pêcheur affirma à la Commission sur les pêches du Dominion (Dominion Fishery Commission) (1894) qu'il lui était arrivé de prendre de 5000 à 10 000 corégones en une seule hissée de la seine à Wellington Beach, dans les années 1850-1877[7]. Par ailleurs, quand les poissons se raréfièrent, les pêcheurs à la seine furent critiqués parce qu'ils utilisaient souvent leurs filets durant la saison du frai et parce que les mailles de petite taille retenaient et détruisaient beaucoup de poissons immatures. On croyait en outre que le fait de tirer les filets sur le fond du lac détruisait les oeufs. Dans les années 1890, le gouvernement fédéral commença à limiter le nombre de permis de pêche à la seine et l'interdit à certains endroits, notamment dans la rivière Détroit[8].

Dans les années 1840 et 1850, un nouvel engin de pêche, la paradière, ou filet à coeur, fit son apparition dans les Grands Lacs et un engin ancien, le filet maillant, connut un regain de popularité. La paradière comprenait quatre parties: le guide, le coeur ou les ailes, le tunnel et le sac. L'ensemble était accroché à des pieux ou piles fichés dans le lit du lac. Le guide était un long filet à grandes mailles qui s'étirait perpendiculairement à la rive. Les poissons qui nageaient parallèlement à la rive suivaient le guide qui les menait en eaux plus profondes. Le coeur se situait à l'extrémité du guide. Il s'agissait d'une enceinte ayant grossièrement la forme d'un coeur et constituée de filet à mailles plus petites que celles du guide; elle était conçue de telle manière que les poissons qui y pénétraient ne puissent s'en échapper. À la pointe du coeur, un tunnel de filet refermé sur lui-même conduisait au sac, qui était tout simplement une grande «boîte» faite de filet. Les mailles du guide et du coeur étaient grandes. Le règlement de 1894 en fixait la taille minimale à cinq pouces en extension complète, mais les pêcheurs employaient parfois un guide à mailles plus grandes. Les mailles du sac étaient plus petites, soit environ deux pouces en extension complète[9]. Seuls les plus petits poissons pouvaient passer à travers les mailles de deux pouces. Des mailles plus grandes furent essayées (on voulait qu'un plus grand nombre de poissons de petite taille puissent s'échapper du sac), mais

11 Mise en place d'un filet maillant.

G.F. Adams et D.P. Kolenosky, *Out of the Water: Ontario's Freshwater Fish Industry* (Toronto, Commercial Fish and Fur Branch, Ontario, ministère des Ressources naturelles, 1974), p. 9.

on constata qu'en utilisant les tailles supérieures à deux pouces les poissons ayant la taille légale se prenaient par les ouïes en grand nombre. Les poissons pris par les ouïes se noyaient et perdaient de la valeur; ainsi on garda des mailles de deux pouces pour le sac. Celui-ci était vidé aussi souvent que le temps le permettait. Le pêcheur abaissait tout simplement le bord du sac, qui était maintenu au-dessus du niveau de l'eau par des pieux, y amenait un grand bateau à fond plat, soulevait le plancher du sac pour acculer les poissons dans un coin et capturait ces derniers à l'épuisette pour les jeter dans le bateau.

Sauf dans les cas où les poissons se rassemblent en grand nombre très près de la rive, les paradières sont en général plus efficaces que les seines. Toutefois, en raison de la longueur limitée des pieux disponibles, elles n'étaient habituellement pas employées dans les eaux de plus de 50 à 80 pieds de profondeur. En raison des problèmes qui se posaient au niveau de la pose des pieux, les paradières ne pouvaient être disposées sur les fonds pierreux. Elles étaient en outre susceptibles d'être endommagées par la glace et les tempêtes. Aussi les paradières étaient-elles disposées à la fin de mars, tirées de l'eau au milieu de l'été pour être nettoyées et goudronnées, puis remises à l'eau où elles demeuraient jusqu'au début de novembre.

Les paradières furent mises au point en Écosse et introduites en Amérique du Nord dans les années 1830; il se peut qu'elles aient été utilisées sur le lac Ontario vers cette époque. Elles étaient employées à Sandusky et dans la baie Maumee, en Ohio, vers 1850 et les premiers filets à être disposés sur le rivage canadien du lac Érié l'ont été à Midsly Creek

et Lowbanks (à l'extrémité est du lac dans les deux cas) en 1852[10]. Les eaux peu profondes et le fond mou de l'extrémité ouest du lac Érié étaient particulièrement propices à la pêche à la paradière; plus de la moitié des paradières utilisées au Canada l'ont été dans le lac Érié. Cet engin n'était pas aussi populaire sur les autres Grands Lacs. Il était rarement utilisé du côté canadien du lac Ontario et il ne se répandit sur la rive canadienne du lac Huron qu'après 1880[11]. Son emploi était concentré sur la rive sud-est du lac Huron, sur la rive sud de l'île Manitoulin et dans le Chenal Nord. Cette concentration était le résultat de la nature de la côte et d'une décision prise en 1885 d'interdire l'emploi de la paradière à l'est d'une ligne tirée entre le cap Hurd, à la pointe de la péninsule Bruce, et la pointe Buswell, à l'embouchure de la rivière Spanish[12]. L'emploi de la paradière dans le lac Supérieur se trouvait limité par le caractère rocheux de la rive, mais un certain nombre d'engins de ce type fut utilisé dans les parages des baies Whitefish, Nipigon, Black et Thunder. Le premier fut disposé près de Port Arthur en 1878[13].

Les filets maillants sont tout simplement des filets faits de fil fin lestés de plombs et munis de flotteurs au sommet, de sorte qu'ils reposent sur le fond en flottant verticalement. La taille des mailles varie en fonction du type ou de la taille des poissons à capturer. Ainsi, le règlement de 1980 établit à 4,5 pouces la taille minimale des mailles pour prendre le touladi, le brochet, le doré et le corégone, et entre 2,25 et 3 pouces la taille minimale, selon la profondeur, pour la capture du hareng ou cisco[14]. Les petits poissons peuvent passer à travers les mailles du filet, mais les gros sont retenus par les ouïes ou leurs parties épineuses. Habituellement, on relie un certain nombre de filets bord à bord pour former une boîte. On emploie le mot «boîte» parce que les filets sont rangés dans des boîtes avant d'être placés. Un certain nombre de boîtes reliées ensemble forment un «jeu» de filets. La longueur des filets individuels et des jeux varie d'un endroit à l'autre et d'une époque à l'autre ainsi qu'en fonction du type de poisson recherché.

Si l'on en croit un compte rendu de l'activité de pêche dans la baie Georgienne au début des années 1890, un filet fait de 7,5 livres de coton n° 82 aurait une longueur de 1560 pieds sur une profondeur de cinq pieds. Six de ces filets formeraient un petit jeu de 3120 verges de long. En 1905, l'activité de pêche s'étant intensifiée de façon marquée, la Georgian Bay Fisheries Commission statua que le jeu se composait de 18 à 20 boîtes, chaque boîte comportant trois éléments (filets individuels) dont chacune avait une longueur de 250 verges sur une profondeur d'environ deux verges.

Le jeu devait donc avoir une longueur d'environ 14 000 verges sur une profondeur de l'ordre, peut-être, de deux verges[15].

Les Indiens utilisaient les filets maillants autant que la seine, avant l'arrivée des Européens. Dans le domaine de la pêche commerciale, les filets maillants étaient en usage dans les eaux plus profondes au large du comté Prince Edward dès 1840; ils constituent toujours l'engin de pêche le plus répandu à cet endroit[16]. Dans le lac Huron, ils furent sans doute en usage dès le commencement de la pêche américaine dans des endroits comme Mackinac. Ils entrèrent en usage à Southampton, à la base de la péninsule Bruce, vers 1855 et dans la baie Georgienne en 1835 ou 1838[17]. Sur le lac Supérieur, l'American Fur Company utilisa le filet maillant dès le début de ses activités de pêche[18]. Sur le lac Érié, les filets maillants furent en usage dès les années 1870, mais la paradière resta l'engin dominant encore au XX^{e} siècle[19].

Dès le début des années 1870, le filet maillant et la paradière avaient remplacé la seine en tête des engins de pêche, sauf dans les pêches spécialisées comme celles du réseau Ste-Claire–Détroit et dans les eaux encloses comme à Rondeau Harbour, la baie Longue Pointe, sur le lac Érié, dans la baie Burlington et à Toronto Harbour. Les pêches spécialisées, notamment celles de la baie de Quinte, faisaient et font toujours appel à des filets comme le verveux. Le verveux est une variante en plus petit de la paradière dans lequel les poissons sont conduits dans une série d'espaces clos d'où ils risquent peu de s'échapper.

Les filets maillants étaient en règle générale moins coûteux à exploiter que les paradières, tant en termes de capitaux qu'en termes de main-d'oeuvre. En 1890, on pouvait se procurer une paradière et un bateau pour 1000 $, tandis qu'un jeu de filets maillants et un bateau coûtaient 500 $. Relativement parlant, l'investissement dans les deux types de pêche est resté constant avec les années: une étude réalisée en 1953 a permis de constater que l'investissement moyen de l'exploitant d'un filet maillant était de 50 000 $, tandis que celui de l'exploitant d'une paradière était d'environ 100 000 $. Si nécessaire, les filets maillants pouvaient être manipulés par un seul homme. Les paradières faisaient appel à plusieurs hommes et elles n'étaient rentables que dans la mesure où le pêcheur possédait deux ou trois filets, ce qui permettait d'occuper pleinement ses hommes[20]. Aussi la possession des paradières était-elle réservée aux pêcheurs qui avaient du capital. Les filets maillants pouvaient à toutes fins utiles être utilisés tant que les lacs étaient libres de glaces, encore que le risque de pertes de filets, voire de vies, s'accrût certainement l'hiver. Les paradières risquaient plus que les filets maillants d'être endommagées par

les tempêtes et les glaces; aussi étaient-elles habituellement retirées de l'eau avant les tempêtes d'hiver. Les filets maillants étaient d'emploi beaucoup plus souple que les paradières; il était facile de les déplacer d'un endroit à un autre. Ils pouvaient notamment être utilisés dans les eaux profondes où, à l'époque de leur introduction, il n'y avait pas eu surpêche. Le principal inconvénient des filets maillants était que les poissons qu'on capturait mouraient en quelques heures ou en quelques jours et que si on ne levait pas les filets avant plusieurs jours, en raison du mauvais temps ou pour toute autre raison, le poisson se gâtait. Les pêcheurs à la paradière affirmaient que les pêcheurs aux filets maillants lançaient systématiquement plus de filets qu'ils n'étaient capables d'en manier et que, par conséquent, il y avait un important gaspillage de poissons. Il arrivait également que les filets maillants soient perdus et dérivent çà et là pendant des semaines, voire des mois, pendant lesquels des poissons s'y prenaient. Les poissons en décomposition étaient perdus et constituaient une forme de pollution qui, croyait-on, chassait les autres poissons des pêcheries. Les paradières gardaient les poissons en vie et en excellent état jusqu'à ce qu'ils soient tirés hors de l'eau. Les acheteurs de poissons préféraient les poissons pris à l'aide de cet engin et ils étaient parfois prêts à verser un supplément pour en obtenir[21].

Vers la fin du XIX[e] siècle, une variante de la paradière, le parc en filet, fut introduit sur les Grands Lacs. Par sa conception, il ressemblait à la paradière, mais il était maintenu en place par des ancres et des flotteurs plutôt que par des pieux. Le sac, sous-marin, était complètement fermé. Il pouvait être utilisé dans des eaux où l'emploi d'un filet maintenu par des pieux n'était pas commode et il pouvait être déplacé plus facilement qu'un filet maintenu par des pieux. Le parc en filet était populaire dans les eaux américaines mais son emploi était interdit dans les eaux canadiennes. Sa grande efficacité faisait craindre à nombre de pêcheurs qu'il y ait surpêche, de sorte que ceux-ci s'opposaient à son emploi par souci de conservation. Bien qu'il fût interdit, il était abondamment utilisé dans la baie Georgienne sur la fin du XIX[e] siècle. Quand on en trouvait, on les détruisait. Le parc en filet fut finalement légalisé au Canada en 1950 et il a complètement remplacé la paradière[22].

Vers 1905, les pêcheurs américains du lac Érié mirent au point une variante du filet maillant, le filet boeuf. Le filet boeuf était tout simplement un filet maillant très profond. À l'époque, le filet «étroit» typique (utilisé pour la pêche du hareng et d'autres petits poissons) avait 22 mailles ou une profondeur de cinq pieds environ. Le filet boeuf avait jusqu'à 100 mailles et une profondeur de 22 pieds. Ce filet était beaucoup plus efficace que le

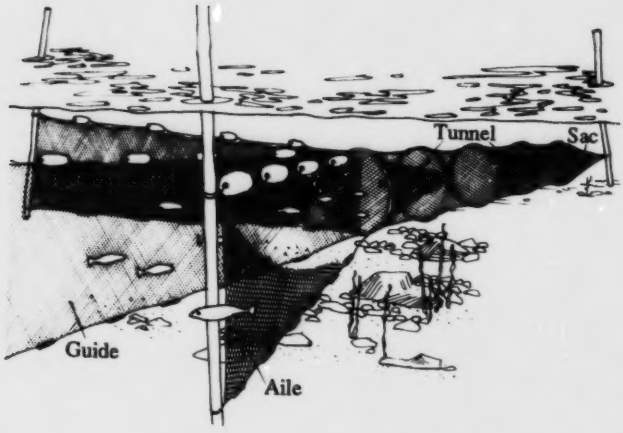

12 Le verveux.

G.F. Adams et D.P. Kolenosky, *Out of the Water: Ontario's Freshwater Fish Industry* (Toronto, Commercial Fish and Fur Branch, Ontario, ministère des Ressources naturelles, 1974), p. 11.

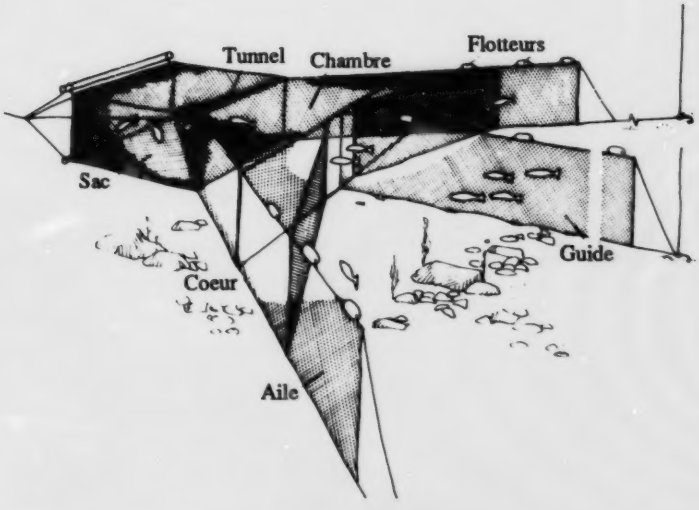

13 Le parc en filet.

G.F. Adams et D.P. Kolenosky, *Out of the Water: Ontario's Freshwater Fish Industry* (Toronto, Commercial Fish and Fur Branch, Ontario, ministère des Ressources naturelles, 1974), p. 11.

interdit dans la plupart des juridictions[23]. On ignore dans quelle mesure il a été adopté au Canada, mais il était en usage à Port Dover au début des années 1920. Les pêcheurs de Port Dover protestèrent vigoureusement contre une motion visant à le faire interdire en 1922; il resta donc légal dans les eaux ontariennes du lac Érié tout autant qu'il le restait dans l'un des États qui bordent le lac Érié[24]. Une nouvelle façon d'utiliser les filets maillants fit son apparition vers 1900. Jusque-là, les filets maillants reposaient au fond du lac, mais on se rendit compte qu'en les laissant flotter à différentes profondeurs selon la saison et la température de l'eau, on pouvait augmenter les prises[25].

À l'origine, tous les filets étaient faits à la main, souvent par les épouses des pêcheurs; après 1840, des filets faits à la machine furent importés d'Écosse et remplacèrent graduellement les filets faits à la main. Les premiers filets étaient pour la plupart faits de lin. Vers 1900, les filets de coton firent leur apparition et, surtout en raison de leur coût moindre, ils remplacèrent les filets de lin presque partout sauf dans le lac Ontario, où beaucoup de pêcheurs continuèrent d'utiliser des filets maillants de lin pour pêcher le corégone jusqu'en 1950[26]. Vers 1950, les filets maillants de lin et de coton cédèrent presque entièrement la place aux filets de nylon. En moins de dix ans, les paradières et les parcs en filet restants furent également faits de nylon[27]. Comme les filets de nylon n'absorbaient pas l'eau, ils étaient plus légers et plus faciles à manipuler que les filets de coton. Ils se dégradaient aussi moins rapidement que les filets faits de fibre naturelle, qu'il fallait traiter régulièrement. Les paradières étaient goudronnées au début de la saison puis de nouveau vers le milieu de l'été. Les filets maillants étaient mis à tremper dans des substances de préservation comme le kérosène, le sulfate de cuivre ou la chaux éteinte; ils étaient en outre régulièrement tirés à terre pour les faire sécher et pour les raccommoder. Dans certains cas, en particulier quand l'eau était chaude, tous les filets qui étaient levés une certaine journée étaient tirés à terre pour les faire sécher; quand l'eau était plus froide, les filets étaient remis en totalité ou en partie à l'eau sans avoir séché à terre. En règle générale, les filets de nylon pouvaient rester dans l'eau plus longtemps et nécessitaient moins de manipulations. Phénomène des plus importants, comme ils étaient presque invisibles pour les poissons, ils étaient jusqu'à trois fois plus efficaces que les filets de fibre naturelle[28]. C'est peut-être à l'introduction des filets de nylon qu'il faut attribuer le bref regain de vie que connut la pêche du corégone dans les lacs Érié et Huron à la fin des années 1940 et au début des années 1950.

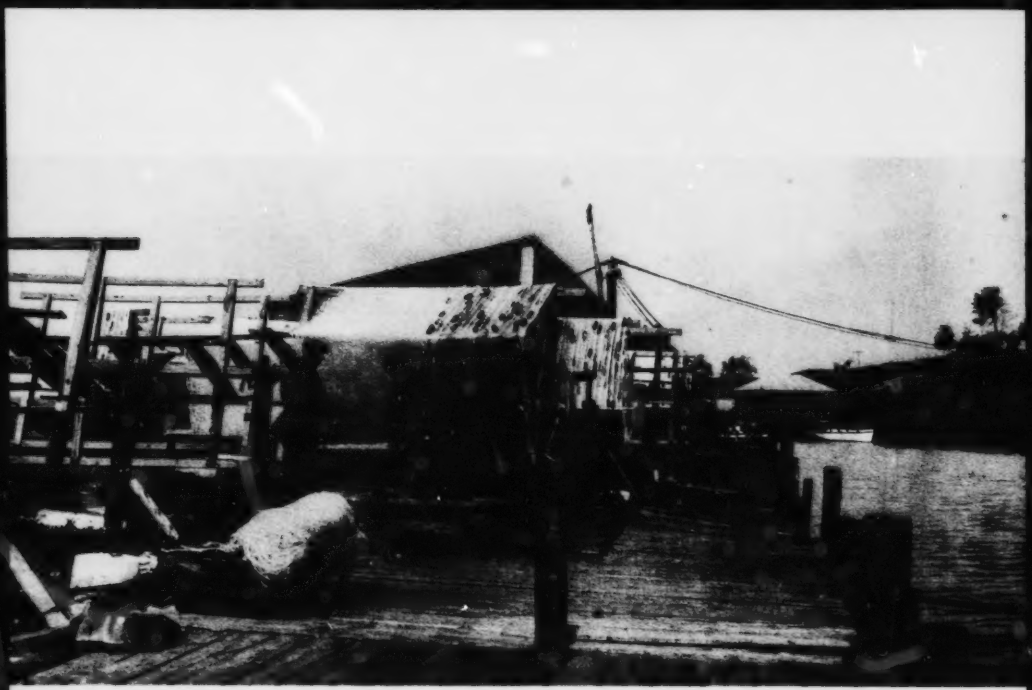

14 Les filets mis à sécher à Port Dover, 1915.
Photo: John Boyd. Archives nationales du Canada, PA 71643.

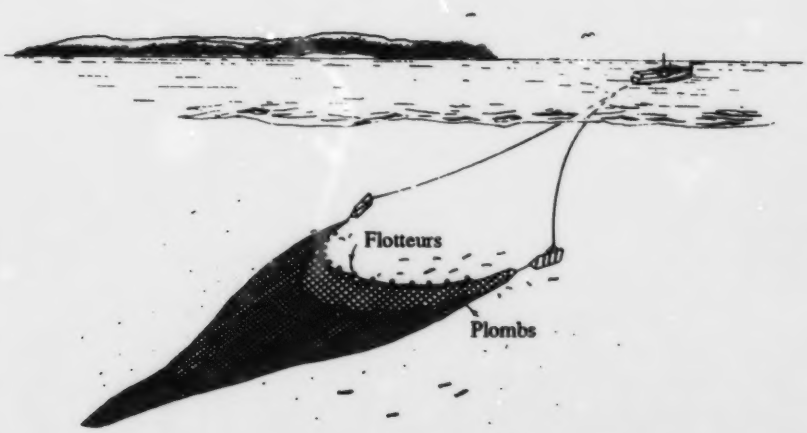

15 Le chalut.
G.F. Adams et D.P. Kolenosky, *Out of the Water: Ontario's Freshwater Fish Industry* (Toronto, Commercial Fish and Fur Branch, Ontario, ministère des Ressources naturelles, 1974), p. 13.

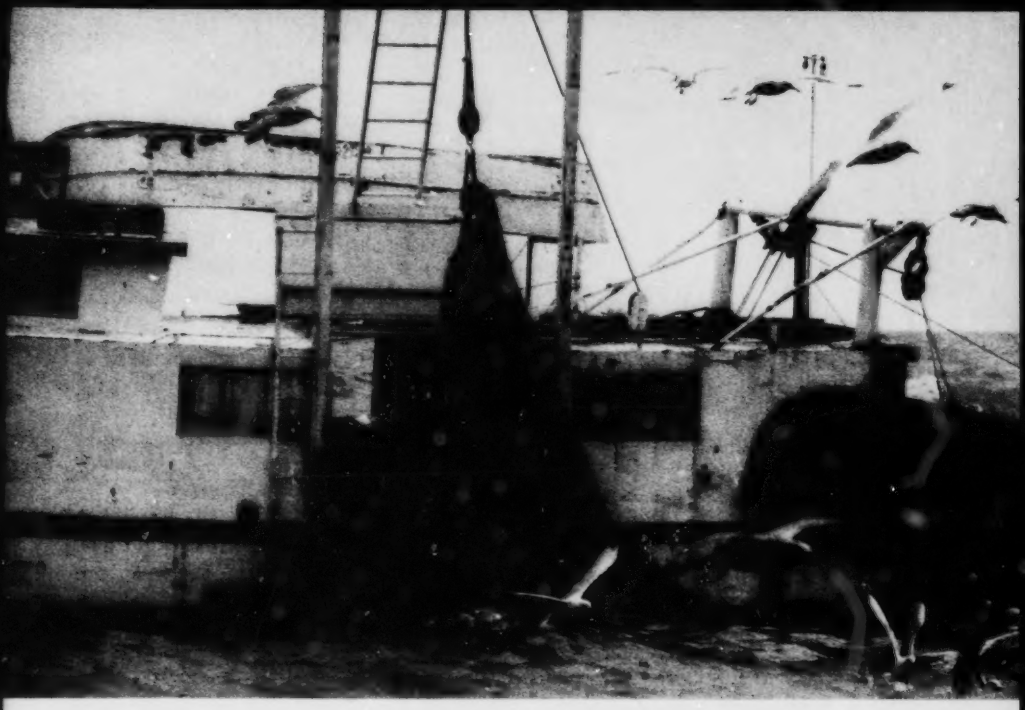

16 Remorqueur du lac Érié effectuant la levée du chalut.
Direction générale des communications, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa.

Les premiers filets étaient munis de flotteurs de bois préalablement trempés dans l'huile de lin et lestés de pierres. On nommait les flotteurs lièges même s'ils étaient habituellement faits de cèdre, matière qui ne s'imbibait pas d'eau aussi facilement que le liège. Vers l'époque de la Deuxième Guerre mondiale, les flotteurs de plastique et d'aluminium remplacèrent les flotteurs de bois; les poids en plomb avaient succédé à ceux en pierre au XIX[e] siècle[29].

En matière de filets de pêche, la plus récente innovation est constituée par le chalut. Cet engin consiste essentiellement en un grand sac de filet remorqué par un bateau et traînant sur le fond du lac ou légèrement au-dessus. Les bateaux modernes sont équipés d'appareils électroniques sophistiqués pour repérer les bancs de poissons. Ceux-ci sont balayés par le filet tandis que ce dernier est remorqué; quand on estime que le filet est plein, on le ramène au bateau, on le hisse à bord et on le vide. Le chalut était en usage au XIX[e] siècle dans la pêche maritime, mais il ne fut introduit dans les Grands Lacs qu'à la fin des années 1950, époque où

l'abondance de l'éperlan dans le lac Érié justifiait son emploi. Les éperlans abondaient dans le lac Érié depuis au moins une décennie avant qu'on les soumette à une pêche commerciale intensive. Ils n'avaient pas assez de valeur pour qu'on les capture à la main à même des filets maillants, sauf dans le lac Ontario, où ils étaient exceptionnellement grands. On les capturait parfois à l'aide de paradières à petites mailles ou de parcs en filet, mais ces engins n'étaient efficaces qu'au printemps. Les chaluts étaient efficaces en toutes saisons et avec eux il n'était pas nécessaire de ramasser les poissons à la main. De plus, les chalutiers pouvaient être manoeuvrés par deux ou trois hommes, tandis qu'un petit remorqueur à filets maillants nécessitait un équipage de quatre hommes[30]. C'est dans les profondeurs allant de faibles à intermédiaires, où le fond est lisse et dépourvu d'écueils que le chalut est le plus efficace. De nos jours, c'est sur le lac Érié que l'on retrouve la majorité des chaluts, mais il s'utilise parfois sur les autres Grands Lacs. Sur le lac Supérieur, on utilise le chalut pour prendre du hareng. Le chalut pourrait être utilisé pour capturer des espèces plus intéressantes que l'éperlan, mais cela n'est pas permis.

Développement technologique: bateaux

La deuxième moitié du XIX^{e} siècle fut marquée par un changement d'importance dans les types de bateaux employés pour la pêche dans les Grands Lacs. La pêche à la seine, à la foène et à l'hameçon ne nécessitait guère plus que de petites chaloupes ou des canots, mais pour la pêche à la paradière, il fallait faire appel à des bateaux plus spécialisés. Dans ce cas, le bateau devait être suffisamment large pour constituer une plate-forme stable pour soulever les filets. Il devait également présenter une grande capacité de charge et un faible tirant d'eau, pour être en mesure de pénétrer dans l'enceinte du filet et vider ce dernier. Le faible tirant d'eau et le fond plat constituaient également des atouts pour les bateaux qui opéraient depuis la plage plutôt que de ports de mer proprement dit. En 1880, un observateur américain décrivit les bateaux de pêche à la paradière en usage dans la partie ouest du lac Érié comme étant grands, nombre d'entre eux ayant une longueur de 30 pieds et une largeur de dix pieds, et jaugeant de sept à dix tonneaux. Chacun était doté d'une quille de dérive, de deux mâts de 35 à 40 pieds de haut et d'une voile de flèche[1]. Peu après 1900, les moteurs à essence firent leur apparition à bord des bateaux de pêche à la paradière; ils devinrent vite populaires[2]. Le bateau de pêche à la paradière muni d'un moteur présentait une caractéristique remarquable: l'arbre de l'hélice comportait une charnière qui permettait de relever l'hélice quand le bateau pénétrait l'enceinte du filet.

Outre le bateau spécialisé, l'entreprise de pêche à la paradière devait posséder un chaland muni d'une machine à enfoncer des pieux et d'un palan pour les retirer. Les premiers chalands étaient manoeuvrés à la voile ou à

17 Le bateau de pêche à la paradière de type Cleveland, vers 1885. Le bateau de type Cleveland était l'une des nombreuses variantes du bateau de pêche à la paradière.

H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885...», Commission of Fish and Fisheries, *Report of the commissioner for 1887*, USGPO, Washington, D.C., 1891, append. 1, pl. 7.

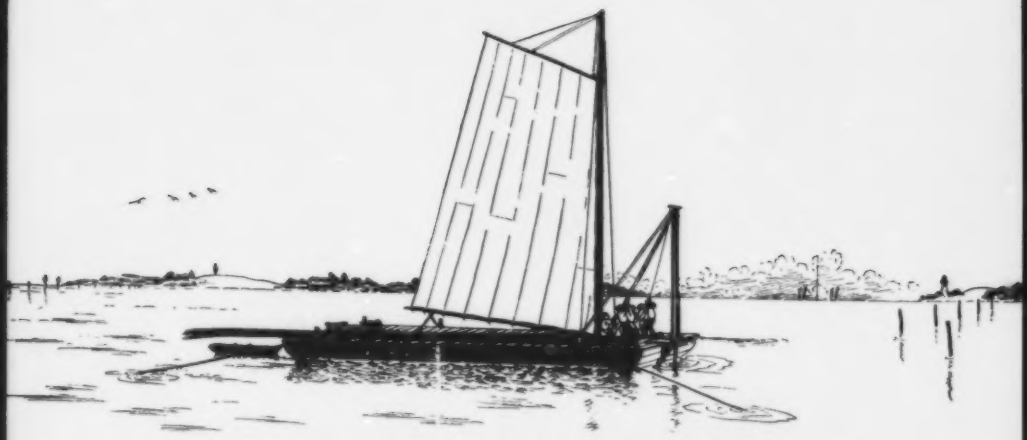

18 Le bateau pour planter les pieux, vers 1885.

H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885...», Commission of Fish and Fisheries, *Report of the Commissioner for 1887*, USGPO, Washington, D.C., 1891, append. 1, pl. 9.

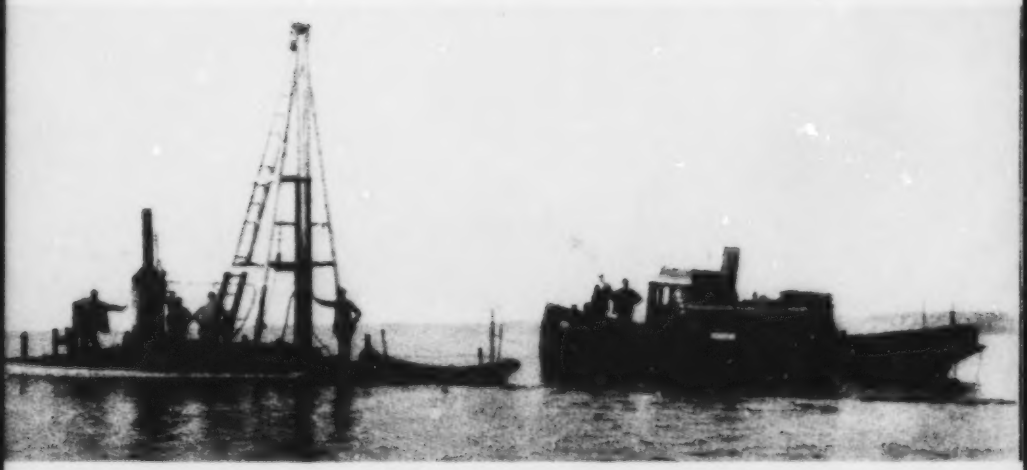

19 Le bateau pour planter les pieux d'avant 1925, avec machine à vapeur.

W.N. Koelz, «Fishing Industry of the Great Lakes», dans Bureau of Fisheries, *Report of the United States Commissioner of Fisheries 1925*, USGPO, Washington, D.C., 1926, append. 11, fig. 13.

la rame. Ceux qui vinrent plus tard étaient remorqués là où ils devaient entrer en action par des bateaux à moteur. À l'origine, la machine à enfoncer les pieux était actionnée à la main; on ne s'étonnera donc pas d'apprendre que la pose des filets était considérée comme le travail le plus dur de la saison de pêche. Plus tard, ces machines furent actionnées à l'aide de machines à vapeur ou de moteurs à essence[3].

Sur le lac Huron et le lac Supérieur, où les paradières étaient plus rares que les filets maillants et où l'on trouvait des ports de meilleure qualité, les bateaux adaptés à la pêche en eaux profondes se développèrent. On en reconnaissait deux types principaux: le Mackinaw et le Huron. Dans la baie Georgienne, le Mackinaw était souvent surnommé Collingwood et il est possible qu'il ait fait son apparition à Collingwood dans les années 1850. Il s'agissait d'un bateau amphidrome, entièrement ouvert si l'on excepte un petit pont avant, qui avait habituellement une longueur de moins de 30 pieds. Un modèle décrit en 1885 avait 28 pieds de long sur sept pieds et six pouces de large et un tirant d'eau de 22 pouces dérive levée. Ses deux mâts avaient une hauteur de 28 pieds et il avait un beaupré de six pieds[4]. Il portait un foc, une voile de misaine à corne et à bordure libre et une grande-voile bômée. Le Mackinaw avait la réputation de tenir remarquablement bien la mer mais il manquait quelque peu d'espace de chargement et on ne l'utilisait qu'avec de petits (légers) appareils de filets maillants. Il évoluait dans la baie Georgienne, dans le Chenal Nord du lac Huron et dans le lac Supérieur. Le bateau de type Huron était un bâtiment plus grand, à l'arrière carré, à deux mâts et dont le tableau était en forme de cœur. Il avait une longueur de 30 à 40 pieds et une largeur de huit ou neuf pieds et il avait une plus grande capacité de charge que le Mackinaw. Les Hurons mouillaient habituellement des engins lourds en eaux profondes et ils évoluaient plus loin de la rive que les Mackinaw. Ils étaient très répandus sur le lac Huron proprement dit et sur le lac Michigan[5].

Vers le milieu des années 1870, les bateaux de pêche à vapeur firent leur apparition sur les lacs. Les premiers prenaient les remorqueurs à vapeur pour modèles et ils étaient parfois affectés au remorquage au cours de la saison d'activité réduite. C'est pourquoi ils furent connus — et le sont toujours — sous le nom de remorqueurs de pêche[6]. Sans être gros, les premiers bateaux à vapeur étaient plus grands que les voiliers. Le remorqueur typique avait une longueur de 50 pieds et une largeur de 12 à 14 pieds. Ils étaient lourdement construits de bois, avec un pont massif et un franc-bord important. Le moteur à vapeur, les chaudières et les soutes à charbon étaient au milieu, la soute à poissons était sous le pont avant et la soute à filets, sous le pont arrière. Celui-ci était parfois levé pour agrandir l'espace

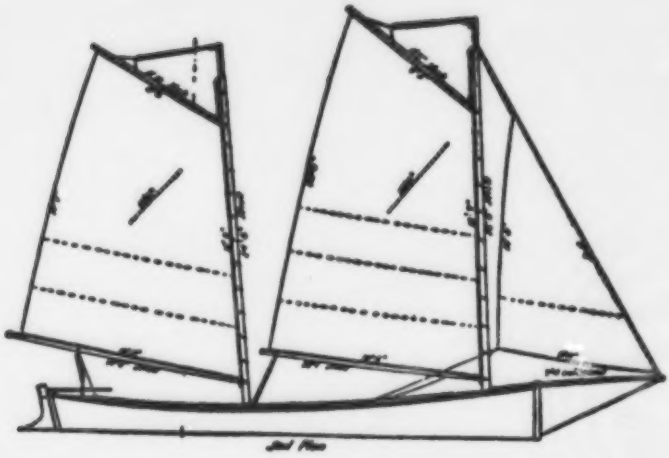

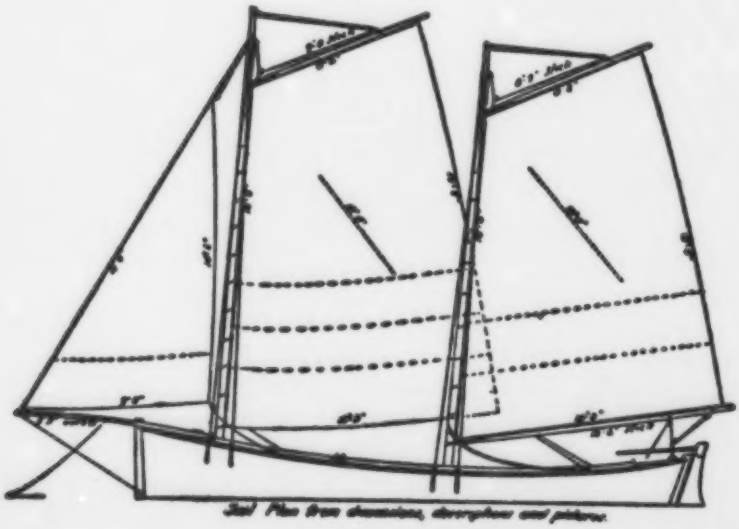

20 Le bateau de type Mackinaw, variante «Collingwood», en usage sur le lac Huron (*en-haut*) et bateau de type Mackinaw pour les lacs de l'ouest (*en-bas*).
Howard I. Chapelle, *American Small Sailing Craft: Their Design, Development and Construction* (New York, W.W. Norton and Co., 1951), p. 181, 183.

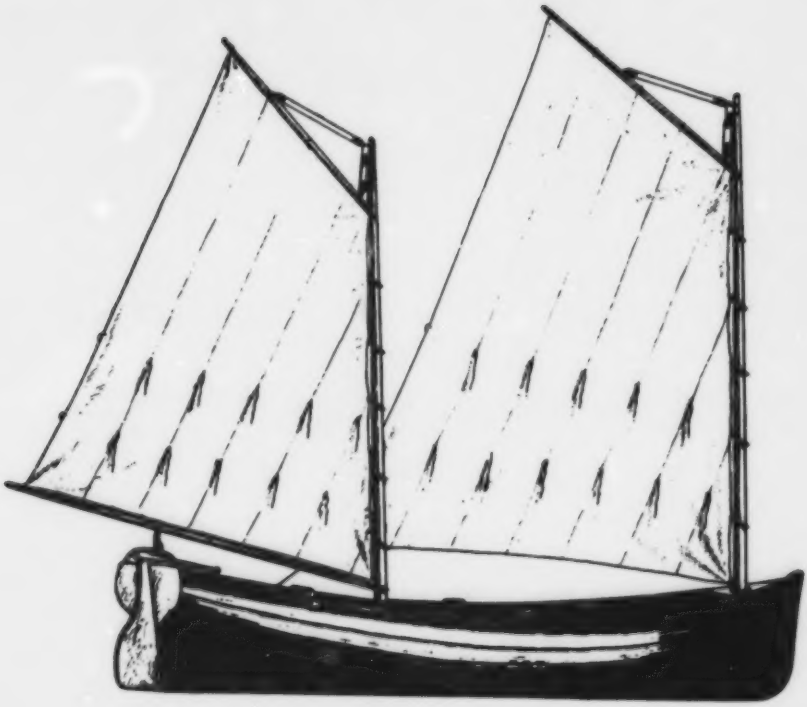

21 Le bateau de type Huron, vers 1885.

H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885...», Commission of Fish and Fisheries, *Report of the Commissioner for 1887*, USGPO, Washington, D.C., 1891, append. 1, pl. 4.

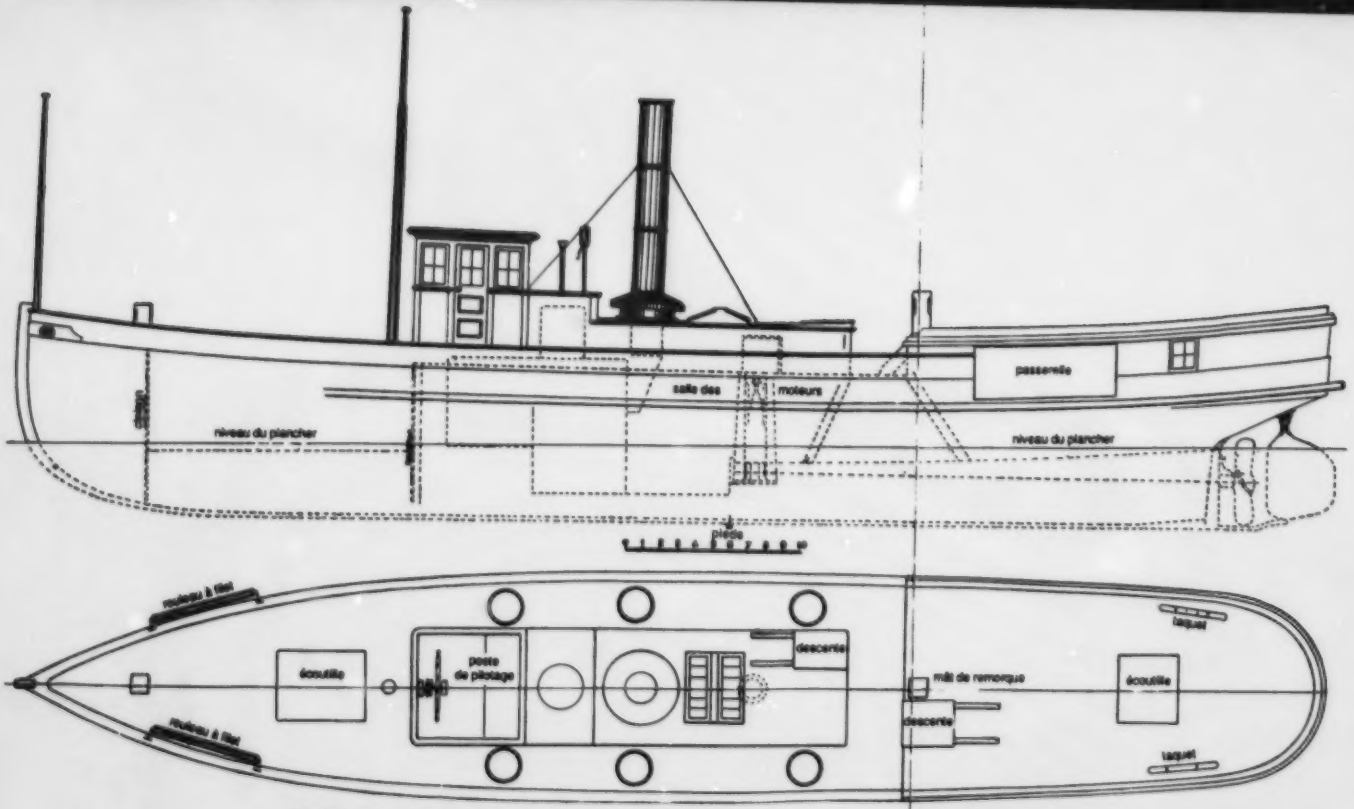

22 Plan du remorqueur américain à filet maillant *T.R. Merrill*, construit en 1875.
H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885...», Commission of Fish and Fisheries, *Report of the Commissioner for 1887*, USGPO, Washington, D.C., 1891, append. 1, pl. 2.

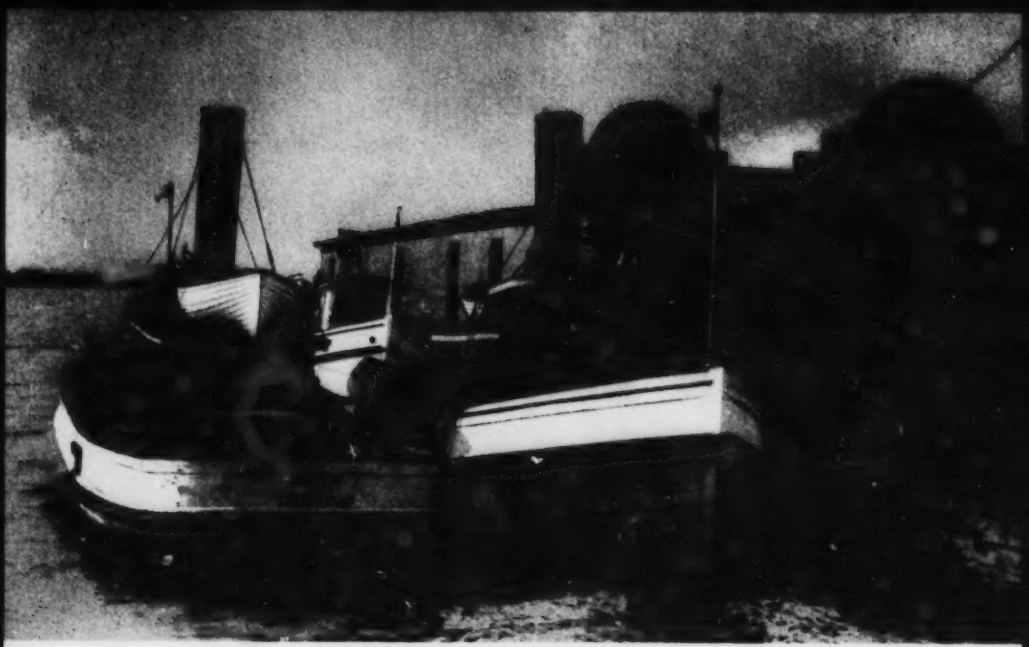

23 Les remorqueurs de pêche *Annie M.* et *Leighton McCarthy* à Collingwood, 1915.
Archives nationales du Canada, PA 71649.

de rangement. Le stockage posait un problème; il arrivait souvent qu'on stocke les filets et les poissons sur le pont, ce qui déstabilisait le bateau. Les modèles anciens étaient équipés de mâts de misaine qui pouvaient ajouter l'énergie vélique à la propulsion mécanique en cas d'urgence; les mâts de misaine servaient également de mâts de charge pour la manutention des filets et des poissons. L'équipage du remorqueur se composait habituellement du capitaine, d'un mécanicien et de cinq pêcheurs[7]. Les remorqueurs étaient affectés surtout à la pêche aux filets maillants mais ils servaient aussi d'auxiliaires dans la pêche à la paradière, et leurs fonctions étaient de délester de leurs poissons les bateaux de pêche à la paradière, de remorquer ces derniers d'une enceinte à une autre et de transporter le poisson jusqu'aux marchés. Les remorqueurs intensifièrent l'activité de pêche sur tous les lacs.

Grâce à leur taille, les remorqueurs pouvaient sortir par mauvais temps et s'éloigner davantage de la rive que la plupart des voiliers. Leur vitesse permettait d'abréger le temps de déplacement et d'allonger le temps de levage des filets. Ils permettaient donc d'exploiter plus de filets par homme que les voiliers. On estime que trois hommes utilisant la voile ou la rame

pouvaient manipuler 6000 verges de filets maillants ou deux paradières; six hommes à bord d'un remorqueur pouvaient manipuler 60 000 verges de filets maillants ou dix paradières[8]. Cet avantage s'accrut après 1900 avec l'apparition des machines à relever les filets[9], qui accélérèrent cette tâche laborieuse et coûteuse en temps. Un pêcheur estima qu'elles doublèrent la quantité de filet qui pouvait être manipulée[10].

Ce n'est que dans les années 1890 que le nombre des remorqueurs s'accrut. En 1895, il y en avait 11 du côté canadien du lac Supérieur, 43 sur le lac Huron, 19 sur le lac Érié et 4 sur le lac Ontario. L'exploitation des remorqueurs à vapeur atteignit sont sommet vers la fin de la Première Guerre mondiale. En 1919, il y avait en activité sur les lacs 119 remorqueurs, jaugeant en moyenne 25 tonneaux. Certains remorqueurs de plus grande taille, comme le *Earl Bess*, 118 tonneaux, 81 pieds de long, furent construits durant la prospère décennie 1910-1920. Les remorqueurs de cette taille étaient exceptionnels. Vers la fin des années 1920, les remorqueurs à vapeur commencèrent à être remplacés par les remorqueurs au diesel ou à l'essence, plus petits et moins coûteux à exploiter[11].

Est-ce l'intérêt populaire pour l'énergie de la vapeur ou le rapprochement entre les remorqueurs à vapeur et ce que l'on considère être l'apogée de la pêche? Toujours est-il que l'image du remorqueur à vapeur en vint à dominer la représentation que l'on se fait de l'activité de pêche dans les premières années du siècle. Il convient cependant de modérer cette perception par le fait que les bateaux de plus petite taille restèrent un élément très important de l'industrie. En 1919, tandis qu'il y avait 119 remorqueurs employant 706 hommes sur les Grands Lacs, il y avait aussi 626 canots à moteur qui employaient 1361 hommes et 984 voiliers et canots à rames qui en employaient 1475.

Le premier bateau à diesel de la rive nord du lac Érié fut construit en 1920; au cours des années 1920 et 1930, les flottilles des Grands Lacs furent graduellement converties au combustible diesel[12]. Les moteurs à diesel et leur combustible prenaient moins de place que les moteurs à vapeur et leur combustible; la conversion au diesel permettait donc de gagner de l'espace de travail et de rangement à bord. Les moteurs à diesel n'avaient nul besoin d'un mécanicien; il était donc possible de réduire la taille de l'équipage et les coûts d'exploitation. Presque en même temps que s'opérait la conversion des flottilles au diesel, les premiers bateaux à coque d'acier étaient construits et remplaçaient graduellement les bateaux à coque de bois[13].

Les superstructures connurent également une métamorphose graduelle. Les premiers remorqueurs étaient ouverts, exception faite de la timonerie

et de la chambre des machines. Tard au XIX[e] siècle, le pont arrière, où les poissons étaient retirés du filet, fut muni d'une enceinte légère constituée de rideaux de toile de tente. Puis le pont avant fut enclos, d'abord partiellement, ensuite complètement, et l'enceinte du pont arrière fut étoffée. La forme arrondie caractéristique de l'enceinte avant lui valut son nom de «pont en dos de tortue» (voir la figure 24). À l'époque où éclata la Deuxième Guerre mondiale, le grand bateau de pêche aux filets maillants avait à peu près acquis sont apparence actuelle, avec sa superstructure élevée, en forme de boîte, qui s'étire de la proue à la poupe. Les opérations de levage et de pose des filets s'accomplissent par de grandes portes coulissantes. Avec l'enfermement de la superstructure, il devenait de moins en moins nécessaire de conserver le lourd pont principal et l'espace de rangement au creux de la coque fut augmenté. La conversion de la vapeur au diesel permit également d'agrandir l'espace de rangement dans la coque, si bien que le centre de gravité du bateau s'en est trouvé abaissé en dépit du profil élevé que lui donnait la superstructure[14].

L'introduction du chalutage dans les années 1960 obligea à modifier le remorqueur à filets maillants classique, mais comme nombre de bateaux restèrent affectés à la pêche aux filets maillants en sus du chalutage, les caractéristiques de base du remorqueur à filets maillants furent conservées. Un treuil habituellement actionné par un vieux moteur d'automobile était installé sur le pont arrière, où il devait servir à lever le lourd chalut. Un cadre de chalutage fut soudé à la superstructure, bientôt rejoint par un cadre en A vertical destiné à aider à tirer le chalut de l'eau. Les portes arrières durent être élargies pour permettre le passage du chalut[15]. Presque tous les bateaux ont été et sont toujours construits localement, sur le lac Érié et dans la baie Georgienne, et dans certains cas ils sont encore construits par les pêcheurs eux-mêmes[16].

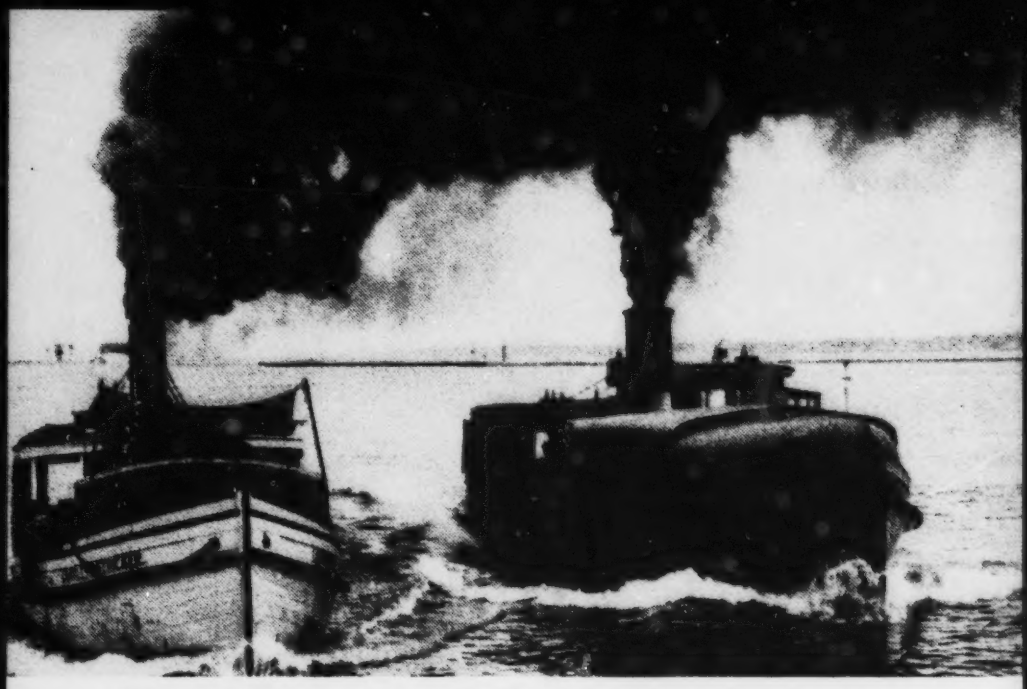

24 Le *Charles P. Stricker* est doté d'un pont en dos de tortue partiel; l'enceinte de l'*Atlas* est complètement fermée à l'avant, vers 1910.
W.N. Koelz, «Fishing Industry of the Great Lakes», Bureau of Fisheries, *Report of the United States Commissioner of Fisheries ... 1925*, USGPO, Washington, D.C., 1926, append. 11, fig. 3.

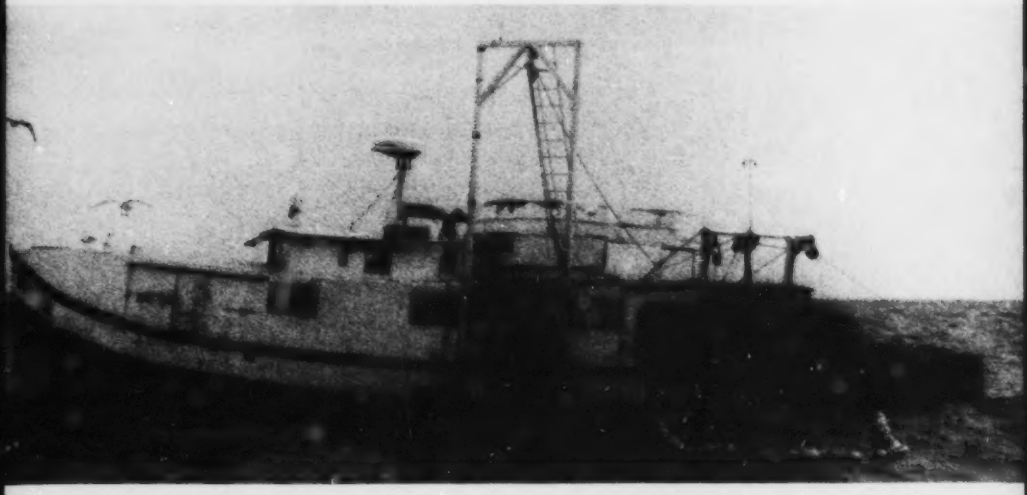

25 Le *Dover Rose*, chalutier du lac Érié.
Direction générale des communications, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa.

Développement technologique: transformation et distribution

Avant les années 1860, presque tout le poisson était soit vendu frais et entier, soit salé. En règle générale, le poisson frais ne pouvait se trouver que sur les marchés locaux parce que les transports n'étaient pas assez rapides pour l'acheminer vers les marchés éloignés. Les poissons qui n'étaient pas vendus frais étaient vidés (l'arête étant laissée en place), étêtés et empaquetés dans des barils de saumure. Bien empaquetés, les poissons pouvaient se conserver pendant des mois. Le poisson salé se vendait pour une bonne part sur les marchés locaux, pour les provisions d'hiver, mais il était aussi acheminé vers les marchés éloignés. John Askin expédiait du poisson salé de Sault-Sainte-Marie à Détroit en 1809 et les pêcheurs de l'Ohio commencèrent à expédier du corégone salé à New York peu après l'ouverture du canal Érié en 1825[1]. L'American Fur Company envoyait la majeure partie de son poisson du lac Supérieur vers les marchés du Michigan et de l'Ohio, mais une partie était livrée dans des endroits aussi éloignés que New York et le sud des États-Unis[2].

Dans les cas où il existait des moyens de transport appropriés, les poissons étaient exportés frais, sur glace. Sur le lac Huron et sur le lac Supérieur, ils étaient chargés dans de grands fourgons isolés qui pouvaient contenir jusqu'à une tonne de poissons; sur le lac Érié, on utilisait des boîtes beaucoup plus petites, d'une capacité de 100 et de 200 livres[3]. Les poissons frais glacés étaient envoyés de Goderich et de Collingwood à Toronto par chemin de fer en 1856[4]. Les livraisons de poissons provenant de la région supérieure du lac Huron et du lac Supérieur augmentèrent graduellement mais ce n'est qu'au début des années 1880 que les glacières se répandirent

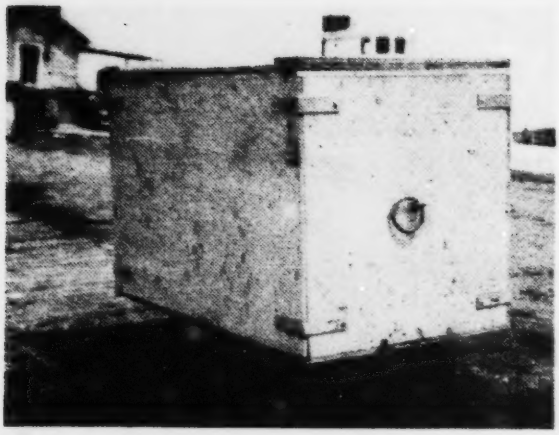

26 Boîte de transport sur roues utilisée aux lacs de la région supérieure.
Charles W. Triggs, «The Problem of Getting our Fish to the Customer. Distribution», *Fishing Gazette*, vol. 52, n° 7, (1935), p. 103.

27 Ensachage de harengs qui ont gelé à l'air libre à Port Arthur, vers 1930.
«The Inland Fisheries», *Canadian Fisheries Manual* (1932), p. 69.

dans la région supérieure de la baie Georgienne et que les livraisons de poissons frais en provenance du lac Supérieur et de l'île Manitoulin excédèrent celles de poissons salés. Sur la fin du siècle, les poissons salés avaient virtuellement disparus; faisait exception le hareng, qui était salé parce qu'il constituait ainsi un article spécial[5].

La congélation, à distinguer de la mise sur la glace du poisson frais, fit son apparition à Camden, dans le Maine, en 1861, et en 1869 et en 1875, W. et S.H. Davis de Détroit firent breveter un dispositif dans lequel les poissons étaient placés dans des plateaux de métal couverts qui étaient bourrés de glace et de sel puis congelés[6]. L'appareil était en usage dans les principaux centres d'expédition du côté américain des Grands Lacs au début des années 1870. Dès 1885, Sandusky, en Ohio, le grand centre d'empaquetage de poissons sur les lacs, congelait 3 300 000 livres de poissons chaque année, par comparaison avec les 9 millions de livres vendues fraîches, les 5 900 000 livres de poissons salés et les 2 300 000 livres de poissons fumés[7]. Le poisson frais conservé sur la glace resta la forme la plus répandue de poisson commercialisé jusqu'à un moment assez avancé du XX^{e} siècle, mais la congélation joua un rôle important dans le nivellement des conditions de l'offre et de la demande. Les approvisionnements de poissons étaient sujets à la surabondance et à la pénurie. La congélation permettait de conserver les poissons jusqu'aux périodes de rareté. La demande avait également ses caprices: une bonne part des prises faites dans le lac Érié et le lac Ontario allait approvisionner le marché juif de New York et la demande atteignait son sommet au moment des fêtes juives. Les pêcheurs qui possédaient de l'équipement de congélation pouvaient exercer un certain contrôle sur la commercialisation et les prix.

Les renseignements sur l'introduction des congélateurs en Ontario sont incomplets. L'un des plus anciens fut construit à Southampton en 1879 et il y eut des congélateurs à Wiarton, Collingwood, Meaford et dans les îles Duck sur le lac Huron avant 1890[8]. Sur le lac Érié, où une grande partie des poissons canadiens était livrée directement sur les marchés américains dès qu'ils étaient tirés des filets, les congélateurs étaient moins nécessaires. Mais ces derniers se répandirent toutefois davantage dans les années 1930, lorsque l'activité de pêche canadienne devint de plus en plus indépendante[9].

Le principal inconvénient de la méthode de congélation avec sel et glace était sa lenteur. De ce fait, les cristaux de glace en expansion détruisaient la structure cellulaire des poissons, de sorte que quand ceux-ci étaient dégelés, ils étaient mous et noyés d'eau. En 1892, une deuxième méthode de congélation, qui utilisait l'ammoniac réfrigéré, fit son apparition à Sandusky; après la Première Guerre mondiale, la congélation à l'aide de

saumure réfrigérée se répandit[10]. Deux des appareils à saumure les plus efficaces (qui faisaient appel à une solution de chlorure de calcium) furent mis au point par la famille Kolbe, de Port Dover, en 1925 et en 1927. Dans la «cloche de plongée» de la famille Kolbe, les poissons étaient placés dans des plats peu profonds et couverts. Ceux-ci étaient rangés dans une étagère qui était descendue dans un réservoir rempli de saumure réfrigérée. Avec la méthode du «baquet flottant», les poissons étaient placés dans des baquets circulaires qu'on mettait à flotter dans la saumure réfrigérée[11].

La méthode du baquet flottant convenait particulièrement bien à la congélation des filets de poisson. Le prélèvement des filets fut introduit en Amérique du Nord au début du XX^{e} siècle mais il ne se répandit dans les Grands Lacs qu'à la fin des années 1920[12]. Avant 1930, la plupart des poissons, notamment ceux qui étaient destinés au marché de New York, étaient expédiés entiers. Les poissons destinés à Chicago étaient plus susceptibles d'être parés (étêtés et éviscérés). Le prélèvement des filets réduisait le poids des poissons manutentionnés et par conséquent le temps de congélation et les coûts de transport.

Les filets sont parmi les premiers aliments à être pré-cuisinés. Pour prendre un exemple plus récent, les bâtonnets de poisson permettent à l'industrie de trouver une utilisation pour les poissons blancs qui sont toujours abondants dans les lacs. Les bâtonnets de poisson furent produits pour la première fois aux États-Unis en 1952-1953 et en Ontario en 1954[13]. Plus récemment encore, la mise au point de moyens mécaniques d'éviscération des éperlans constitua un événement des plus importants pour l'industrie. Vu la petite taille et la faible valeur unitaire des éperlans, il n'était pas économique de les éviscérer et de les étêter à la main. Au début des années 1960, la compagnie Omstead Fishery (rebaptisée depuis Omstead Foods) de Wheatley, en Ontario, mit au point une machine à transformer les éperlans. La capacité de la compagnie Omstead de transformer de grandes quantités d'éperlans à un coût relativement peu élevé contribua puissamment à lui faire prendre la tête des compagnies poissonnières du côté canadien des lacs dans les années 1960[14].

Les moyens de manutention et de transformation des poissons se développèrent parallèlement à l'amélioration des méthodes de distribution sur des marchés plus vastes. Au départ, les poissons frais ne pouvaient se trouver que sur les marchés locaux, les poissons salés étant acheminés vers les marchés éloignés par voilier et par chaland. L'apparition de la navigation à vapeur et l'utilisation de la glace permirent de livrer des poissons frais sur les marchés américains, plus importants. Les poissons des lacs Supérieur et Huron et du bassin de la rivière Détroit étaient expédiés vers

Détroit et Chicago. Les poissons de l'extrémité est du lac Ontario étaient envoyés à Oswego, Cape Vincent et Sackets Harbour, dans l'État de New York. Quant aux poissons du lac Érié, ils étaient expédiés vers les ports américains du lac Érié: Buffalo, Erie, Sandusky, Cleveland et Détroit.

Les compagnies américaines d'emballage exploitaient des navires à vapeur qui visitaient régulièrement les stations de pêche canadiennes et en rapportaient les prises aux États-Unis. À l'extrémité ouest du lac Érié, les poissons pris dans les eaux canadiennes n'étaient même pas débarqués au Canada: ils étaient transférés directement des bateaux de pêche canadiens aux navires à vapeur américains. Des ports américains, les poissons étaient envoyés par chemin de fer vers les principaux marchés aux poissons des États-Unis, New York et Chicago. Le développement du réseau de chemin de fer canadien offrit des solutions de rechange au transport par eau. Les poissons de Goderich, de Point Edward, de Cap Rich et de Collingwood furent transportés par train dès 1859 et la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique en 1885 ouvrit des marchés pour les poissons du lac Supérieur. Sur le lac Érié, les poissons provenant de la plupart des principaux ports pouvaient être transportés par train dans les années 1890 mais la commodité de transporter les poissons par bateau de l'autre côté du lac laissa un certain nombre de bateaux dans la course jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Le train permettait toutefois de desservir plus rapidement et de façon plus directe les grands marchés de New York et de Chicago; aussi supplanta-t-il le bateau. Dans les années 1930, les pêcheurs commencèrent à faire transporter les poissons par camion; ce sont des camions réfrigérés qui assurent maintenant le transport de la majeure partie des poissons des Grands Lacs[15].

28 Quai de Jackfish, lac Supérieur, vers 1930. La construction du chemin de fer du CP ouvrit de nouveaux marchés pour le poisson du lac Supérieur.
Archives nationales du Canada, PA 32450.

Propriété et commercialisation

Les principales tendances de la propriété des opérations de pêche dans les Grands Lacs au XIX[e] siècle ont été l'accroissement de la taille des entreprises individuelles, la prise de contrôle par des sociétés de la totalité de l'activité de pêche et l'accroissement de l'influence américaine. Au cours de la première moitié du XIX[e] siècle, les conditions qui régnaient dans les lacs de la région inférieure favorisèrent les petits pêcheurs indépendants. Avant 1857, aucune restriction juridique ne touchait la pratique de la pêche. Après 1857, il devint obligatoire de posséder un permis mais les droits étaient peu élevés et, avant 1890, il n'y avait aucune limite quant au nombre des permis délivrés. Le capital nécessaire à la pratique de la pêche à la seine ou aux filets maillants était peu important et les pêcheries étaient faciles à obtenir. Sur le lac Ontario, les pêcheries de Burlington Beach et du comté Prince Edward s'acquéraient sur la base de droits de squatters et les «propriétaires» résistèrent vigoureusement aux tentatives du gouvernement de percevoir des redevances après 1857[1]. Il semble que la même situation ait été observée sur le lac Érié, où les meilleurs lieux de pêche à la seine étaient occupés par des squatters; Thomas Paxton, qui avait obtenu un permis d'occupation de Pointe Pelée en 1846, ne put exploiter sa pêcherie à cet endroit parce que la concession était occupée par dix familles de squatters[2].

Les coûts de la main-d'oeuvre étaient également peu élevés. La pêche aux filets maillants pouvait se pratiquer seul ou avec deux ou trois hommes; la pêche à la seine faisait habituellement appel à une équipe de cinq hommes. Dans bien des cas, il se peut que la pêche ait été pratiquée en tant qu'entreprise familiale ou en partenariat sans grands débours au chapitre des salaires. Il semble que le partenariat ait été répandu sur les lacs Huron

et Supérieur: le surveillant de pêche signalait en 1859 qu'il avait émis 97 baux sur les deux lacs; 12 avaient été émis à des bandes indiennes et 14 l'avaient été à la Compagnie de la baie d'Hudson[3]. La plupart des autres avaient été accordés à des groupes de pêcheurs ou de marchands qui s'étaient de toute évidence regroupés en associations. Dans les cas où l'on engageait de la main-d'oeuvre, on limitait les débours à ce chapitre en partageant les prises[4]. Les coûts de commercialisation des poissons sur les lacs de la région inférieure étaient bas eux aussi. Les poissons se vendaient pour la plupart frais sur les marchés locaux et il est probable qu'ils étaient vendus directement au consommateur contre une somme en espèces ou qu'ils étaient troqués.

Les conditions présentes sur les lacs de la région inférieure favorisaient les petites pêcheries, mais il existait des pêcheries plus grandes exploitées par de petits capitalistes. En 1827, Thomas Paxton obtint un permis d'occupation applicable à l'île Fighting (Turkey), dans la rivière Détroit; il y exploita une entreprise de pêche durant les cinquante années suivantes. Son entreprise était l'une des plus importantes de la région pour la taille; en 1856, il empaqueta 2500 barils de corégone[5]. De toute évidence, pour son fonctionnement l'entreprise faisait appel à la main-d'oeuvre engagée qui touchait un salaire mensuel. Plusieurs autres entreprises furent mises sur pied aux termes de permis d'occupation: celle d'Alexander McGregor aux îles Fishing, en 1832; celle de la Huron Fishing Company, également aux îles Fishing, en 1834; et celle de John Prince à Rondeau en 1848[6]. On sait peu de choses sur le fonctionnement de ces entreprises. Prince et les organisateurs de la Huron Fishing Company étaient des développeurs et ils ne se seraient pas adonnés personnellement à la pêche. McGregor a été dans le monde de la pêche toute sa vie et il est possible qu'il ait mis la main à la pâte personnellement. Il existait en outre au moins une grande entreprise de pêche sur le lac Ontario; un certain M. Geddes en 1846 exploita sous bail les pêcheries situées du côté ouest de l'île de Toronto et il employa de 30 à 40 hommes[7].

On sait fort peu de choses sur les premières entreprises de pêche du côté nord du lac Huron, mais les rapports des surveillants de pêche de la fin des années 1850 révèlent que nombre de pêcheries étaient exploitées par des particuliers, souvent des Indiens, qui vendaient leurs captures à des marchands américains qui parcouraient la région. Souvent, les marchands avançaient les filets utilisés et se faisaient payer en poissons[8].

Sur le lac Supérieur, l'industrie de la pêche fut développée et dominée par deux grandes sociétés bien nanties financièrement, l'American Fur Company et la Compagnie de la baie d'Hudson. Les deux compagnies

disposaient du capital nécessaire à la mise sur pied d'entreprises d'envergure dans une région éloignée et à la construction des bateaux nécessaires au transport des poissons vers les marchés extérieurs. Elles disposaient également d'un capital leur permettant d'attendre les résultats et de supporter des pertes. Elles ne vendaient pas leurs poissons contre espèces sonnantes mais les livraient en dépôt à des promoteurs des lacs de la région inférieure qui eux-mêmes les dirigeaient sur les marchés de New York ou du Midwest et du sud. Les compagnies devaient attendre le paiement de leur marchandise durant des mois et elles subissaient des pertes attribuables à la putréfaction, aux fluctuations du marché et aux contretemps[9]. L'American Fur Company mit fin à ses activités en 1842 mais la Compagnie de la baie d'Hudson resta l'entreprise de pêche dominante dans les eaux canadiennes du lac Supérieur jusqu'à la fin des années 1850, époque où le développement de systèmes publics de transport à vapeur ouvrit le lac à des entreprises de plus petite taille.

Les deux compagnies disposaient également d'un avantage dans la région pauvrement peuplée du lac Supérieur parce qu'elles avaient déjà une administration et de la main-d'oeuvre dans la région. En fait, l'un des facteurs qui les encourageaient à développer la pêche commerciale était que cette dernière occupait la main-d'oeuvre excédentaire.

Les changements technologiques de la seconde moitié du XIX[e] siècle accrurent le coût des activités de pêche, réduisirent le rôle du petit pêcheur indépendant et conduisirent à une concentration du contrôle, sinon de la propriété, de l'activité de pêche entre quelques mains. Les premières seines coûtaient au plus quelques centaines de dollars et il était possible de mettre sur pied une petite entreprise de pêche aux filets maillants à l'aide d'un voilier pour 500 $. Les paradières, les remorqueurs, les glacières et les installations de réfrigération ont tous contribué à accroître les besoins en capitaux. En 1893, une entreprise prospère de pêche à la paradière sur le lac Érié pouvait comporter un remorqueur de 3000 $, dix paradières d'une valeur de 300 $ chacune, une glacière et un congélateur d'une valeur de 1000 $ ainsi que des bateaux à filets, des chalands pour les pieux et des machines à enfoncer ces derniers d'une valeur de 700 $. Elle engageait au moins six hommes au salaire annuel d'environ 350 $ chacun[10].

Il existait des entreprises beaucoup plus grandes. C.W. Gauthier, de Windsor, l'un des rois de la pêche dans la partie canadienne des lacs, signalait en 1884 qu'il employait 200 hommes et qu'il était à la tête d'un capital de 200 000 $ (il incluait peut-être dans ce chiffre ses activités au Manitoba)[11]. Huit ans plus tard, son principal concurrent sur le lac Huron, J. Clarke, de la Buffalo Fish Company, affirmait que son entreprise possé-

29 Port de Killarney, probablement à la fin du XIX[e] siècle. Il semble que la plupart des bateaux soient de type Mackinaw mais l'un d'eux, à l'arrière-plan à gauche, présente un tableau en forme de coeur caractéristique du bateau de type Huron.
Photo: W.J. Topley. Archives nationales du Canada, PA 8555.

dait 13 remorqueurs et qu'elle achetait des poissons pris par beaucoup d'autres[12]. À l'époque, il n'y avait sur les lacs que 67 remorqueurs dotés d'un permis on ne sait combien Gauthier en contrôlait mais deux compagnies plus petites en possédaient quatre chacune, deux en possédaient trois chacune et au moins cinq en possédaient deux chacune[13].

Les petites compagnies et les entreprises individuelles continuèrent, mais elles évoluaient à l'ombre des grandes et leur indépendance était limitée. Les petites compagnies étaient de plus en plus restreintes à l'activité primaire, la capture des poissons. Les grandes compagnies achetaient les poissons directement des bateaux des pêcheurs, les emballaient et les expédiaient; elles s'occupaient en outre, dans une certaine mesure, de la commercialisation. L'emballage, l'expédition et la commercialisation étaient des activités souvent plus lucratives que la pêche elle-même, qui permettaient aux négociants d'accumuler du capital et d'étendre leurs activités. L'histoire des entreprises acheteuses de poissons est vague, mais on

sait que, sur la fin des années 1880, un certain nombre d'entreprises de moyenne et de grande tailles s'étaient constitué des zones d'influence. Ainsi, C.W. Gauthier concentrait ses opérations dans les îles Duck, dans le lac Huron, J. Clarke de Goderich possédait un entrepôt dans l'île Squaw, dans la baie Georgienne, la Noble Brothers était active dans le secteur de Killarney, la Booth Fisheries avait une base à Quebec Harbour, dans l'île Michipicoten, dans le lac Supérieur, J.W. Post, de Sandusky, était négociant à l'extrémité ouest du lac Érié et la Buffalo Fish Company était active à l'extrémité est du lac Érié et sur le lac Huron.

Les entreprises de pêche ne s'en tenaient pas à la seule exploitation de flottilles de pêche: elles achetaient également les prises d'autres pêcheurs évoluant dans leur secteur. Ces pêcheurs étaient indépendants de nom, mais ils étaient souvent les débiteurs des grandes entreprises. J.W. Post, par exemple, exploitait deux vapeurs qui partaient quotidiennement en excursion vers l'ouest depuis Rondeau, le long de la rive du lac Érié; ses agents achetaient des poissons auprès des exploitants de paradières et les revendaient à des grossistes de Sandusky. Quand Post déposa devant la Commission sur les pêches du Dominion (1894), il affirma avoir acheté tous les poissons pris à l'aide de 22 filets dans la région et qu'il avait déjà acheté les prises faites avec pas moins de 32 filets. Bien qu'il eût «lancé en affaires» tous les pêcheurs dont il achetait les prises et bien que ceux-ci fussent toujours liés à lui par les hypothèques qui affectaient leurs bateaux, il les considérait comme indépendants[14]. Cette indépendance fut mise en doute dans le témoignage de William Haskins qui avait été titulaire d'une station de pêche dans les années 1880. La station était grevée d'une hypothèque dont Post était le bénéficiaire; celui-ci força Haskins à la lui vendre en 1885. Malgré la vente, le permis continua d'être délivré au nom de Haskins; Américain, Post n'aurait pu en être le titulaire. J.W. Kerr, le surveillant de la pêche de la région, croyait que Post possédait la plupart des filets qui servaient à prendre les poissons qu'il achetait et qu'il usait de son influence auprès d'un agent local des pêches pour priver de permis les pêcheurs qui refusaient de lui vendre leurs prises[15].

James Clarke, un représentant de la Buffalo Fish Company sur le lac Huron, affirma au cours de son témoignage que, bien qu'il exploitât deux filets sous son nom, il «avait des intérêts» dans plus ou moins tous les filets qui servaient à prendre les poissons qu'il achetait et que la compagnie (dont il détenait des actions) procurait des filets à ses pêcheurs[16]. Parfois, les entreprises comme la Noble Brothers faisaient des demandes de permis au nom de leurs pêcheurs, avançaient à ces derniers l'argent nécessaire à l'acquisition du permis et conservaient les permis quand ils étaient déli-

vrés[17]. Ces pratiques gardaient des pêcheurs dits indépendants en état de dépendance par rapport aux grandes compagnies.

Tandis que le contrôle de la pêche se concentrait dans les mains des grandes compagnies, celles-ci passaient sous contrôle américain. Les Américains avaient toujours été présents dans les pêches. Les agents des pêches nommés en 1857 constatèrent que, souvent, les Américains avaient pêché en eaux canadiennes, notamment sur le lac Érié et sur la rive nord du lac Huron, et qu'ils avaient exporté les poissons[18]. Les agents parvinrent à mettre un terme à la pêche américaine en eaux canadiennes, exception faite de quelques cas sporadiques de braconnage, mais ils furent incapables d'agir sur le contrôle américain de l'activité de pêche qui s'exerçait par l'intermédiaire du contrôle américain du marché.

L'influence américaine s'accroissait en proportion de l'accroissement du volume des prises exportées aux États-Unis. Il est difficile de traiter de la croissance du marché d'exportation parce qu'on ne trouve pas de chiffres dignes de confiance quant à la taille du commerce d'exportation pour le XIX^{e} siècle et le début du XX^{e} siècle. Nul registre n'a été tenu des poissons exportés du Canada. Dans bien des cas, les poissons ne furent pas même débarqués au Canada mais étaient emportés directement des filets aux ports américains. Par ailleurs, il est rarement question de poissons importés du Canada dans les registres américains; si les poissons étaient capturés à l'aide de filets appartenant à des Américains, ils étaient considérés comme étant des poissons américains, exempts de droits. Par conséquent, soit les registres n'existent pas, soit ils ne sont pas dignes de confiance. En règle générale, il faut considérer comme des approximations toutes les statistiques sur les ventes et sur les prises tant pour ce qui est des eaux américaines que des eaux canadiennes, y compris celles des tableaux 1 et 2.

On sait que les poissons provenant de l'extrémité est du lac Ontario, de l'extrémité ouest du lac Érié et du lac Huron furent exportés dans les années 1850 et avant, mais, en 1871 encore, des rapports indiquent que la majeure partie des poissons étaient envoyés vers des marchés canadiens[19]. Le commerce d'exportation connut une croissance rapide et, en 1900, on estimait généralement que plus de 90 pour cent des prises canadiennes étaient exportées aux États-Unis. D'aucuns se sont même plaint d'avoir de la difficulté à trouver du poisson de l'Ontario dans les marchés locaux[20]. Ces plaintes persistèrent jusqu'à la Première Guerre mondiale; en 1918, le gouvernement de l'Ontario mit sur pied une Direction des ventes de poissons (Fish Sales Branch) dotée du pouvoir d'acheter jusqu'à 20 pour cent des prises totales à prix fixes et d'organiser leur distribution et leur vente

sur les marchés intérieurs. En vertu du programme, discontinué en 1922, quelque 10 millions de livres de poissons furent achetées[21].

Le contrôle exercé par les États-Unis sur l'activité de pêche canadienne se trouva renforcé par des modifications apportées à la structure tarifaire. Avant 1890, les poissons canadiens étaient exportés aux États-Unis en franchise de droits, mais, à partir d'octobre 1890, un tarif de trois quarts de cent par livre fut fixé tant pour les poissons frais que pour les poissons congelés. Pour beaucoup de poissons à bas prix, ce tarif aurait été prohibitif, mais les douaniers américains adoptèrent le point de vue suivant lequel des poissons capturés par des Américains ou à l'aide de filets appartenant à des Américains étaient américains, même s'ils provenaient d'eaux canadiennes[22]. Les entreprises américaines qui avaient avancé du matériel ou de l'argent pour l'acquisition des filets qu'utilisaient des pêcheurs canadiens pouvaient donc prétendre que les filets leur appartenaient et faire entrer les poissons capturés à l'aide de ces filets en franchise de droits. Les pêcheurs canadiens qui essayaient d'exporter du poisson devaient payer les droits. Ainsi, nombre de pêcheurs canadiens furent forcés de contracter des alliances avec des entreprises américaines ou d'en devenir les débiteurs.

Pour ne pas avoir à payer les droits, deux importants négociants canadiens, C.W. Gauthier, de Windsor, et J. Clarke, de Collingwood, déménagèrent leurs activités aux États-Unis. Clarke devint un agent de la Buffalo Fish Company; il en devint également actionnaire et peut-être même actionnaire majoritaire. C.W. Gauthier fut mêlé aux activités et de la Detroit Fish Company, et de la Manitoba Fish Company. On ne connaît pas avec certitude la nature des rapports qui le liaient avec l'une et l'autre compagnies, mais il est parfois mentionné à titre de gestionnaire de la Detroit Fish Company[23].

Sur le lac Supérieur, la A. Booth Packing Company était l'entreprise dominante dans les années 1890. À ses origines, à Chicago en 1848, il s'agissait d'un petit commerce de poissons qui prit graduellement de l'expansion; les premières activités canadiennes qu'on lui connaît eurent le lac Winnipeg pour théâtre en 1871. Parce qu'il s'agissait d'une compagnie américaine, elle ne pouvait posséder de permis canadien en propre, mais elle utilisait sa puissance commerciale pour exercer son emprise sur les pêcheurs; dans bien des cas, elle était titulaire de permis par l'entremise de filiales. La Port Arthur Fish Company, qui possédait des usines d'emballage à Port Arthur et à Rossport, était son agent à l'extrémité ouest du lac Supérieur. En 1898, la compagnie fut réorganisée et constituée sous le nom de A. Booth and Company; du même coup, la nouvelle société absorbait pas moins de 43 autres entreprises de pêche. Si l'on en croit un rapport, le

trust Booth contrôlait 80 pour cent des négociants en poissons d'eau douce et 150 millions de livres de poissons chaque année. Bien qu'on ne connaisse pas toutes les compagnies qui composaient le trust, ce dernier comprenait ou devait bientôt comprendre la Port Arthur Fish Company, la Buffalo Fish Company, Ganly and Ainsworth, de Sault-Sainte-Marie, la Noble Brothers de Killarney, D. McLeod de Southampton, la Georgian Bay Fish Company de Collingwood et M. Doyle de Toronto[24]. En 1899, les possessions canadiennes du trust furent absorbées par la Dominion Fish Company, filiale de la A. Booth Company. Nombre de négociants canadiens qui avaient été absorbés par la Booth restèrent associés à la Dominion Fish Company: James Clarke, de la Buffalo Fish Company fut l'un des ses organisateurs et la Noble Brothers et Ganly and Ainsworth se firent ses agents locaux[25].

En plus de prendre un contrôle presque entier de la pêche dans les lacs de la région supérieure et dans le lac Ontario, la Booth contrôlait également les pêches intérieures dans l'ouest du Canada et possédait d'importants intérêts dans les pêcheries de l'Atlantique et du Pacifique. La Booth achetait des poissons sur le lac Érié mais elle n'y contrôlait pas l'activité de pêche parce que cette dernière avait un accès direct aux marchés de New York. La compagnie fit faillite en 1909, mais elle fut réorganisée et elle resta une force importante dans les lacs de la région supérieure jusqu'aux années 1930. En 1932, la compagnie fit de nouveau faillite et, dans le cadre de sa réorganisation subséquente, elle se départit de la plupart de ses actifs dans les Grands Lacs, y compris la Dominion Fish Company, qui fut dissoute[26]. La Booth Fisheries Corporation est maintenant une filiale de Consolidated Foods de Chicago.

Apparemment, le trust Booth avait été mis sur pied afin de stabiliser le commerce des poissons et de mettre un terme à la concurrence féroce qui rendait impossible pour les négociants de refuser des poissons qui n'avaient pas la taille requise. Si louables que fussent ces deux objectifs, les pêcheurs canadiens se plaignirent du fait que l'élimination de la concurrence avait fait baisser les prix qu'on leur offrait et écrémé les bénéfices qui revenaient légitimement au entreprises de pêche canadiennes. Des fonctionnaires canadiens accusaient le trust de tourner en dérision la réglementation canadienne et de se montrer particulièrement rapace dans l'exploitation de la pêche[27]. La plus grande cause de ressentiment était peut-être que, l'accent étant mis sur les marchés d'exportation, il devenait difficile d'acheter des poissons des Grands Lacs en Ontario[28]. Ce ressentiment ne se traduisit jamais en mesures susceptibles d'affecter sérieusement le trust. En deux occasions au moins, des agents des pêches qui étaient soupçonnés de travailler avec le trust furent démis de leurs fonctions[29], et l'attitude du gouvernement envers

deux entreprises, la Noble Brothers de Killarney et la Port Arthur Fish Company, était teintée de la conviction qu'il s'agissait d'agents de la Booth. La mise sur pied de la Direction des ventes de poissons en Ontario en 1918 posa une grave menace pour le trust; si l'organisme s'était vu accorder le monopole de la commercialisation des poissons de la partie canadienne des Grands Lacs (conformément au principe qui sous-tend l'action de l'actuel Office de commercialisation du poisson d'eau douce), il aurait pu détruire le trust en Ontario. La Direction fut cependant supprimée en 1922. Ce sont des facteurs économiques, et non pas l'intervention du gouvernement, qui acculèrent finalement le trust à la faillite.

À peu près en même temps que le trust Booth consolidait son emprise sur les pêcheries de la région supérieure des Grands Lacs, un certain nombre de développements, notamment sur le lac Érié, créèrent un ensemble de conditions qui aboutirent à un affaiblissement de l'emprise des sociétés sur l'industrie et à une réduction de l'influence américaine dans cette dernière. L'amélioration des moyens de transport libéra graduellement les pêcheurs des ports isolés de leur dépendance envers les moyens de transport fournis par les négociants. Sur le lac Érié, le développement du réseau ferroviaire permis aux pêcheurs de traiter directement avec les grossistes de Détroit, de Buffalo et de New York, sans intermédiaire. L'installation du téléphone le long de la rive nord du lac Érié vers 1905 contribua à l'affaiblissement d'acheteurs comme J.W. Post, de Sandusky. Avant 1905, il arrivait souvent que les poissons se vendent en vertu de contrats dont la validité s'étendait sur une année; après 1905, les pêcheurs de l'extrémité ouest du lac Érié furent en mesure de communiquer directement, tous les jours, avec les grossistes de Détroit pour prendre les arrangements relatifs à la vente de leurs poissons, qui pouvaient être expédiés par le train plutôt que par les bateaux de Post[30]. Tandis que son emprise sur le marché diminuait, Post devint vulnérable parce que, étant de nationalité américaine, il ne pouvait être le détenteur en titre d'un permis; vers 1910, les pêcheurs qu'il avait tenus sous sa coupe se regroupèrent pour l'expulser du secteur[31].

D'autres pêcheurs se réunirent également pour former de petites compagnies ou des coopératives et ainsi résister à l'influence des grandes compagnies et renforcer leur position de négociation. À Rossport, sur le lac Supérieur, des pêcheurs unirent leurs efforts pour résister aux tentatives des agents de la Booth d'établir un contrôle monopolistique. L'existence de la coopérative officieuse s'étendit de 1900, environ, jusque vers la fin de la Première Guerre mondiale; elle fut graduellement absorbée par la Nipigon Bay Fish Company[32]. En 1912, à Port Stanley, sur le lac Érié, les propriétaires de 12 remorqueurs mirent sur pied la Producer's Fish Company. Les

membres de cette dernière s'engageaient à vendre toutes leurs prises à la compagnie, qui cherchait à faire monter les prix en limitant les livraisons et en utilisant des congélateurs pour éviter de créer des surplus sur le marché au moment des remontes importantes. Malgré les succès qu'elle connut à ses origines, la compagnie disparut vers 1918. Ceux-là même qui avaient mis sur pied la Producer's Fish Company créèrent également la Port Stanley Supply Company. Cette entreprise vendait du charbon aux pêcheurs mais son activité principale consistait à exploiter une usine de transformation du poisson qui produisait de l'huile de poisson, de l'engrais et de la nourriture pour le bétail à partir des poissons de rebut. Elle contribuait à réduire la pollution que causait l'immersion des poissons de rebut dans le lac (pratique courante mais illégale) et ouvrait un petit marché pour des poissons qui autrement auraient été invendables[33].

Plusieurs autres coopératives virent le jour sur les bords du lac Érié dans les années 1920 mais il semble que toutes firent faillite avant la Seconde Guerre mondiale. Après la guerre, on observa un regain d'intérêt pour la commercialisation coopérative et des coopératives furent mises sur pied à Port Dover, Port Maitland, Rondeau, Kingsville et Port Rowan. Elles furent actives durant une dizaine d'années, puis elles connurent la faillite, comme cela s'était produit dans les années 1920. Une étude du gouvernement de l'Ontario sur la pêche dans le lac Érié conclut en 1962 que l'organisation des coopératives était trop lâche, que leurs membres n'étaient pas tenus de vendre leurs prises à la coopérative, qu'elles étaient sous-capitalisées et que leur gestion était faible[34].

Les groupements corporatifs constituèrent une autre forme de coopération. Les premières mentions de groupements corporatifs sont antérieures à la Première Guerre mondiale. En 1908 et en 1913, la Protective Fisherman's Association et la Pond Net Fishermen's Association de South Essex firent pression sur le gouvernement fédéral pour que celui-ci apporte des modifications aux règlements sur les pêches[35]. La plus puissante des associations, la Lake Erie Fishermen's Association fut mise sur pied en 1916. La même année, une section de la Canadian Fishermen's Association fut créée sur le lac Supérieur. En 1918 fut formée la Lake Huron and Georgian Bay Commercial Fishermen's Association; diverses associations représentant d'autres lacs ou d'autres régions furent mises sur pied dans les années subséquentes[36].

Les associations travaillaient surtout à la manière de groupes de pression qui cherchaient à influencer la réglementation de la pêche et les conditions du marché. Le premier grand enjeu auquel s'attaqua la Lake Erie Fisherman's Association fut la politique d'achat des poissons du gouvernement

provincial en temps de guerre. La Direction des ventes de poissons avait le pouvoir d'acheter, à taux fixe, jusqu'à 20 pour cent des prises de chaque pêcheur, qu'elle revendait ensuite au public par l'intermédiaire de détaillants en poissons. Il s'agissait d'offrir à bas prix au public du poisson qui autrement aurait été exporté aux États-Unis et de libérer d'autres aliments pour l'effort de guerre. Les pêcheurs soutenaient que la politique ne réduisait nullement les prix que devaient payer les consommateurs tandis qu'elle ramenait les recettes des pêcheurs au-dessous de leurs coûts de production. Comme suite aux vigoureuses protestations des pêcheurs et à un changement de gouvernement, le quota de 20 pour cent fut abandonné en 1920 et toute la politique d'achat de poissons du gouvernement fut abandonnée en 1922[37].

La Lake Erie Fishermen's Association chercha surtout par son action à obtenir des règlements favorables de la part du gouvernement et le soutien de ce dernier à l'industrie. Dans les années 1920, elle adopta régulièrement des résolutions réclamant des patrouilles plus efficaces pour prévenir le braconnage pratiqué par les Américains, de mettre davantage l'accent sur les programmes de reproduction ainsi que des rajustements de la réglementation et des tarifs qui permettraient aux pêcheurs du lac Érié de soutenir la concurrence des pêcheurs américains qui, prétendait-on, jouissaient d'une réglementation beaucoup plus libérale que les pêcheurs canadiens[38]. En ce qui concerne la réglementation, l'affaire la plus litigieuse à laquelle l'association dut s'attaquer fut celle des rapports entre les pêcheurs aux filets maillants et les pêcheurs à la paradière. Les mérites relatifs de la paradière et des filets maillants avaient donné lieu à un débat amer au cours des années 1890 et il s'ensuivit des tentatives pour faire adopter des règlements favorisant un type de filet ou l'autre.

Sur le lac Huron, où les pêcheurs aux filets maillants étaient les plus nombreux, la paradière fut interdite en 1885 dans la majeure partie de la baie Georgienne, mais sur le lac Érié, les pêcheurs à la paradière étaient plus puissants et ils furent au départ en mesure de faire adopter une réglementation qui les favorisait. À partir de 1915 environ, les pêcheurs aux filets maillants se virent interdire de placer leurs filets à moins de dix milles de la rive entre Port Stanley et Pointe Pelée. Sur le reste du lac, à l'exception peut-être du secteur au large de Long Point, ils furent tenus de les placer à au moins cinq milles au large de la rive afin de ne pas gêner la pêche à la paradière[39]. Les pêcheurs aux filets maillants firent valoir que la réglementation allongeait leurs temps de déplacement et leurs coûts et que, certaines saisons, elle réduisait leurs prises. Malgré l'opposition des pêcheurs aux filets maillants, en 1921, l'association donna son assentiment

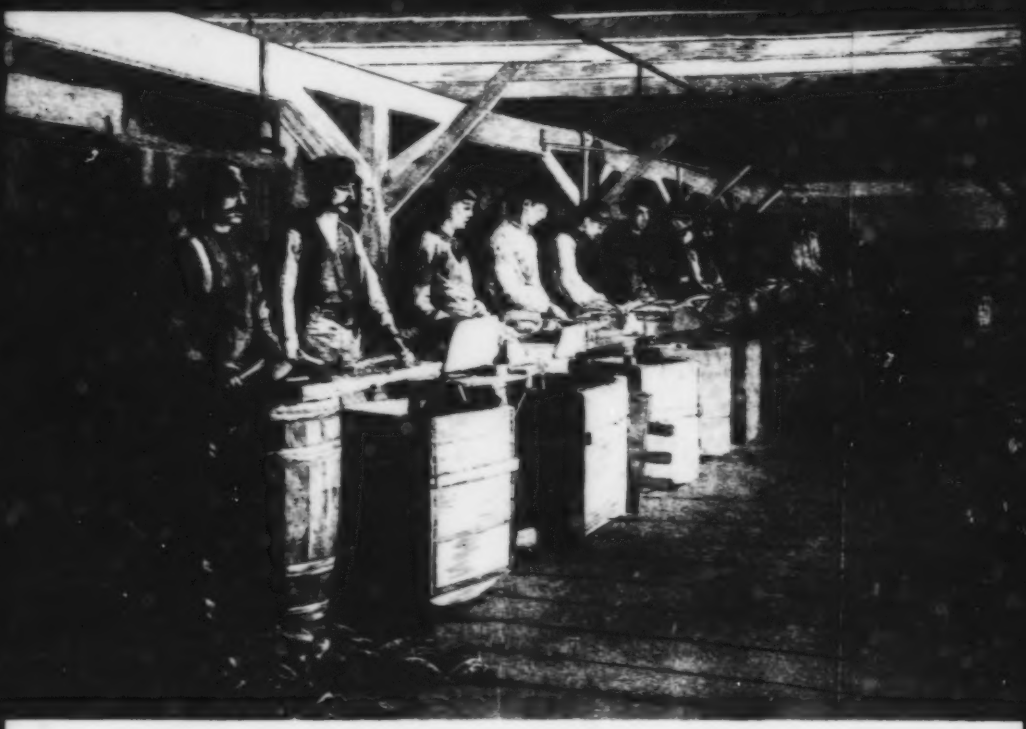

30 Nettoyeurs de poissons à l'oeuvre dans un atelier d'empaquetage de Sandusky, Ohio, vers 1885.
H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885...», Commission of Fish and Fisheries, *Report of the Commissioner for 1887*, USGPO, Washington, D.C., 1891, append. 1, pl. 33.

à la zone d'exclusion des filets maillants. Au cours de la même réunion, elle réclama que les pêcheurs aux filets maillants soient tenus de pêcher à partir de leur port d'attache et que le filet boeuf, qui se répandait dans la région de Port Dover, soit interdit[40]. En conséquence, beaucoup de pêcheurs aux filets maillants quittèrent l'association. Celle-ci chercha subséquemment à satisfaire aux revendications des pêcheurs aux filets maillants, qui lui revinrent en nombre en 1926[41].

À l'aube des années 1930, les pêcheurs aux filets maillants avaient noyauté l'association et lorsqu'ils votèrent la suppression de la zone d'exclusion des filets maillants en 1931 et 1932[42], les pêcheurs à la paradière quittèrent pour former leur propre organisation qui continua de faire pression en faveur de la protection de la pêche à la paradière[43]. Les exploitants de paradières connurent une victoire en 1937 lorsque le gouvernement provincial divisa le lac en deux districts le long du prolonge-

ment de la limite des comtés Kent-Elgin et interdit aux bateaux ayant leur port d'attache d'un côté de la ligne de pêcher de l'autre côté[44]. Comme la plupart des bateaux de pêche aux filets maillants avaient leur port d'attache à l'est de la ligne, le secteur à l'ouest de la ligne fut laissé aux pêcheurs à la paradière. La victoire fut toutefois de courte durée puisque, au début des années 1950, les paradières cessèrent d'être rentables et furent remplacées par des parcs en filet.

La Lake Erie Fishermen's Association et d'autres associations s'efforcèrent également de renforcer la position des pêcheurs face aux acheteurs de poissons. Dans les années antérieures à 1900, sur la plupart des lacs, les poissons se vendaient à taux fixes en vertu de contrats annuels. Autour des années 1890, les pêcheurs de la moitié est du lac Érié avaient commencé à vendre leurs prises directement au Peck Slip Market, le grand marché de poissons de New York. Les poissons étaient expédiés à un marchand particulier du Peck Slip, qui les revendait au taux du marché, prenait sa commission (d'environ 15 pour cent habituellement) à même les recettes et retournait le reste à l'expéditeur[45].

Cette façon de procéder prêtait le flanc aux abus et des pêcheurs se plaignirent de ne pas avoir été payés, de ne pas avoir été payés en entier ou de ne pas avoir touché un juste prix. À peu près à l'époque où le téléphone faisait son entrée dans le commerce des poissons, les principaux marchands du Peck Slip commencèrent à garder des agents chargés des achats dans les principaux ports de pêche, dont Port Dover. Dans les ports où plusieurs agents étaient en concurrence, les pêcheurs pouvaient profiter de leur rivalité; leur avantage était toutefois limité puisque les agents connaissaient l'état du marché mieux que les pêcheurs[46].

En théorie, les agents achetaient les poissons en bloc, ce qui supprimait les problèmes du système d'expédition, mais ils ne payaient pas en espèces et nombre des abus présumés de la vente en consignation persistèrent. Pour leur part, les marchands de Peck Slip soutenaient que, avec les fluctuations de l'offre et de la demande, il était impossible de prévoir les prix. Plus important encore, il n'y avait nul contrôle, ni de la part du gouvernement du Canada, ni de la part de l'industrie, de la qualité des poissons expédiés depuis le Canada. Celle-ci variait et les marchands de Peck Slip invoquaient souvent la mauvaise qualité des poissons pour verser un prix moindre que celui précisé sur les factures[47].

En deux occasions au moins, la Lake Erie Fishermen's Association tenta de lutter contre le refus de payer en ouvrant des bureaux de crédit qui mettaient en circulation de l'information sur la fiabilité des négociants du Peck Slip; ces tentatives échouèrent toutefois, faute d'appuis[48]. L'associa-

tion ou ses membres dirigeants élaborèrent également des plans de commercialisation coopérative en 1922, en 1936 et à la fin des années 1940, pour tenir tête aux acheteurs sans scrupules. À l'exception de la dernière tentative, tous les plans de commercialisation coopérative connurent une fin hâtive[49].

La parade la plus efficace aux problèmes que posaient les marchands du Peck Slip et le trust du poisson trouva son expression dans le développement d'un certain nombre d'entreprises de pêche intégrées relativement grandes sur la rive nord du lac Érié. En 1919, il existait une dizaine de ces entreprises qui employaient de 10 à 30 hommes et qui pêchaient pour leur propre compte, achetaient les prises d'autres pêcheurs et emballaient et expédiaient les poissons. Dans les années 1920, tandis que se répandait le prélèvement des filets des poissons, certaines de ces entreprises de moyenne taille se mirent également à la transformation du poisson. À la même époque, certaines des compagnies commencèrent à utiliser de grandes installations de congélation, ce qui leur permettait de régler les quantités de poissons mises sur le marché et de profiter des fluctuations des prix.

En contrôlant plusieurs des étapes du processus de commercialisation, dont chacune recélait des possibilités de bénéfices, les compagnies parvinrent à isoler leurs bénéfices des effets des changements survenant dans le prix versé au Peck Slip. L'emballage avait une importance particulière parce que les frais d'emballage étaient proportionnels au prix du poisson sur le marché. Si les prises baissaient et si le prix à la livre sur le marché augmentait, le prix à la livre de l'emballage augmentait aussi. Les emballeurs et les transformateurs faisaient payer la congélation; les transformateurs, encore, prélevaient des frais fixes pour le prélèvement des filets ou autres opérations semblables. Grâce aux divers frais fixes qu'ils faisaient payer, les emballeurs, les expéditeurs et les transformateurs disposaient de revenus plus stables que les pêcheurs et ils étaient en mesure d'accumuler du capital et de faire prendre de l'expansion à leurs entreprises. Comme ils manipulaient des volumes plus importants de poissons que les pêcheurs individuels, ils étaient en mesure de négocier avec les marchands du Peck Slip pour obtenir des conditions plus équitables, ce qui n'était pas à la portée de la plupart des pêcheurs. En fait, les emballeurs et les transformateurs se substituèrent graduellement aux agents du Peck Slip comme premiers acheteurs des poissons du lac Érié et certains pêcheurs crurent que les emballeurs adoptaient les procédés déloyaux des marchands du Peck Slip[50].

La W.F. Kolbe and Company, de Port Dover, était l'une des entreprises intégrées qui grandirent dans les années 1920. William F. Kolbe commença

à pêcher aux États-Unis dans les années 1870; en 1911, il était bien établi en tant qu'emballeur et expéditeur à Erie, en Pennsylvanie. En 1911, l'entreprise ouvrit une succursale à Port Dover; plus tard, elle fit l'acquisition d'installations d'emballage à Erieau, Port Elgin et Port Burwell ainsi que de deux vapeurs, le *City of Dover* et le *Louise*. Les vapeurs étaient affectés à la livraison du poisson sur les marchés américains et à l'usine de la Kolbe à Erie. En 1925, la compagnie construisit une usine frigorifique d'une capacité de 175 tonnes à Port Dover. On y appliquait un procédé de congélation en saumure qui avait été mis au point par Robert Kolbe et qui fut plus tard implanté dans beaucoup d'usines. La compagnie fut également la première à produire des filets de poisson en Ontario. Lorsque le siège social de la compagnie fut transféré à Port Dover, en 1931, celle-ci traitait plus de poisson que tous les autres négociants en poissons de Port Dover ensemble et elle était probablement la plus grande entreprise de la rive nord du lac Érié. Elle domina l'industrie à la fin des années 1930 et durant les années 1940 et son président, Carl Kolbe, était le porte-parole reconnu de l'industrie de la pêche du lac Érié. Vers le début des années 1950, Carl Kolbe se mit à considérer avec pessimisme l'avenir à long terme de l'industrie. La compagnie vendit la majeure partie de sa flottille de pêche en 1954 et convertit ses installations à la transformation de la volaille. La pêche et l'emballage du poisson furent bientôt une activité secondaire de la compagnie, qui fit faillite en 1964[51].

Certes, la W.F. Kolbe and Company fut la plus prospère des entreprises indépendantes de la rive nord du lac Érié au cours de la première moitié du XX[e] siècle, mais d'autres entreprises intégrées et indépendantes se développèrent et contribuèrent à affaiblir l'emprise des marchands de poissons de New York. Parmi les plus importantes, mentionnons la Earleejune Fish Company de Port Maitland, l'Eastside Company et la Findlay Fish and Storage Company de Port Stanley, les Goodison de Erie Beach, la Crewe Brothers de Port Crewe, ainsi que la Maclean Fisheries et la Omstead Fisheries de Wheatley. La dernière mentionnée, la Omstead Fisheries, prit plus tard la place de la Kolbe and Company au premier rang des entreprises de pêche canadiennes sur les Grands Lacs.

La Omstead Fisheries vit le jour en 1911 à Wheatley; il s'agissait alors d'une entreprise de pêche à la paradière. Sur une échelle plus réduite, son développement emprunta une trajectoire comparable à celle de W.F. Kolbe. À la pêche elle ajouta l'emballage, l'expédition et la transformation des poissons et des légumes. Dans les années 1940, la Omstead Fisheries s'affranchit de la domination des marchands du Peck Slip et devint l'un des principaux acheteurs de l'extrémité ouest du lac. À la fin des années 1940

et au début des années 1950, la Omstead introduisit deux innovations qui devaient plus tard lui permettre de supplanter Kolbe et de dominer la pêche dans les Grands Lacs. Premièrement, la compagnie fit en sorte que la distribution de ses produits soit assurée par une importante chaîne de marchés d'alimentation, A and P; cette entente l'affranchit complètement des marchés aux poissons traditionnels de New York et de Chicago. Deuxièmement, quand les prises de corégone et de hareng déclinèrent, à la fin des années 1940, la Omstead mit au point de l'équipement de pêche et de transformation de l'éperlan. Après la faillite de Kolbe, la Omstead dominait tellement l'industrie de la transformation de l'éperlan qu'elle était en mesure de limiter la production et de soutenir les prix grâce à un système de contingentement[52]. Depuis 1978, la Omstead a vu sa domination de la pêche dans le lac Érié contestée, mais non rompue, par la Port Dover's Misener Brothers, qui a ouvert un marché pour l'éperlan au Japon[53].

Malgré l'apparition du nouveau marché au Japon, ce sont encore les États-Unis qui sont le débouché de plus de 90 pour cent des exportations de poissons de l'Ontario, mais le contrôle de la pêche proprement dite est maintenant dans une large mesure entre les mains de Canadiens.

Depuis le retrait de la Booth Fisheries des lacs Huron et Supérieur en 1932-1933, nulle compagnie n'a accédé à une position de domination sur aucun des deux lacs, encore qu'un certain nombre de petites compagnies canadiennes, la Purvis de Gore Bay et de Quebec Harbour, les frères Nicholl de Port Coldwell et la Nipigon Bay Fish Company de Rossport, aient dominé au niveau des ports individuels[54].

Main-d'oeuvre et conditions de travail

L'information sur la situation de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la pêche n'abonde pas. La pêche a toujours été une activité saisonnière qui connaît un sommet de productivité et d'emploi au printemps et au moment du frai à l'automne, un ralentissement durant les chauds mois d'été et une interruption virtuelle lorsque les lacs sont gelés. Quelques entreprises de pêche à la foène pratiquèrent bien leur activité à travers la glace dans certaines régions, comme dans la baie Burlington et le port de Toronto, mais elles étaient relativement peu importantes. La pêche à la seine, qui dépend habituellement des remontes de frai du printemps et de l'automne, était tout particulièrement saisonnière. La pêche dans la rivière Détroit constitue un exemple typique: elle occupait la main-d'oeuvre de deux à trois mois l'automne et un mois le printemps[1]. Les travailleurs provenaient pour la plupart des fermes de la région. Dans une certaine mesure, la saison des travaux agricoles et celle de la pêche se faisaient suite puisque la pêche automnale dans la rivière Détroit ne commençait qu'en septembre. Il arrivait toutefois que les deux activités se disputent la même main-d'oeuvre et la pêche se révélait à l'occasion plus attirante que les travaux des champs. Voici les propos acerbes d'un fonctionnaire de la région de Brighton:

> *Sur le plan moral, la pêche à la seine, telle qu'elle se pratique actuellement, soulève la plus grande objection, car on sait par expérience que là où elle se pratique, l'oisiveté, l'ivrognerie et autres vices du même ordre se répandent avec une inquiétante rapidité; et à bien des égards, la population fait penser à celle d'une localité où l'on a trouvé de petites quantités d'or. L'influence démoralisante est si répandue que j'ai eu à connaître deux fois et même trois fois les salaires habituels offerts en vain*

31 Levée d'une paradière, vers 1925.
Archives nationales du Canada, PA 43252.

pour attirer des manoeuvres qui aimaient mieux sauter sur l'occasion de passer une nuit à la pêche que de se consacrer à un travail qui leur aurait valu un honnête salaire...[2]

Il semble que la pêche à la seine ait été perçue comme un agréable moyen de se changer de la routine et pouvait également se révéler lucratif.

Les pêcheries à la seine étaient souvent exploitées suivant un régime de partage. Dans les années 1850, dans le comté de Prince Edward, la moitié des prises revenait au propriétaire du filet et l'autre moitié, aux hommes qui le manoeuvraient[3]. Si les prises étaient nombreuses, les manoeuvres pouvaient gagner beaucoup plus que ce que leur aurait procuré le travail aux champs. On ignore à quel point le régime de partage était répandu. Une au moins des pêcheries à la seine de la rivière Détroit y était assujettie dans les années 1890. Le propriétaire, Henry Herbert, de Sandwich (qui fait maintenant partie de Windsor) assumait toutes les dépenses et gardait la moitié des prises. À peu près à la même époque, un autre propriétaire de seine de Sandwich versait à ses hommes un salaire mensuel, de 30 $ à 40 $ par mois pour un simple manoeuvre et 50 $ pour un surveillant. D'autres exploitants de seines, M. Geddes, du port de Toronto, dans les années 1840,

et Thomas Paxton, sur la rivière Détroit, dans les années 1930, embauchaient aussi de la main-d'oeuvre à salaire[4].

La saison de la pêche à la paradière était en règle générale plus longue que celle de la pêche à la seine. Les paradières étaient posées au début du printemps et étaient laissées en place jusqu'au début de l'été, moment où les filets, mais non les pieux, étaient tirés de l'eau, réparés et goudronnés. Ils étaient remis à l'eau à la fin de l'été et y restaient jusqu'à ce que la menace de la glace et des tempêtes d'hiver ou la fin de la saison de pêche forcent leur retrait. C'est au moment de la pose des filets qu'était employé le plus grand nombre d'hommes. Il y avait aussi de l'emploi en dehors des périodes de pointe. Au moment de l'interruption estivale de la pêche et l'hiver, quelques hommes étaient employés pour réparer et goudronner les filets. Durant l'hiver, on découpait et entreposait la glace. Une analyse des rapports statistiques du ministère fédéral de la marine et des pêcheries indique qu'il fallait au moins deux hommes pour manoeuvrer les paradières mais qu'il y avait des économies d'échelle, si bien qu'une compagnie possédant 20 filets faisait, toutes proportions gardées, appel à moins d'hommes qu'une compagnie n'en ayant qu'un.

Deux pêcheurs à la paradière du lac Érié qui allèrent témoigner devant la Commission sur les pêches du Dominion (1894) apportèrent certaines précisions sur leurs opérations. L'un d'eux, qui mouillait neuf filets à l'aide de deux remorqueurs, employait 12 hommes à un taux de 35 $ à 45 $ par mois. L'autre, qui mouillait de huit à dix filets et quelque 2000 verges de filets maillants à l'aide d'un remorqueur, employait trois hommes toute l'année, auxquels il versait un salaire annuel de 450 $ chacun, et trois hommes en saison pour un salaire annuel de 250 $ chacun[5].

Nul registre détaillé de l'activité de pêche à la paradière au XIX^{e} siècle n'est disponible mais l'on en possède quelques-uns sur celle du XX^{e} siècle. En 1940, la W.F. Kolbe and Company versait à ses pêcheurs à la paradière de 30 à 32,5 cents l'heure durant la saison de pêche et de 25 à 30 cents durant la saison d'activité réduite[6]. Le registre des salaires d'une entreprise de pêche à la paradière de la région de Pointe Pelée révèle que des 16 hommes employés dans les années 1947-1949, 12 l'étaient toute l'année. Les salaires étaient inscrits tous les mois, mais il est évident qu'ils étaient établis en fonction de taux journaliers ou horaires; ils variaient d'ailleurs de mois en mois. En janvier, les employés à l'année ne touchaient que 50 $; en février, avril, juin, juillet, septembre et octobre, ils touchaient 100 $; en mars, mai, août et novembre, ils recevaient 125 $; et en décembre, ils touchaient 150 $. De plus, 11 des 12 employés à l'année recevaient une prime annuelle de 700 $ chacun[7]. Il semble que les manoeuvres aux para-

dières aient été rémunérés à salaire; je n'ai trouvé aucun exemple de paradières exploitées suivant un régime de partage. On ignore s'il était pratique courante de verser des primes comme cela se faisait à la pêcherie de Pointe Pelée.

Ce sont les pêcheurs aux filets maillants qui connaissaient la plus longue saison d'activité. Au printemps, les filets étaient posés dès que les bateaux pouvaient atteindre l'eau libre; ils n'étaient retirés de l'eau en permanence qu'à la fin de l'automne. Au XIX[e] siècle, la fin de la saison de pêche de la truite et du corégone mettait habituellement un terme à l'activité de pêche au début de novembre, mais quand la période de pêche interdite fut abandonnée, au XX[e] siècle, les bateaux restèrent actifs jusqu'après le Nouvel An. La pêche aux filets maillants créait quelques emplois d'hiver semblables à ceux que procurait la pêche à la paradière. Néanmoins, peu de pêcheurs étaient occupés toute l'année à pêcher. Une étude réalisée en 1976 sur les pêcheurs du lac Érié (capitaines non compris) permit de constater qu'environ 48 pour cent pêchaient de 31 à 45 semaines par année. Cinq pour cent seulement pêchaient plus de 45 semaines[8]. Au cours de la morte saison, les pêcheurs trouvaient d'autres occupations. Dans le sud, ils se faisaient souvent agriculteurs ou travailleurs agricoles; dans le nord, bûcherons ou piégeurs[9].

La taille d'un équipage de manoeuvre de filets maillants variait en fonction du type et de la taille du bateau. Le bateau de type Mackinaw avait habituellement un équipage de deux ou trois hommes. Un remorqueur à vapeur comportait un capitaine, un mécanicien et un équipage pouvant compter jusqu'à cinq pêcheurs ou hommes de pont, le nombre de ces derniers variant en fonction du nombre anticipé de prises[10]. Les années de remontes importantes, des manoeuvres supplémentaires étaient engagés pour retirer les poissons des filets.

La rémunération des pêcheurs aux filets maillants prenait différentes formes: simple salaire, salaire et prime et différents modes de partage des prises. Comme la pêche aux filets maillants requérait un investissement moindre que la pêche à la paradière, les pêcheurs aux filets maillants étaient plus nombreux à être propriétaires exploitants que les pêcheurs à la paradière. Les propriétaires exploitants vendaient leurs poissons à des négociants pour de l'argent en espèces ou, surtout dans les régions éloignées dans les premiers temps de la pêche, ils les échangeaient contre des biens[11]. Au cours de la période de concentration des entreprises de pêche, la rémunération par simple salaire était courante. D'après une enquête du U.S. Fisheries Bureau réalisée en 1885, les membres de l'équipage de remorqueurs opérant depuis Cheboygan, au Michigan, touchaient de 25 $ à 50 $

par mois, les mécaniciens, de 75 $ à 85 $, et les capitaines, de 75 $ à 100 $. L'enquête révéla également que les remorqueurs étaient parfois loués ou exploités en vertu de régimes de partage[12]. Dans les années 1890, certains des employés de la Buffalo Fish Company sur le lac Huron étaient salariés; d'autres travaillaient selon un régime de rémunération qui constituait une variante du système de partage: la compagnie fournissait les engins et les pêcheurs vendaient les poissons à la compagnie à taux fixe au lieu de recevoir un salaire[13]. Ce système se généralisa sur la rive sud du lac Érié dans les années 1910 et 1920[14]. Du côté canadien du lac Érié, un système de rémunération fondé sur le partage des prises se répandit tôt au XX^{e} siècle et est toujours d'un usage courant aujourd'hui. Une enquête réalisée en 1972 auprès des pêcheurs canadiens du lac Érié a permis de constater que 72 pour cent de leur revenu provenait du partage[15]. Dans les années 1950, 60 pour cent des prises étaient allouées au bateau à titre de fonds de remplacement et de fonctionnement et 40 pour cent à l'équipage, y compris le capitaine, même s'il était le propriétaire. À bord des chalutiers modernes, le partage se fait habituellement à parts égales, 50-50[16]. On ignore à quel point le système de partage était répandu sur les lacs autres que le lac Érié. Les travailleurs à terre, ceux qui réparaient les filets et apprêtaient le poisson, étaient des salariés[17].

Les pêcheurs américains de la rive sud du lac Érié commencèrent à fixer les prix de leurs poissons, et par conséquent leur salaire, par la négociation collective dès la Première Guerre mondiale; dès les années 1920, les pêcheurs américains du lac Érié avaient formé un puissant syndicat[18]. La main-d'oeuvre employée dans l'industrie canadienne de la pêche n'a jamais été organisée et l'on a souvent prétendu que, de ce fait, les coûts de main-d'oeuvre sont moindres au Canada qu'aux États-Unis. Une enquête de la U.S. Tariff Commission réalisée en 1927 a permis de constater que les coûts de la main-d'oeuvre canadienne dans l'industrie de la pêche du corégone dans le lac Érié représentaient 83 pour cent des coûts américains; ils en représentaient 56 pour cent dans le cas de la pêche du touladi[19]. Malgré l'absence d'organisation officielle de la main-d'oeuvre employée dans l'industrie de la pêche canadienne dans les Grands Lacs, il y eut quelques grèves. Une grève qui eut lieu à Rossport en 1922 semble avoir été plutôt le fait de producteurs réclamant une hausse des prix que de la main-d'oeuvre réclamant une hausse des salaires[20]. En 1939, les travailleurs à terre et les pêcheurs de la W.F. Kolbe and Company firent la grève pour protester contre une réduction des salaires[21]. Plus récemment, certains des travailleurs à terre de la Omstead Fisheries ont été organisés par le Syndicat des «Teamsters».

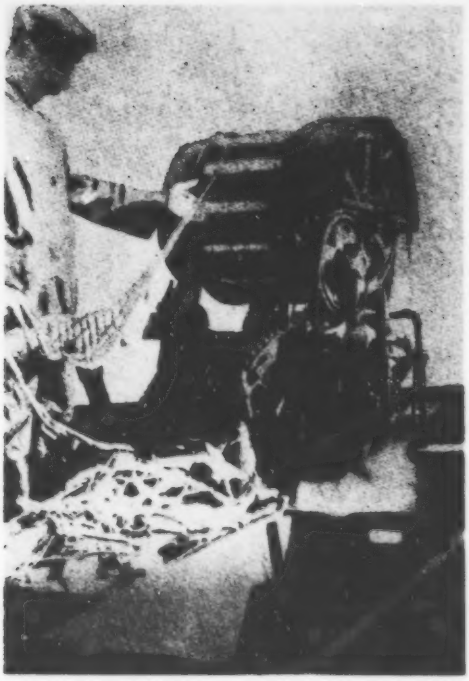

32 Machine à relever les filets de type Connibal, vers 1915.
«Quebec and Ontario», dans «The Fishing Industry of Canada and Newfoundland», *The Canadian Fisherman*, vol. 2, n° 9 (septembre 1915), p. 281.

33 Machine à relever les filets de type Crossley, vers 1925.
W.N. Koelz, «Fishing Industry of the Great Lakes», Bureau of Fishery, *Report of the United States Commissioner of Fisheries, 1925*, USGPO, Washington, D.C., 1926, append. 11, fig. 18.

L'industrie de la pêche se caractérise par une solide tradition de participation et de continuité familiales. Les membres de la famille Purvis exploitent une pêcherie dans la région de l'île Manitoulin depuis 1879[22]. La Omstead Fisheries, fondée en 1911, en est maintenant à sa troisième génération et emploie une vingtaine de membres de la même famille[23]. Il n'existe nulle indication que des femmes aient participé directement à des opérations de pêche, mais certaines ont été employées pour le travail à terre. Jusqu'au remplacement des filets fabriqués à la machine par ceux fabriqués en usine, dans le dernier quart du XIX[e] siècle, il arrivait souvent qu'ils soient fabriqués par les épouses et les filles des pêcheurs[24]. Il se peut que, par la suite, elles aient continué de les réparer, mais rien ne l'indique. On croit savoir que ce n'est qu'au moment de la Seconde Guerre mondiale que les femmes touchèrent à l'éviscération et à la transformation du poisson. Pour remplacer les hommes appelés sous les drapeaux en 1942, W.F. Kolbe engagea 30 femmes qu'il affecta au découpage en filets des poissons[25].

Comme il arrive souvent dans le cas du travail à l'extérieur, les conditions de travail dans le domaine de la pêche variaient avec les saisons et avec le temps. Au printemps et à l'automne, elles pouvaient être rigoureuses, et à l'occasion dangereuses. Encore après la Première Guerre mondiale, la plupart des bateaux étaient ouverts et le relevage des filets, le tri et l'enlèvement des poissons se faisaient à ciel ouvert. Parce qu'ils travaillaient en eau libre, les pêcheurs aux filets maillants étaient particulièrement exposés aux dangers que représentaient les tempêtes; d'ailleurs, les histoires de tempêtes, de naufrages, de sauvetages et de morts font partie du folklore de la pêche. Même par beau temps, la pêche était un travail dur. Jusqu'à 1900, les filets étaient levés à la main et, exception faite des grandes entreprises, ce sont les hommes qui fournissaient l'énergie qui actionnait les machines à enfoncer les pieux dans la pêche à la paradière. Les heures de travail étaient longues. Même aujourd'hui, les pêcheurs du lac Érié accomplissent plus d'heures de travail que la moyenne chez les employés ontariens évoluant dans le domaine de la fabrication, en dépit du fait que près de 90 pour cent des pêcheurs du lac Érié sont actifs 45 semaines par année ou moins[26].

Chaque type de pêche avait sa routine propre. Voici la relation de la journée d'un bateau de pêche du hareng de la Kolbe Company en 1946; le lecteur aura un aperçu de la routine du travail dans la pêche aux filets maillants. Le remorqueur *Steelhead*, 66 pieds de long sur 16 pieds de travers, quitte Port Dover à cinq heures du matin. Après une course d'une trentaine de milles, il arrive aux pêcheries; on commence à lever les filets, à la machine, à 8 h 30. À 11 h 30, l'équipage a levé environ cinq milles de

filets. À mesure que les filets entrent, les hommes cueillent les poissons, soit quelque deux tonnes et demie de hareng. Une fois cette opération achevée, l'équipage consacre quelque deux heures à la pose de filets secs. Durant le voyage de retour, les hommes terminent la cueillette des poissons pris dans les filets qu'ils ont levés ce matin, ils les vident, les rangent dans des boîtes, puis nettoyent le remorqueur. Une fois le bateau revenu au port, sur la fin de l'après-midi, l'équipe à terre emballe le poisson, le met sur la glace et le charge en vue de son expédition à New York[27]. Pour une entreprise de moindre envergure que la Kolbe, le travail à terre aurait pu être accompli par l'équipage lui-même. Selon la compagnie, l'équipe à terre et l'équipe de pêche pouvaient aussi être chargées de réparer les filets et d'effectuer d'autres travaux pertinents. Les grands travaux de réparation des filets se faisaient surtout l'hiver, mais tous les jours on procédait à des réparations mineures; avant l'introduction des filets en nylon, il fallait tous les jours mettres les filets mouillés à sécher sur des tambours prévus à cet effet. Chez certaines entreprises, l'équipage procédait au vidage des poissons durant le voyage de retour.

La journée de travail du pêcheur était longue mais il était rare que le bateau passe la nuit dans les pêcheries. Pour la plupart, les pêcheurs habitaient dans des agglomérations de petite ou de moyenne importance, comme Port Dover ou Collingwood, et leur vie sur le plancher des vaches ne différait guère de celle des autres habitants. Certains vivaient dans de petites agglomérations rurales, comme Port Crewe, qui étaient soit entièrement tournées vers la pêche, soit partagées entre la pêche et l'agriculture. On en voit encore des exemples autour de la baie de Quinte.

Au XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle, nombre de collectivités de pêcheurs du nord du lac Huron et du lac Supérieur étaient plutôt des camps saisonniers que des établissements permanents. Ainsi, Quebec Harbour, dans l'île Michipicoten, l'île Squaw, dans la baie Georgienne et l'île Main Duck, dans le lac Ontario, n'étaient occupés que de façon saisonnière. Les pêcheurs, parfois accompagnés de leur famille, arrivaient aux camps au début du printemps et rentraient dans leurs foyers à la fin de l'automne. Les conditions de vie dans les camps étaient forcément plus primitives que dans les établissements permanents. Certains camps n'étaient constitués que de baraquements pour les hommes, mais d'autres étaient plus développés. Dans l'île Squaw, camp éloigné mais important, il y avait suffisamment de familles pour entretenir une école et une mission presbytérienne l'été. L'amélioration des moyens de transport et la transformation des habitudes de pêche entraînèrent la disparition de presque tous les camps saisonniers.

36 Déchargement de harengs au quai de la Kolbe, Port Dover, 1914.
D.A. Buscombe, *Port Dover Scenes*, vol. 1, «Through Changing Times, 1860-1974» (Port Stanley, Ont., Erie Shore Publications, 1974), p. 150; Bibliothèque nationale du Canada, NL 13506.

Le type d'installation physique nécessaire à l'exploitation d'une entreprise de pêche dépendait de son emplacement, du type de l'entreprise, de l'époque où elle était en activité et de son degré d'intégration verticale. Parfois, les pêcheurs se contentaient de capturer les poissons et de les expédier vers un marché, confiant à d'autres entreprises la tâche d'emballer, de transformer et de transporter les poissons. Certaines entreprises s'occupaient de pêche, d'emballage et d'expédition mais faisaient peu ou pas de transformation. Les installations à terre que possédait une entreprise reflétaient son degré d'intégration.

Dans sa forme la plus rudimentaire, une entreprise de pêche à la seine n'exigeait guère plus qu'un bateau pour poser la seine, la seine elle-même et des hommes pour la haler. Il est douteux que des installations à terre aient été nécessaires, exception faite, peut-être, d'un hangar où ranger et réparer le filet et entreposer d'autres outils. Si les poissons étaient vendus frais, sur place, il n'était pas nécessaire de prévoir des moyens de les transformer et de les préserver. S'ils devaient être salés, il fallait prévoir des hangars pour entreposer le sel, assembler les barils et nettoyer les poissons. Si l'entre-

prise n'était active que de trois à quatre mois par année, les bâtiments étaient habituellement d'un modèle simple et peu coûteux.

Pour une entreprise de pêche entièrement intégrée de la fin du XIX[e] siècle, il aurait fallu une installation plus complexe que ce que requérait une pêcherie à la seine des débuts. Elle aurait dû disposer au minimum d'un hangar à filets, d'un entrepôt à poisson et d'une glacière, outre des bateaux, des docks et des filets. L'assemblage, le raccommodage et l'entreposage des filets et le rangement de l'équipement pertinent se faisaient dans les cabanes à lignettes. Étant donné que les filets étaient étirés au moment de leur fabrication ou lorsqu'on les réparait, les cabanes devaient être relativement longues. C.W. Gauthier en possédait une à French River qui avait une longueur de 90 pieds[28].

Dans l'entrepôt à poisson, les ouvriers le préparaient en vue de son expédition vers le marché. Selon le type de poisson, le marché auquel il était destiné et la pratique habituelle de l'entreprise, le poisson était expédié entier, éviscéré, frais, congelé ou salé. Beaucoup de ports du lac Érié expédiaient les poissons frais et entiers; aussi l'activité dans l'entrepôt consistait-elle essentiellement à trier les poissons en fonction de leur type et de leur taille et à les emballer sur de la glace dans des boîtes. Dans les années 1920, quelques pêcheurs commencèrent à prélever les filets de poisson. Dans les lacs de la région supérieure, les poissons étaient habituellement parés avant d'être emballés et expédiés. Comme technique de préservation, la salaison perdit de l'importance après 1890, mais elle persista encore dans certaines régions jusque dans les années 1930.

L'entrepôt à poisson était un élément essentiel de toute entreprise de pêche intégrée. Chez l'entreprise qui possédait une installation frigorifique, il est probable que l'entrepôt et les activités qui s'y déroulaient auraient été incorporés à l'installation. Certaines entreprises de pêche à la paradière du lac Érié et du sud du lac Huron transféraient leurs prises directement des filets à des bateaux en attente qui les emportaient vers des usines aux États-Unis. Les Américains fournissaient la glace et les contenants; les pêcheurs n'avaient donc besoin ni d'entrepôts, ni de glacières. Dans le même ordre d'idées, beaucoup de petits pêcheurs du Chenal Nord, dans les années 1890, livraient les poissons qu'ils retiraient de leurs filets à des entrepôts aménagés par des entreprises de plus grande taille, comme la Noble Brothers. Les grandes entreprises fournissaient la glace et les contenants et se chargeaient de l'emballage et de l'expédition[29]. Le pêcheur ne devait posséder pour tout équipement qu'un bateau, des filets et une cabane à lignettes.

34 Hommes transférant un filet d'un tambour sur lequel il séchait sur un plus petit qui était disposé à l'arrière d'un bateau. La mise en place de filets à partir de tambours de ce genre était particulière au lac Ontario.
Photo: C.M. Johnston. Archives nationales du Canada, PA 57816.

35 Camp de pêche de l'île Fitzwilliam, baie Georgienne, avant 1902.
Ontario, ministère des Pêches, *Fourth Annual Report 1902* (Toronto, L.K. Cameron, Imprimeur du roi, 1903), p. 15; Bibliothèque nationale du Canada, NL 13106.

37 Port Dover, 1920.

D.A. Buscombe, *Port Dover Scenes*, vol. 1, «Through Changing Times, 1860-1974» (Port Stanley, Ont., Erie Shore Publications, 1974), p. 141; Bibliothèque nationale du Canada, NL 13503.

38 Port Stanley, 1923.

Archives nationales du Canada, PA 31224.

À l'aube du XX[e] siècle, nulle entreprise, sauf les plus rudimentaires, ne pouvait se passer de glacières. Les renseignements manquent sur les glacières effectivement en usage, mais il n'y a pas de raisons de croire qu'elles étaient différentes de celles en usage dans d'autres types d'entreprises. Il s'agissait essentiellement de bâtiments bien isolés où entreposer la glace les mois d'été. L'usage étant d'utiliser la glace qui se formait naturellement sur les lacs, les glacières étaient aménagées aussi près que possible de l'eau.

Les congélateurs, par opposition aux glacières, ne furent adoptés par la plupart des entreprises de pêche de l'Ontario que dans les années 1920. La congélation fit son apparition dans les grands ports de pêche américains: Sandusky, en Ohio, et Erie, en Pennsylvanie, dès les années 1870, mais les poissons canadiens étaient pour la plupart salés et exportés frais, sur la glace. Un congélateur fut construit à Southampton en 1879 et il y en avait à Collingwood, à Meaford, à Wiarton et dans les îles Duck, dans le lac Huron, au milieu des années 1890. La plupart des principaux ports en étaient dotés lorsqu'arrivèrent les années 1930[30].

Outre l'entrepôt à poisson, la cabane à lignettes et la glacière, la plupart des entreprises de pêche possédaient un certain nombre de structures auxiliaires. En 1919, les frères Crewe mirent sur pied une entreprise de pêche dans une région rurale de la rive du lac Érié. Elle comprenait à l'origine deux bâtiments qui abritaient la glacière, l'entrepôt à poisson, la cabane à lignettes et les locaux d'habitation. À mesure que l'affaire prospérait, l'ensemble forma un petit établissement: Port Crewe. En 1942, les frères Crewe possédaient trois grands logements et six petits, une nouvelle cabane à lignettes, un bâtiment à la fois grange à fourrage et étable, un atelier de maréchal-ferrant, un garage, un entrepôt à poisson et une glacière. L'endroit englobait un vaste champ herbeux sur lequel les paradières pouvaient être mises à sécher. Comme Port Crewe n'était pas un port naturel, les bateaux qui y étaient rattachés opéraient directement depuis la plage; quand ils n'étaient pas employés à la pêche, on les tirait de l'eau à l'aide de palans à chaîne. De plus, comme la plage s'adossait à un talus d'argile de 75 pieds, un chemin de fer incliné avait été aménagé pour acheminer le poisson, la glace et les articles divers de la plage à l'entrepôt à poisson[31].

L'entreprise des frères Crewe était située à la campagne. Celles qui s'installaient à la ville n'offraient pas l'hébergement à leurs employés et elles auraient éventuellement loué les services de forgerons et de transporteurs au lieu d'entretenir leurs propres forges, étables et garages.

En règle générale, les bâtiments qui abritaient l'entreprise de pêche étaient des charpentes de construction simple. En fait, si l'on en juge d'après les photographies, ils étaient de construction grossière, ce qui est

particulièrement vrai des constructions des camps de pêche, qui étaient sans doute considérées comme temporaires. Il y avait toutefois des exceptions. À la pêcherie Goodison de Erie Beach, par exemple, et à la pêcherie des frères Crewe, on trouvait d'importants bâtiments faits de brique et de blocs de ciment; il y avait aussi des bâtiments de bonne taille dans les ports les plus grands. Cela dit, la plupart des bâtiments qui abritaient les premières entreprises de pêche étaient de petite taille et de construction simple et ils ont presque tous disparu.

Changements dans les populations de poissons

La multiplication des possibilités marchandes donna lieu à une intensification de la pêche, c'est-à-dire qu'on fit appel à plus de main-d'oeuvre et d'équipement et que l'on adopta des techniques plus efficaces. Le nombre des pêcheurs de la partie canadienne des Grands Lacs passa de moins de 2000 en 1879 à plus de 3200 peu après la Première Guerre mondiale. Avec l'amélioration de l'équipement, l'intensité de la pêche s'accrut plus rapidement que la main-d'oeuvre. En 1881, on comptait moins d'un million de verges de filets maillants affectés de permis autorisant leur emploi du côté canadien des lacs et 74 paradières. Au milieu des années 1890, il y avait 3 million et demie de verges de filets maillants et 400 paradières. Cela dit, les chiffres relatifs aux engins affectés de permis dans les années 1890 sont au-dessous de la vérité parce que les pêcheurs aux filets maillants employaient souvent deux fois plus de matériel que ce à quoi ils avaient droit[1]. Les chiffres relatifs aux paradières sont probablement plus exacts mais ils ne tiennent pas compte de l'emploi fréquent de parcs en filet illégaux. L'intensité de la pêche continua de s'accroître jusqu'en 1930 au moins, date à laquelle plus de 1000 paradières et 6 400 000 verges de filets maillants furent autorisées. Comme suite à ces accroissements successifs, les prises signalées par homme passèrent de 5700 livres environs en 1880 à 10 000 livres en 1890. Elles en restèrent grosso modo à ce niveau jusque vers la Première Guerre mondiale, puis elles commencèrent à décliner lentement jusque dans les années 1940. Le déclin de la productivité ne fut inversé que dans les années 1950, lorsqu'une baisse de la main-d'oeuvre coïncidant avec des prises volumineuses d'éperlan bon marché entraînèrent

une hausse de la productivité. Aujourd'hui, les prises s'établissent à environ 36 000 livres par homme. Sur le lac Érié, où se pratique largement la forme de pêche qui requiert le moins de main-d'oeuvre, le chalutage, la quantité de prises par homme est de 66 000 livres environ; sur le lac Ontario, elle n'est que de 6600 livres par homme.

L'extraordinaire intensification de la pêche accompagnée de changements d'ordre environnemental soumit les populations de poissons à des tensions croissantes. Le saumon atlantique fut la première espèce à souffrir du changement des conditions. La menace d'extinction qui pesait sur lui était déjà évidente dès le début des années 1860, et, malgré les efforts pour en rétablir artificiellement les populations, il avait complètement disparu en 1900. Sans doute la pêche a-t-elle contribué à l'extinction du saumon, mais l'on croit aujourd'hui que les facteurs décisifs ont été la disparition de ses frayères, phénomène attribuable en partie au blocage des cours d'eau par les barrages de moulin, et en partie à l'envasement des cours d'eau et au ralentissement du courant l'été causés par le déboisement[2].

L'esturgeon de lac fut la deuxième espèce menacée. Jusque dans les années 1860, ce poisson était considéré comme nuisible. Il n'était pas recherché pour sa chair et, comme il était de très grande taille, il endommageait les filets dans lesquels il se prenait. Aussi le détruisait-on lorsqu'on le capturait au lieu de l'utiliser. Dans les années 1860, les techniques de traitement des oeufs d'esturgeon pour en faire du caviar et du fumage de la chair d'esturgeon furent introduites en Amérique du Nord: du coup, l'esturgeon acquérait une grande valeur commerciale. Il faut de 20 à 25 ans pour que l'esturgeon atteigne la maturité; sa population fut incapable de supporter la pêche intensive à laquelle l'exposa sa popularité. Les prises atteignirent leur sommet au milieu des années 1880 puis elles chutèrent rapidement. À l'aube du XX^{e} siècle, en 1900, l'esturgeon avait perdu tout intérêt commercial dans les Grands Lacs. Au XX^{e} siècle, diverses mesures comme l'instauration de périodes de pêche interdite ont été prises pour le protéger, mais il est encore rare[3].

L'incidence de la pêche intensive et des changements environnementaux n'a pas été aussi dramatique sur les poissons qui formèrent l'épine dorsale de la pêche commerciale dans les Grands Lacs avant 1920: le grand corégone, le touladi et le hareng de lac ou cisco. On a certes observé des déclins notables de certaines espèces dans certains lacs, mais au total les prises annuelles de tous les poissons sont restées dans les 25 millions à 35 millions de livres de la fin des années 1880 à 1950. Cette stabilité relative n'a pu toutefois être obtenue qu'au prix d'une intensification constante de la pêche. On a aussi assisté à un déplacement marqué des

39 Remorqueurs de harengs à Port Arthur, Ontario en 1915.
Une partie du quai est recouverte de harengs frais et
les tonneaux sur le chaland contiennent des harengs marinés.
«Québec et Ontario» dans «The Fishing Industry of Canada and Newfoundland»,
The Canadian Fisherman, vol. 2, n° 9 (sept. 1915), p. 282.

espèces les plus recherchées — corégone et touladi — à des espèces moins recherchées — d'abord le cisco et, à peu près au moment de la Première Guerre mondiale, la perche, le doré, le brochet et le doré noir.

Le passage à des espèces de poissons moins intéressantes commercialement a été particulièrement prononcé après l'effondrement de la pêche du hareng dans le lac Érié en 1925. De 1915 à 1924, les prises canadiennes moyennes de hareng ont été de l'ordre de 8,7 millions de livres, chiffre égal à environ 50 pour cent des prises de toutes les espèces dans le lac Érié. Au cours de la décennie suivante, les prises de la même espèce s'établirent à 1 100 000 livres seulement, ce qui représentait moins de 10 pour cent du total des prises dans le lac Érié. Exception faite d'un bref regain de vitalité de la pêche du hareng en 1946-1947, les prises de cette espèce sont restées faibles et forment maintenant une partie négligeable de la pêche dans le lac Érié.

On ignore la cause exacte de l'effrondrement de la pêche du hareng. Un scientifique américain rattaché au service des pêches des États-Unis, J. van Oosten, en attribue la responsabilité première à la surpêche et en particulier à l'emploi du filet boeuf. T.H. Langlois, chercheur en Ohio dans les années 1940, estime pour sa part que l'effondrement s'explique par un accroissement relativement bref des sédiments en suspension dans l'eau qui, combinant son effet à celui de la pêche intensive, fit chuter la population de hareng au-dessous du seuil critique. Plus récemment, on a soutenu qu'il a pu y avoir un rapport entre l'apparition de l'éperlan arc-en-ciel dans les Grands Lacs et le déclin du hareng[4].

De 1925, moment où le hareng disparut, à la fin des années 1950, l'activité de pêche dans les Grands Lacs reposa sur diverses espèces: le doré noir, le doré, le corégone, le bar blanc et surtout la perche. Dans les années 1940, l'éperlan se répandit de plus en plus mais il ne fut exploité sur une grande échelle que dans les années 1950, lorsque les chaluts firent leur apparition dans les Grands Lacs. La pêche de l'éperlan en devenait plus lucrative et, depuis 1960, l'éperlan constitue un élément majeur de l'industrie de la pêche dans le lac Érié. Il forme maintenant de la moitié du poids total des prises réalisées dans le lac Érié. Phénomène dans une large mesure attribuable à l'extraordinaire croissance de la pêche de l'éperlan, le poids total des prises réalisées dans la partie canadienne du lac Érié est maintenant de l'ordre de 43 millions de livres par année, trois fois ce qu'il était durant et après la Première Guerre mondiale, dans ce que l'on considère traditionnellement comme les meilleures années de l'industrie de la pêche. Jusque dans les années 1890, l'activité canadienne de la pêche dans le lac Huron était plus importante que celle du lac Érié. Elle culmina à quelque 14 millions de livres par année en 1890 puis descendit au-dessous du nivau de la pêche dans le lac Érié. De 1900 à 1940, son rendement se maintint entre 6 millions et 8 millions de livres par année; le touladi représentait là-dessus de 3 millions à 5 millions de livres et le corégone, 1 million et demie de livres. Le hareng ne constituait pas un facteur significatif. Dans les années 1940, les prises de corégone descendirent à quelque 750 000 livres. Malgré une puissante reprise de 1950 à 1955, la pêche du corégone déclina de nouveau en 1956 et elle ne s'est jamais entièrement rétablie depuis. On ignore la raison de son effondrement, mais on a imputé à l'emploi de parcs en filet la faillite de l'industrie américaine de la pêche du corégone dans le lac Huron, qui survint à la fin des années 1930 et qui fut encore plus totale que l'effondrement de la pêche canadienne de la même espèce[5]. Les parcs en filet n'étaient pas légaux au Canada dans les années 1930. Il est possible que l'apparition des filets de nylon dans le lac Huron

sur la fin des années 1940 ait occasionné une intensification de la pêche qui a pu se solder par de la surpêche. Par ailleurs, la faillite de la pêche du touladi à la fin des années 1940 et au début des années 1950 a accru l'intérêt pour le corégone[6]. Enfin, bien que la lamproie de mer se soit attaquée au grand touladi, elle s'est rabattue, une fois ce dernier disparu, sur le gros poisson disponible, le corégone, et elle a pu contribuer à son déclin.

La pêche du touladi dans le lac Huron connut également sa fin dans les années 1940. Son effondrement est attribué presque entièrement aux déprédations de la lamproie de mer. Bien que celle-ci ait été réduite à l'impuissance grâce aux travaux de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, le touladi ne s'est pas rétabli. Nul substitut du touladi et du corégone n'était immédiatement disponible, de sorte que le volume total des prises dans le lac Huron déclina dans les années 1940, puis les années 1950, puis les années 1960. Il a atteint un plancher de 2 400 000 livres en 1972 et il est remonté depuis au niveau d'environ 4 millions de livres par année. Quelque 40 pour cent des prises sont constituées de corégone; les autres espèces importantes sont la perche et le doré.

Le lac Supérieur est de beaucoup le plus grand des Grands Lacs, mais il est profond, froid et relativement improductif. Les prises ont atteint un sommet de 8 217 000 livres en 1915 et depuis, elles se sont situées généralement entre deux et quatre millions de livres. C'est à l'origine le touladi qui a été à la base de l'industrie, avec le corégone, qui donnait lieu à une production restreinte mais constante qui s'est maintenue jusqu'à ce jour. Depuis 1915, le hareng constitue un élément important des prises. La pêche du touladi a fait faillite dans les années 1950 comme suite à l'invasion des lamproies de mer, mais la faillite n'a pas été aussi totale que dans le lac Huron. Après avoir atteint un minimum de moins de 100 000 livres en 1962, le volume annuel des prises a remonté lentement pour s'établir à quelque 400 000 livres. Plus de la moitié des prises a été constituée de hareng de lac depuis la faillite de la pêche du touladi.

Depuis les années 1920, les prises réalisées dans le lac Ontario sont en règle générale les plus petites de tous les Grands Lacs et depuis les années 1890, ce sont aussi celles qui rapportent le moins d'argent. Il est possible que ses plus beaux jours, à l'époque où le saumon et le corégone abondaient, soient antérieurs aux premiers registres statistiques de l'activité de pêche. Des années 1890 jusqu'à 1920, le hareng a été à la base de l'activité de pêche, suivi par le corégone et le touladi. Le corégone a été la principale espèce à être capturée dans les années 1920 et le hareng a connu un bref regain de vie de 1936 à 1941 mais, à ces exceptions près, l'activité de pêche dans le lac Ontario avant 1950 a touché plus ou moins également le hareng,

40 Préparation du touladi à Jackfish, sur le lac Supérieur, vers 1930.
Archives nationales du Canada, PA 43267.

le corégone, le touladi, le brochet, la barbotte et la perche. Le touladi et le hareng déclinèrent puis disparurent dans les années 1940 et 1950 et le corégone déclina au cours des années 1960. Aujourd'hui, les prises, qui totalisent quelque 2 millions de livres, se composent principalement de barbottes, d'anguilles, de crapets-soleils, de malachigans et de perches.

Lois et règlements postérieurs à la Confédération, gestion et conservation

Au moment de la naissance de la Confédération, le gouvernement fédéral prend la responsabilité de la gestion de la pêche dans les Grands Lacs en vertu de l'article 91, paragraphe 12, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui accorde au gouvernement central la compétence législative pour ce qui est de la pêche maritime, côtière et intérieure. Il en conserva la responsabilité première jusqu'en 1899, année où il en délégua la majeure partie à l'Ontario. En 1868, le gouvernement fédéral créa le ministère de la marine et des pêcheries et adopta une nouvelle loi sur la pêche. Celle-ci raffinait et élargissait les dispositions de la loi de 1858 mais elle n'introduisait nul nouveau principe. L'application de la législation existante était au premier rang des priorités du nouveau ministère mais malgré un accroissement du nombre des agents des pêches rémunérés, qui passa de 23 en 1868 à 90 en 1896, cet aspect continua d'être le principal point faible.

L'incapacité de bien faire respecter la législation de la pêche était en partie attribuable aux salaires médiocres et à l'équipement inapproprié. Les nominations avaient un caractère politique et elles se faisaient sur la recommandation du député local. Après avoir recommandé la candidature de son frère et d'un autre homme à des postes de surveillants des pêches, sur le lac Supérieur, un député conservateur eut le commentaire suivant: «J'estime que vous versez des salaires trop peu élevés (on offrait de 200 $ à 300 $ par année) pour attirer de bons candidats pour ce travail.»[1] C'était bien observé car son frère fut démis de ses fonctions quatre ans plus tard

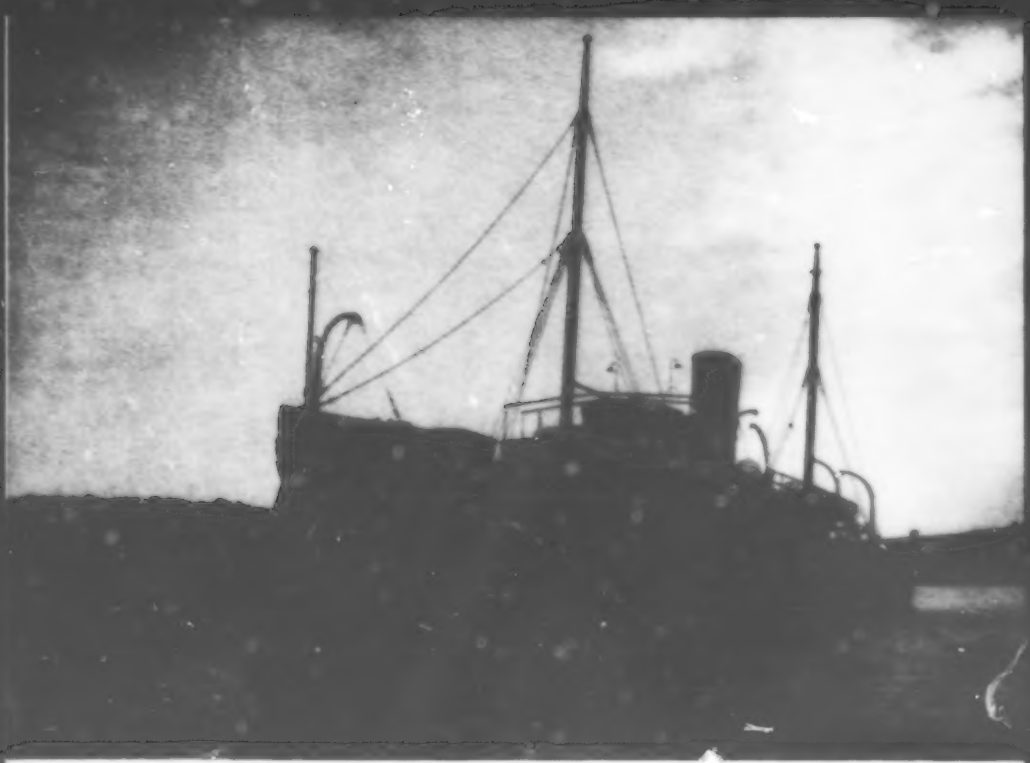

41 Le patrouilleur *Vigilant*.
Archives nationales du Canada, PA 159651.

(par une administration libérale) pour cause «d'inefficacité et de négligence dans l'accomplissement de son devoir». On soupçonnait son frère d'accorder des privilèges à l'agent local du trust du poisson[2].

Le manque d'équipement convenable posait également un problème. Jusqu'en 1888, les patrouilles se faisaient en canot ou en voilier bien que les pêcheurs eurent commencé à se déplacer en remorqueurs à vapeur dans les années 1870. Le ministère fit l'acquisition de son premier vapeur de patrouille en 1888, mais il n'en eut un deuxième qu'en 1892[3]. Par la suite, il y eut habituellement deux et parfois trois patrouilleurs principaux sur les Grands Lacs. L'acquisition de bateaux à moteur pour les patrouilles était, certes, une amélioration au processus d'application de la loi, mais les bateaux étaient encore trop peu nombreux pour embrasser toute l'immensité des Grands Lacs et dans certains cas, ils n'étaient pas conçus pour ce qu'on en attendait. Ainsi, en 1893, le surveillant des pêches F. Kerr dut louer un

remorqueur de pêche local pour faire enquête dans la région de Wheatley parce que le bateau du ministère, le *Dolphin*, prenait l'eau et était incapable de prendre la mer par gros temps[4]. Le *Vigilant*, pour sa part, était un navire grand et rapide qui tenait bien la mer et qui aurait très bien pu faire un petit bâtiment de guerre. Ses grands points faibles, étaient sa taille et sa ligne caractéristique qui le faisaient facilement repérer à grande distance; les braconniers parvenaient souvent à s'échapper en franchissant la frontière en sens inverse avant que le *Vigilant* ne parviennent jusqu'à eux[5]. En 1921, le *Vigilant* fut remplacé par trois bâtiments de plus petite taille.

Si l'équipement et la rémunération posaient un problème, les principaux obstacles à une application pleine et entière de la loi étaient d'ordre politique. Dans bien des cas, les agents des pêches étaient soit réticents, soit incapables de faire respecter les règlements directement reliés à la pêche. Il était par exemple généralement admis que le déversement de déchets de moulins dans les cours d'eau endommageait les frayères et nuisait à la pêche. Des lois visant à prévenir la pollution par les déchets de moulins avaient d'ailleurs été adoptées dans les années 1840. À partir de la naissance de la Confédération au moins, les agents des pêches tentèrent d'enrayer le déversement de déchets de moulins, mais le poids politique de l'industrie de la coupe du bois était tel qu'il interdit toute réforme efficace jusqu'à l'aube du siècle suivant[6]. Un autre cas mérite d'être mentionné. L'agent des pêches A. Holmes signala en 1888 que les pêcheurs, presque sans exception, employaient deux fois plus de filets maillants que les 6000 verges auxquelles leur donnait droit leur permis et qu'ils utilisaient presque tous du filet à mailles de 4,5 pouces plutôt que du filet à mailles légales de cinq pouces. L'emploi de filets d'une longueur supérieure à celle à laquelle donnaient droit les permis resta une pratique courante et tacitement admise jusqu'à un moment assez avancé des années 1890[7]. En fait, si l'on en croit une étude sur la pêche dans le lac Érié réalisée en 1980, les pêcheurs du lac Érié emploient toujours beaucoup plus de filets maillants que ce à quoi les autorisent leurs permis[8].

Il était particulièrement difficile de faire respecter les règlements là où les pêcheurs canadiens étaient en rapport étroit avec leurs rivaux américains, auxquels, estimait-on, les règlements ne s'appliquaient pas avec la même rigueur. La première Loi sur les pêcheries du Dominion, adoptée en 1868, établissait une période de pêche interdite du corégone en novembre et en décembre, mais elle ne fut jamais appliquée avant 1890 dans le bassin de la rivière Détroit, où les pêcheurs canadiens pêchaient à la vue des pêcheurs américains[9]. En 1890, le ministère commença à faire respecter la loi mais les pêcheurs de la région se plaignirent qu'elle causait leur ruine.

En 1896, ils avaient recueilli un appui suffisant de la part des citoyens et des hommes politiques locaux pour forcer la suspension du règlement. La suspension était temporaire, mais les pêcheurs de la rivière Détroit parvinrent habituellement à la faire reconduire chaque année jusqu'à ce que la période de pêche interdite soit finalement abolie en 1915. Les pêcheurs locaux s'adressaient au commissaire des pêches, E.E. Prince, pour obtenir une prolongation de la saison de pêche. Prince refusait. Les pêcheurs s'adressaient alors à leur député, lequel s'adressait au ministre qui, presque chaque fois, renversait la décision de Prince et accordait une prolongation de la saison de pêche[10]

Il arriva cependant que les agents des pêches interviennent vigoureusement pour faire respecter certains règlements, comme celui interdisant les parcs en filet. À tout bout de champ, les parcs en filet étaient saisis et détruits dans la baie Georgienne, mais, selon les agents des pêches, les grandes entreprises d'emballage du poisson les remplaçaient rapidement, si bien qu'on ne parvenait jamais à réduire vraiment le nombre des filets illégaux[11]. Les agents des pêches intervenaient également contre les Américains pêchant en eaux canadiennes. Filets et bateaux américains étaient saisis et il arrivait qu'on fasse feu sur le bateau. Une fois, un remorqueur qui refusait de se rendre fut éperonné et deux pêcheurs se noyèrent[12].

Ce qui constitua peut-être la plus importante initiative à long terme du gouvernement fédéral à l'époque où il était le premier responsable de la pêche fut l'acquisition d'une piscifacture à Newcastle, en Ontario, en 1868. L'idée de la multiplication artificielle n'était pas neuve. On peut en retracer les origines dans l'Europe du XVIII[e] siècle et la première piscifacture d'État avait été ouverte en France en 1850. En Amérique du Nord, un certain nombre de petites piscifactures privées s'ouvrirent dans les années 1850 et 1860. Au Québec, le directeur des pêches avait procédé à des expériences de reproduction en 1857 et 1858, mais ses travaux n'aboutirent pas à l'établissement d'une vraie piscifacture[13].

En Ontario, Samuel Wilmot, agriculteur et marchand de Newcastle, se mit en tête de redonner au saumon atlantique son abondance d'antan dans le lac Ontario, et ce, par la multiplication artificielle. Les saumons étaient particulièrement exposés à la surpêche quand ils se rassemblaient dans les cours d'eau de reproduction. En outre, la construction de barrages sur ces cours d'eau, leur envasement et le ralentissement estival du courant consécutifs au déboisement réduisaient leur habitat. Dans les années 1860, ils étaient devenus rares dans la plupart de leurs anciennes frayères. En 1865 ou 1866, Wilmot mit sur pied une petite piscifacture de saumon à sa ferme à Newcastle. En 1868, le gouvernement la lui loua et l'embaucha pour s'en

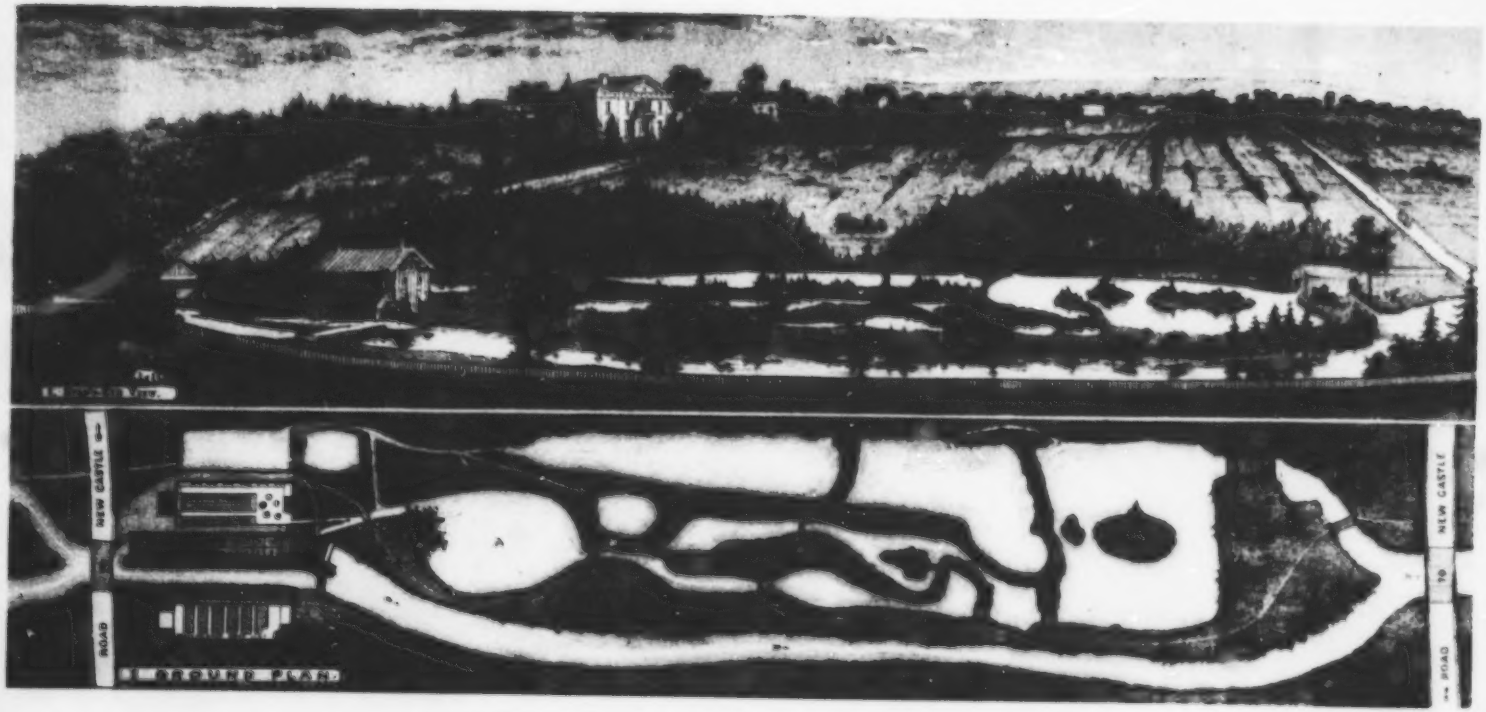

42 Piscifacture de Samuel Wilmot à Newcastle, en Ontario. Canada.

Ministère de la marine et des pêcheries, Report of the Commissioner of Fisheries (Ottawa, MacLean, Roger & Co., 1878), append. 2 «Tenth Annual Report 1877», supplément n° 5, «Report on Fish-Breeding in the Dominion of Canada», 1877.

occuper[14]. En 1876, Wilmot fut nommé surintendant de la piscifacture et se vit confier la mission d'étendre le réseau de piscifactures. Lorsqu'il prit sa retraite, en 1894, il existait 15 piscifactures au Canada; les trois qui se trouvaient en Ontario produisaient du corégone et un peu de touladi. L'expansion du réseau de piscifactures se poursuivit même après que Wilmot eut pris sa retraite, si bien qu'en 1926, il y avait, en Ontario seulement, huit piscifactures fédérales et sept provinciales[15].

À l'expansion rapide du réseau de piscifactures en Ontario correspondait un mouvement semblable et aussi rapide dans les États bordant les Grands Lacs. Cette croissance reposait dans une large mesure sur la foi dans l'efficacité de la pisciculture par opposition à la multiplication naturelle. On croyait que, dans des conditions naturelles, seule une infime proportion des oeufs de corégone, un pourcent peut-être était fécondée et que seule une fraction des oeufs fécondés se développaient jusqu'à la maturité. Les piscifactures étaient en mesure de féconder de 75 à 80 pour cent des oeufs qu'elles recevaient et de mener une plus grande proportion des oeufs au stade auquel les alevins sont relâchés. En 1908, un chercheur a calculé que les piscifactures étaient 750 fois plus efficaces que la nature[16]. Avec une telle efficacité, croyait-on, il serait possible pour les piscifactures de contrebalancer la perte des frayères et l'effet de la pollution et de la surpêche. Au début du siècle, certains spécialistes de la pêche laissaient entendre que, pourvu qu'on dispose d'un nombre suffisant de piscifactures, il deviendrait inutile d'interdire la pêche au cours de la période de frai[17].

Bien que le réseau de piscifactures eût bénéficié d'un appui généralisé tant de la part des pêcheurs commerciaux que de celle des agents des pêches, les scientifiques furent incapables de prouver que l'ensemencement sur une grande échelle accroissait les prises commerciales. Le cas du saumon de l'Ontario n'était guère encourageant. Après la mise sur pied de la piscifacture de Newcastle en 1868, le saumon donna des signes de reprise qui furent toutefois de courte durée; après 1880, le gouvernement renonça à tenter de le sauver et se concentra sur l'élevage du corégone et du touladi[18]. W.F. Whitcher, commissaire aux pêches et supérieur de Wilmot, affirma que, bien que le côté technique de la fécondation des oeufs et de l'élevage des poissons fut un succès, rien n'indiquait que l'ensemencement avait eu un effet quelconque sur les prises commerciales[19]. Malgré ces doutes, on élargit considérablement le réseau des piscifactures. En 1927, après que le gouvernement provincial eut pris sous son aile les piscifactures fédérales en Ontario, 714 128 206 alevins furent semés; de ce nombre, 448 789 750 étaient des alevins de corégone[20]. L'ensemencement se poursuivit sur cette échelle pendant 30 ans mais il ne semble avoir eu aucun rapport visible avec

les prises de corégones, qui avaient atteint leur sommet en 1885 dans le lac Supérieur, en 1892 dans le lac Huron et en 1924 dans le lac Ontario et qui, dans le lac Érié, devait l'atteindre en 1949.

Au cours des années 1920, le Conseil de biologie du Canada effectua un certain nombre d'études qui ne révélèrent aucun rapport flagrant entre l'ensemencement et les prises. Des études semblables furent effectuées par le service des pêches de différents États, avec des résultats semblables. Il ressortait de cette réévaluation que les méthodes piscicoles classiques apportaient peu de choses à la pêche commerciale, voire rien du tout. On observait un énorme taux de mortalité chez les poissons extrêmement petits que les piscifactures semaient habituellement. De petites populations de poissons parents pouvaient produire de très nombreux alevins si plusieurs facteurs environnementaux favorables étaient réunis. À l'inverse, des classes de parents très nombreuses ou l'ensemencement massif ne donnaient qu'un faible rendement en alevins si tous les facteurs environnementaux n'étaient pas favorables. On concluait, à partir de ces constatations, que les piscifactures n'étaient utiles que dans des situations particulières, pour l'introduction de nouvelles espèces dans les lacs, par exemple, ou le rétablissement de certaines populations, comme celle du touladi, qu'un prédateur avait décimées[21].

Bien que ces constatations ne militassent pas en faveur de la mise à l'eau de grandes quantités de poissons d'utilité commerciale, les piscifactures de l'Ontario continuèrent de produire quelque 500 millions de poissons chaque année jusque dans les années 1950. Plus de la moitié était constituée de corégones. Ce n'est qu'à la fin des années 1960 que l'élevage du corégone fut stoppé et que tout le programme des piscifactures fut considérablement réduit. En 1980-1981, 7 millions et demi d'alevins seulement furent lancés, soit moins de un pourcent du nombre lancé certaines années dans les années 1920 et 1940[22].

Parallèlement aux tentatives de rétablissement des populations décimées des espèces indigènes de poissons, les services des pêches du Canada et des États-Unis introduisaient de nouvelles espèces dans les Grands Lacs. Parfois, les nouvelles espèces devaient remplacer des espèces indigènes disparues: le saumon, par exemple; parfois, ils s'agissait de combler les lacunes que l'on percevait dans la composition de la communauté de poissons. Dès 1873-1874, des tentatives furent faites pour remplacer le saumon atlantique du lac Ontario par du saumon provenant de Californie[23]. On l'introduisit également dans les lacs de la région supérieure. Les premières tentatives furent des échecs. Des tentatives plus récentes, qui remontent aux années 1950 et 1960, ont donné quelques résultats et il existe maintenant

dans tous les lacs de petites populations autosuffisantes de saumon rose. Des populations de saumon coho et de saumon chinook sont en outre régulièrement introduites; elles croissent jusqu'à atteindre la maturité, mais elles ne se reproduisent pas[24]. Les saumons introduits sont-ils assez nombreux pour donner lieu à une pêche commerciale? La question fait l'objet d'un chaud débat. Ils ont jusqu'ici été réservés à la pêche sportive.

Seules deux espèces exotiques introduites délibérément dans les Grands Lacs, la carpe et l'éperlan, donnent lieu à une fructueuse pêche commerciale. La carpe s'élève en étang en Europe depuis le Moyen-Âge et sa chair est estimée. Elle a sans doute été introduite en Amérique du Nord vers 1830 mais elle ne se répandit à l'état sauvage qu'en 1877, année où le Bureau of Fisheries des États-Unis commença à la déverser[25]. Le gouvernement du Canada éleva également la carpe à la piscifacture de Newcastle à partir de 1881 environ[26]. Ce poisson s'établit rapidement dans les Grands Lacs mais sa chair ne fut guère appréciée en Amérique du Nord. Vers les années 1890, certaines autorités en étaient venues à le considérer comme nuisible. On le soupçonnait de se nourrir de frai et de détériorer les lieux de frai de poissons plus intéressants. En 1896, le commissaire aux pêches canadien, E.E. Prince, le dénonça avec dédain, affirmant que «sa propagation dans les eaux canadiennes tenait presque du crime»[27]. Malgré le mépris du commissaire, la carpe prospéra et elle reste un important élément mineur de la pêche commerciale.

L'autre espèce exotique bien implantée, l'éperlan arc-en-ciel, fut probablement introduite dans le lac Michigan vers 1912[28]. Elle ne se répandit dans les autres lacs que dans les années 1940 et elle n'eut guère de valeur commerciale avant le début des années 1960, moment où l'apparition de nouvelles techniques de pêche et de transformation rendirent sa capture commercialement intéressante. C'est maintenant l'un des piliers de la pêche dans le lac Érié.

Trois autres espèces exotiques, le gaspareau, la lamproie de mer et le baret, ont fait leur apparition dans les lacs à l'intérieur de la période couverte par les documents historiques et ont eu une incidence sur la pêche commerciale. Le gaspareau peut être une espèce indigène du lac Ontario ou bien il a pu s'y infiltrer par le canal Érié ou le fleuve Saint-Laurent. Il fut reconnu pour la première fois dans le lac Ontario en 1873 et il fit son apparition dans les lacs de la région supérieure dans les années 1930. Il s'est répandu à un point tel qu'on lui a imputé une part de responsabilité dans le déclin d'espèces plus intéressantes. Il ne présente aucune valeur commerciale sauf sur le lac Michigan, où l'on en transforme des millions de livres en nourriture pour les animaux et en farine de poisson[29].

Il se peut que la lamproie de mer ait été une espèce indigène du lac Ontario mais elle ne fut reconnue dans le lac Érié qu'en 1921 et, dans les lacs de la région supérieure, pas moins d'une décennie plus tard[30]. Sa prolifération dans les lacs Huron, Michigan et Supérieur a coïncidé avec le déclin désastreux de la pêche du touladi dans les lacs de la région supérieure dans les années 1950, déclin dont elle a été l'une des causes principales. La population de la lamproie de mer a été régularisée, mais la pêche du touladi ne s'est pas rétablie. Le programme de rétablissement de la pêche du touladi comportait notamment des tentatives pour introduire la truite moulac, hybride du touladi et de l'omble de fontaine[31].

Le baret est apparu dans le lac Ontario vers 1950; il arrivait sans doute par la rivière Oswego. Dans les années 1970, il représentait environ 17 pour cent des prises réalisées dans le lac Ontario[32].

Le succès de la gestion des pêches, effectuée à l'aide de divers moyens comme l'interdiction de la pêche à certains moments, l'établissement de limites pour les prises, l'activité de piscifactures et l'introduction de nouvelles espèces, dépend de la connaissance des poissons et de leur habitat, qui doit être aussi poussée que possible. À l'époque où le gouvernement du Canada se mit à prendre une part active dans la gestion des pêches, très peu avait été fait en ce domaine et les premiers agents des pêches apprenaient sur le tas. Beaucoup d'entre eux, et notamment Samuel Wilmot, étaient compétents, mais ils ne possédaient aucune formation officielle en science des pêches. Ce n'est qu'en 1892 qu'un scientifique de formation fut nommé à la Direction des pêches.

Edward Prince, spécialiste de la pêche, était professeur de zoologie au Collège St. Mungo de Glasgow avant d'être nommé commissaire et inspecteur général des pêches en 1892, poste qu'il occupa jusqu'en 1923[33]. Outre ses tâches administratives, il faisait de la recherche sur les pêches et publiait des articles scientifiques. Durant son mandat à titre de commissaire, le gouvernement du Dominion entreprit deux grandes études de la pêche en Ontario. L'une d'elles, présidée par Samuel Wilmot, portait sur la pêche dans l'ensemble des Grands Lacs au début des années 1890; l'autre, qui fit appel à Prince, portait sur la pêche dans la baie Georgienne entre 1905 et 1908. De plus, le service participa, aux côtés des États-Unis, à une étude sur la pêche dans les eaux frontalières au début des années 1890.

La réalisation la plus durable de Prince fut la mise sur pied du conseil d'administration d'une station de biologie marine en 1898. Le conseil, qui fut connu après 1912 sous le nom de Conseil de biologie du Canada, et après 1937, sous celui de Conseil de recherche sur les pêcheries du Canada, avait pour mission d'organiser et de coordonner la recherche sur la pêche

au Canada[34]. Il ouvrit des stations de recherche sur la côte de l'Atlantique et sur la côte du Pacifique et, en 1904, il assuma la direction d'une station de la baie Go Home, sur la baie Georgienne. La station de la baie Go Home fut exploitée jusque vers 1914, année où elle fut fermée, peut-être dans le cadre de la politique suivant laquelle le gouvernement fédéral se retirait de la gestion de la pêche en Ontario[35]. Le gouvernement fédéral ne refit plus par la suite de recherche sur la pêche en Ontario avant 1956, année où il ouvrit une station de recherche à London, dans cette province.

Une fois le retrait du gouvernement fédéral accompli, il n'y eut plus d'établissement officiel de recherche sur la pêche en Ontario, hormis les piscifactures, jusqu'en 1925. Cette année-là, le gouvernement de la province nomma un biologiste et mit sur pied une direction de la biologie et de la pisciculture (Biological and Fish Culture Branch)[36]. Il exploite maintenant des stations de recherche sur la pêche à Glenora et à Maple, sur le lac Ontario, à Wheatley, sur le lac Érié, à South Baymouth, sur le lac Huron, et dans la baie Thunder, sur le lac Supérieur. En 1956, le gouvernement fédéral se remit à la recherche sur la pêche dans les Grands Lacs en réponse à la menace que représentait la lamproie de mer. Au départ, son activité de recherche touchait exclusivement la répression de la lamproie mais, comme suite à une série d'ententes fédérales-provinciales, elle fut élargie de manière à englober de la recherche d'ordre limnologique, sur l'élaboration de produits et sur les techniques de manutention, d'emballage, de préparation et d'entreposage, ainsi que des études d'ordre économique[37].

Compétences fédérale et provinciale

La gestion de la pêche a subi l'influence de questions constitutionnelles et internationales. Aux termes de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral est entièrement responsable de la gestion de toute l'activité de pêche du Dominion, y compris celle qui se déroule dans les Grands Lacs. Cette responsabilité échut au ministère de la marine et des pêcheries jusqu'à l'adoption de la Loi sur les pêcheries en 1868.

L'affirmation confiante par le gouvernement fédéral de son autorité sur toutes les pêches reçut un coup en 1882 comme suite à une affaire judiciaire, qui opposa la Couronne à Robertson. En 1874, le gouvernement avait loué une pêcherie de saumon sur la rivière Miramichi à A.C. Robertson. La terre bordant la pêcherie avait été accordée en 1835 à la Nova Scotia and New Brunswick Land Company par la colonie du Nouveau-Brunswick et, en 1875, la compagnie donna à J. Steadman et à E. Hanson la permission de pêcher dans la partie de la rivière Miramichi qui se situait dans les limites de sa concession. Invoquant le bail dont il était détenteur, Robertson les expulsa de la pêcherie. Il fut poursuivi pour dommages et intérêts. La Cour suprême du Nouveau-Brunswick donna tort à Robertson en invoquant le motif que son bail n'était pas valable. Robertson poursuivit la Couronne pour obtenir réparation de la perte de ses privilèges de pêche et pour se faire rembourser ses frais judiciaires. La Cour suprême du Canada décida que, bien que le Parlement du Canada possédât le pouvoir de réglementer et de protéger les pêcheries intérieures, le ministre de la marine et des pêcheries ne pouvait accorder de permis ou de baux de pêche que là où il n'existait pas déjà, de par la loi, un droit exclusif de pêcher[1]. Le droit exclusif de pêcher revenait essentiellement aux propriétaires de la terre bordant les

cours d'eau et les rivières. Dans le cas des terres de la Couronne des vieilles provinces, ce propriétaire était le gouvernement provincial, pas le gouvernement fédéral; ainsi, dans la plupart des cas, le gouvernement fédéral n'avait aucun droit d'accorder des permis de pêche dans les rivières.

Dans quelle mesure la décision prise dans l'affaire Robertson affectait-elle le pouvoir qu'était censé exercer le gouvernement fédéral sur les pêches intérieures? Cela ne fut pas tout de suite évident. Était-elle également valable dans le cas des grands cours d'eau navigables, comme la rivière Détroit, qui étaient également des eaux frontalières? Quelle que puisse en être l'application ultime, la décision prise dans l'affaire Robertson encourageait plusieurs provinces à défier le contrôle que le gouvernement fédéral prétendait exercer sur les pêcheries.

En 1885, l'Ontario adopta une loi sur la pêche qui, à de nombreux égards, coïncidait avec la loi fédérale[2]. Elle prévoyait la délivrance de permis et de baux par le commissaire des terres de la Couronne, la nomination de surveillants des pêches, la promulgation de règlements par le gouverneur en conseil et la mise en réserve de lieux aux fins de la reproduction naturelle ou artificielle des poissons. La loi était expressément limitée aux pêcheries au sujet desquelles l'Ontario avait le droit de légiférer; disposition qui la mettait à l'abri d'un désaveu par le gouvernement fédéral sous prétexte qu'elle aurait été *ultra vires*, tout en laissant ouverte la possibilité d'un élargissement de la compétence provinciale par l'intermédiaire de l'interprétation judiciaire.

Il ne semble pas que l'Ontario ait au départ assuré l'application de sa loi sur la pêche, mais, en 1887, elle adopta par décret du conseil un règlement particulier et nomma trois surveillants des pêches chargés de veiller à son application. Le règlement empiétait sur ce que le gouvernement fédéral croyait être ses prérogatives et il était dans certains cas en contradiction avec la réglementation fédérale, mais le conflit entre les deux compétences fut évité grâce à une convention voulant que l'Ontario limite l'exercice de sa compétence aux petits lacs intérieurs et aux cours d'eau non navigables. La convention ne tint que jusqu'au début des années 1890, moment où le gouvernement fédéral réaffirma son droit de réglementer les petits lacs et cours d'eau et où l'Ontario commença à nommer des surveillants des pêches appelés à évoluer dans les Grands Lacs[3].

De 1887 à 1897, les surveillants des pêches de l'Ontario relevèrent du commissaire des terres de la Couronne. En 1890, devant les préoccupations croissantes que suscitait le déclin tant du gibier que du poisson en Ontario, le gouvernement provincial mit sur pied une commission chargée de faire enquête sur les ressources en gibier et en poisson et de formuler des

recommandations propres à en favoriser la préservation. La commission affirma dans son rapport que les lois régissant le gibier et le poisson en Ontario n'étaient généralement pas appliquées et préconisa la mise sur pied d'une commission permanente ayant pour mission de veiller à faire exécuter la loi de façon plus efficace[4]. Une commission permanente fut effectivement mise sur pied mais, en raison de la séparation des compétences en matière de pêche, elle s'en tint surtout à l'application des lois sur le gibier. Elle ne manqua pas toutefois de mentionner dans ses rapports annuels les lacunes de l'administration des pêches telle qu'elle était assurée par le gouvernement fédéral.

Les pressions qu'exerçaient de plus en plus l'Ontario et d'autres provinces forcèrent le gouvernement fédéral à chercher une solution aux questions de compétence en matière de pêche. Dans cette optique, il adressa, en 1894-1895, 17 questions à la Cour suprême. Les réponses furent portées en appel devant le comité judiciaire du Conseil privé. La décision que rendit celui-ci en 1898 confirmait le droit du gouvernement fédéral de légiférer en matière de protection des pêcheries intérieures et en particulier, de fixer par règlement le mode de capture du poisson. En même temps, le Conseil privé décidait que les gouvernements provinciaux conservaient tous les droits de propriété des pêcheries qu'elles possédaient à la naissance de la Confédération. D'une façon générale, les provinces possédaient le droit exclusif de prévoir des permis pour la pratique de la pêche; elles pouvaient également fixer des conditions pour leurs délivrance si elles le souhaitaient. Le Conseil privé reconnaissait que la séparation des compétences pouvait poser des problèmes mais il comptait sur le «bon sens» des gouvernements concernés pour résoudre les difficultés qui pourraient surgir[5].

Comme suite à cette décision, au printemps 1899 le gouvernement fédéral remit la responsabilité de la délivrance de permis de pêche en Ontario, y compris dans les Grands Lacs, au gouvernement de cette province. Par la même occasion, il déléguait à la province la responsabilité de faire appliquer la réglementation fédérale et démit de ses fonctions le personnel chargé de l'application, à l'exception de trois agents qui restèrent pour assurer la supervision générale de la réglementation. Il conserva également un bateau pour patrouiller la frontière internationale sur les Grands Lacs[6]. L'Ontario mit sur pied une Direction des pêcheries relevant du bureau du Procureur général et constitua une équipe de surveillants des pêches pour prendre la relève des agents fédéraux. En 1907, la Direction des pêcheries fut fusionnée au Conseil des commissaires au gibier relevant d'un surintendant du gibier et des pêcheries[7].

Pour avoir renoncé dans une large mesure à la responsabilité d'assurer l'application de la réglementation sur les pêches, le gouvernement fédéral n'en conservait pas moins la responsabilité de légiférer. En 1899, quand le gouvernement de l'Ontario adopta un règlement de pêche qui prévoyait des périodes où celle-ci serait interdite ainsi que des limites de prises, le gouvernement fédéral s'interposa en affirmant que le règlement était *ultra vires*[8]. La même réaction accueillit la Loi sur les pêcheries de l'Ontario en 1900. Le gouvernement de l'Ontario révoqua les règlements attachés à cette loi, à condition que le gouvernement fédéral passerait ses propres règlements pour les remplacer[9]. Il ne fut toutefois pas possible d'en arriver à une entente quant à la nature des règlements. Au cours des dix prochaines années, les relations entre les ministères fédéral et ontarien des pêches furent de plus en plus amères. Les autorités provinciales accusaient les autorités fédérales de ne pas adopter la réglementation nécessaire; le surintendant provincial s'en prit notamment à la décision du fédéral de mettre un terme à l'interdiction de pêcher le corégone dans certaines pêcheries. Pour leur part, les fonctionnaires fédéraux accusaient les agents provinciaux de ne pas assurer l'application de la réglementation fédérale existante. En 1908, le gouvernement fédéral envisagea la possibilité de reprendre la responsabilité directe de l'application de ses règlements[10].

C'est vers 1911-1912 que les deux ordres de gouvernement sortirent de l'impasse dans laquelle ils s'étaient engagés. La raison du changement n'est pas claire mais il se peut que la présence simultanée d'administrations conservatrices à Toronto et à Ottawa après 1911 ait permis d'en arriver à un compromis. Le gouvernement fédéral continuait de promulguer la législation sur les pêches et d'adopter des règlements pour l'Ontario, mais il consultait scrupuleusement le gouvernement provincial sur la question du contenu des lois et des règlements. Après quelques années de ce régime, l'apport de la province s'accrut au point que le rôle du fédéral s'en trouva réduit à un simple acquiescement sans discussion; en 1938, un porte-parole de la province affirma que, en 12 ans, pas une seule demande de modification du règlement n'avait été refusée par le gouvernement fédéral[11].

Dans le cadre de son programme de transfert de la responsabilité de la réglementation de la pêche à l'Ontario, le gouvernement fédéral retira également les trois agents des pêches qu'il avait à son service en Ontario depuis 1899. En 1922, il fut mit un terme aux patrouilles fédérales sur les Grands Lacs.

Après 1912, le gouvernement fédéral commença également à prendre ses distances par rapport aux piscifactures de l'Ontario. Après l'acquisition d'une première piscifacture à Newcastle en 1868, d'autres établissements

du genre avaient été ouverts à Sandwich (1876), Ottawa (1890), Belleville (1901) et Sarnia et Wiarton (1908). Lorsque, après 1898, l'Ontario assuma de plus en plus la responsabilité de l'activité de la pêche en en retirant les recettes, le gouvernement fédéral trouva difficile de justifier les dépenses associées aux piscifactures. En 1912, le gouvernement provincial accepta de prendre la responsabilité de la reproduction artificielle du poisson sportif tandis que le gouvernement fédéral convenait de poursuivre l'élevage du poisson destiné à la pêche commerciale. C'est ainsi que le gouvernement fédéral en vint à fermer quatre piscifactures entre 1912 et 1914. Il ouvrit toutefois six nouvelles stations d'élevage du corégone et du touladi en 1912 et en 1915, si bien que le nombre total des piscifactures fédérales en Ontario augmenta plutôt. L'Ontario mit par ailleurs en marche un programme de construction de piscifactures de sorte que, en 1925, elle possédait sept piscifactures et le gouvernement fédéral, huit. Finalement, en 1926, le gouvernement fédéral remit ses piscifactures à la province[12].

Le transfert de la responsabilité de l'administration de la pêche et de l'application des règlements s'y rapportant des autorités fédérales aux autorités provinciales ne s'accompagna pas de changements brusques dans la gestion de l'activité de pêche mais elle entraîna bien un accélération de certaines tendances existantes. Il occasionna une libéralisation de la réglementation telle que, vers 1950, l'activité de pêche fut «relativement déréglementée»[13].

Les principes de base de la gestion de la pêche, d'abord incarnés dans la Loi sur la pêche (Fishery Act) de 1858 puis incorporés à la Loi fédérale sur les pêcheries en 1868, étaient l'encouragement de la multiplication artificielle, la garantie que les poissons auraient accès à leurs frayères, la réglementation de la saison, des méthodes et du lieu de pêche, la limitation de l'accès à la pêcherie au moyen de permis et le contrôle de la pollution. Comme nous l'avons vu, le gouvernement provincial prit la relève du gouvernement fédéral en ce qui concerne la multiplication artificielle bien que les avantages commerciaux de cette dernière ne fussent pas prouvés. La province continua également de garantir par la loi que les poissons auraient accès à leurs frayères, mais l'application de cette loi ne fut guère plus efficace que ce qui s'était observé à l'époque de la gestion fédérale.

Le gouvernement fédéral avait accordé beaucoup d'importance à la réglementation des saisons de pêche et avait déployé beaucoup d'efforts pour faire respecter les périodes de pêche interdite. L'établissement d'une période d'interdiction de pêcher le corégone et le touladi en novembre (saison de reproduction) fit partie du premier règlement fédéral sur la pêche adopté en 1868 et, bien que son application présentât de sérieuses déficien-

ces, il n'en demeura pas moins un élément fondamental de la gestion de la pêche jusqu'à la fin du siècle.

Dans les années 1890, le gouvernement fédéral fut soumis à des pressions croissantes en vue de suspendre ou d'abolir l'interdiction de pêcher à certaines périodes. Les pêcheurs soutenaient que les prise avaient été mauvaises en raison des tempêtes ou de la rareté des poissons et qu'il était injuste que les pêcheurs canadiens soient tenus d'observer une période d'interdiction alors que les Américains ne l'étaient pas. Les professionnels du ministère de la marine et des pêcheries récusaient ces arguments, mais ceux-ci portèrent de plus en plus après 1896[14]. En 1903, la période de pêche interdite dans le bassin de la rivière Détroit et sur la majeure partie du lac Érié fut complètement abandonnée malgré les protestations du gouvernement de l'Ontario, qui prétendait que cette manoeuvre conduirait l'activité de la pêche à la ruine[15]. Douze ans plus tard, lorsque les règlements furent établis de concert avec l'Ontario, la période d'interdiction de pêcher le touladi et le corégone en novembre fut entièrement supprimée dans les Grands Lacs là où la pêche commerciale était permise, mais on conserva une période d'interdiction applicable aux zones de pêche sportive. La période d'interdiction de pêcher le brochet fut abolie au même moment[16]. Toutefois, on n'abandonna pas totalement la notion de période d'interdiction: une interdiction de pêcher aux filets maillants dans certaines parties ou dans toutes les parties du lac Érié du 15 décembre au 15 mars fut maintenue sur papier jusqu'en 1925, mais la période d'interdiction ne couvrait que la période où la pêche était habituellement interrompue par la glace et elle n'a peut-être eu que peu de valeur pratique.

La seule justification jamais donnée pour l'abandon de la période d'interdiction était que la multiplication artificielle lui enlevait tout caractère de nécessité[17]. Il est possible aussi qu'il soit la conséquence des exigences de productivité accrue reliées au temps de guerre et du déclin de l'influence du professeur Prince. Enfin, il se peut qu'il ait été décidé de mettre davantage l'accent sur la prévention de la capture de poissons immatures. Depuis des années, des plaintes avaient été exprimées au sujet du grand nombre de poissons immatures expédiés vers les marchés ou tout simplement rejetés. Les petits poissons étaient invendables mais il était difficile pour les négociants, soumis aux pressions de la concurrence, de ne pas consentir à les acheter. L'une des raisons prétendues de la formation du trust du poisson était qu'il réduirait le nombre de petits poissons jetés sur le marché[18]. Malgré la distance, ce n'est qu'en 1907 que fut promulgué un règlement fixant la taille minimale du poisson qui pouvait être gardé. Les limites de taille ne concernaient que le baret, le maskinongé et le brochet. Il fallut

attendre jusqu'en 1922 pour que des limites de taille soient établies pour les grandes espèces commerciales[19].

Avant 1907, le limites de tailles définies pour les mailles de différents types de filets devaient servir à limiter les captures de poissons immatures: la Loi fédérale de 1868 sur les pêcheries avait établi à cinq pouces en extension complète la taille normative des mailles des filet de pêche du corégone et du touladi[20]. On doute que le règlement relatif à la taille des mailles ait été appliqué de façon systématique. Des témoignages entendus aux audiences de la commission sur les pêches du Dominion (1894) révélaient que la taille des mailles était une question de choix personnel[21]. Aux termes du règlement de 1915, les filets de pêche du hareng devaient faire trois pouces en extension complète sauf à l'extrémité est du lac Ontario et dans le lac Supérieur, où il était permis d'utiliser des mailles de 2,5 pouces dans certaines circonstances. Les filets à touladi et à corégone devaient présenter des mailles de 4,5 pouces. En gros, ces tailles sont celles qui forment la base de la réglementation aujourd'hui; toutefois, on ne sait pas avec certitude dans quelle mesure elle est appliquée de façon systématique. Ainsi, en 1915, les pêcheurs du lac Érié utilisaient des filets à mailles de 2,75 pouces et réclamaient de pouvoir continuer de les utiliser parce que le hareng de l'extrémité est du lac était plus petit que celui de l'extrémité ouest. L'autorisation leur fut accordée de façon temporaire, mais les prorogations subséquentes permirent l'emploi de filets de taille réduite jusqu'en 1921 au moins[22].

La province poursuivit également la politique fédérale de résistance aux innovations technologiques radicales, comme le parc de filet et le filet boeuf, lesquels, en raison de leur grande efficacité, accroissaient considérablement les pressions auxquelles étaient soumises les populations de poissons. Aucun des deux gouvernements ne limita l'emploi de machines à relever les filets et de filets de nylon, deux systèmes qui accroissaient l'intensité de la pêche.

La Loi de 1858 sur la pêche obligeait les pêcheurs à être titulaires de permis mais nulle limite ne fut établie quant au nombre de permis délivrés avant les années 1890, époque où le gouvernement fédéral fit écho aux préoccupations relatives au déclin des prises dans des secteurs comme l'extrémité ouest du lac Érié en limitant le nombre de permis délivrés dans les secteurs menacés[23]. Le nombre de pêcheurs autorisés décrut donc dans les années 1890. Au cours des deux premières décennies d'administration provinciale, le nombre de pêcheurs dotés de permis passa d'environ 2400, en 1900, à 3200 en 1920. Malgré la déroute de l'activité de pêche durant une bonne partie des années 1930 et 1940, le nombre de pêcheurs titulaires

de permis resta au-dessus des 2400 jusqu'au milieu des années 1950. Depuis les années 1950, le gouvernement s'est opposé à délivrer de nouveaux permis et a annulé les permis inactifs[24]. Bien que le nombre des pêcheurs titulaires de permis de pêche dans les lacs ait baissé à moins de 1500, certaines autorités prétendent toujours que, compte tenu de l'efficacité des méthodes de pêche modernes, leur nombre est trop élevé.

Le gouvernement fédéral s'efforça également de prévenir la concentration excessive de l'effort de pêche en restreignant les permis de pêche aux filets maillants à certains secteurs précis. En règle générale, le permis donnait droit de pêcher dans le voisinage du port d'attache du bateau. La règle n'était pas rigide et il arriva que certains bateaux soient munis de permis valides pour plus d'un secteur. Ainsi, beaucoup de pêcheurs de Goderich et de Southampton possédaient des permis qui les autorisaient à pêcher dans leur région et au large de l'île Manitoulin; cependant, quand ils tentèrent d'obtenir un troisième permis pour pouvoir pêcher au sud de leur port d'attache, ils se virent opposer un refus[25]. Après 1915, cette règle fut abandonnée, du moins sur le lac Érié, et les remorqueurs furent autorisés à évoluer sur la totalité du lac. Toute la flottille pouvait donc se concentrer dans les secteurs où la pêche était la meilleure, ce qui entraînait une augmentation importante de l'intensité de la pêche[26]. Les pêcheurs à la paradière refusaient de laisser les pêcheurs aux filets maillants pêcher sur la totalité du lac; en 1937, ils réussirent à convaincre le gouvernement de diviser le lac Érié en deux districts aux fins de l'attribution des permis: un district est et un district ouest[27]. Aujourd'hui, le lac est divisé en trois grandes zones et une zone mineure, la baie Long Point. Dans la plupart des cas, le permis ne donne droit d'évoluer que dans une zone[28].

Tout au long de la période au cours de laquelle il assura le contrôle direct de l'activité de pêche, le gouvernement fédéral chercha à préserver cette dernière en limitant les prises par l'application de moyens indirects comme le contrôle des lieux et des périodes de pêche et la prohibition d'engins jugés trop efficaces. Le gouvernement provincial a conservé nombre de ces pratiques; il a également essayé de limiter les prises par des moyens directs, en fixant des quotas. Au cours de la Première Guerre mondiale, le gouvernement provincial fit payer une redevance d'un quart de cent par livre sur toutes les prises annuelles au-dessus d'une certaine quantité. Conçue sans doute comme une façon de réaliser des recettes en temps de guerre, cette mesure aurait dû avoir comme conséquence secondaire de réduire les prises[29], mais elle n'y parvint pas parce que la taxe sur les prises excédentaires était trop basse et parce que la déclaration du volume des prises était volontaire. Conséquence de la deuxième faiblesse, le montant des rede-

vances versées passa d'un maximum de 45 000 $ en 1924 à moins de 10 000 $ en 1951[30]. En 1925, la Lake Erie Fishermen's Association et des associations américaines de la rive sud s'entendirent sur des quotas quotidiens de 6000 livres par remorqueur pour maintenir les prix. Ce quota fut plus tard intégré au règlement ontarien, mais rien n'indique qu'il ait été appliqué[31]. Comme il est arrivé pour tant d'autres ententes internationales sur la pêche dans les Grands Lacs dans les années 1920 et 1930, peut-être est-il tombé quand l'une des parties a cédé aux revendications d'un traitement de faveur de la part de ses pêcheurs. La notion de quota refit surface dans les années 1960 avec la fixation à 20 tonnes par semaine de la quantité limite des prises de l'éperlan dans le lac Érié. Le gouvernement ne força jamais l'observation du quota officiel sur l'éperlan, mais le principal traiteur d'éperlan du lac réussit à imposer un régime de quotas aux pêcheurs[32]. Plus récemment, un régime international de quotas de doré fut établi dans l'ouest du lac Érié et le gouvernement de l'Ontario a fixé des quotas pour divers poissons dans d'autres lacs.

Durant la période d'administration fédérale, la pollution était essentiellement un problème local qui touchait les frayères et les pêcheries proches des grandes villes. Encore en 1926, une enquête révélait que, en dépit de quelques sérieux problèmes locaux de pollution dans le lac Érié, celui-ci était pour l'essentiel relativement non pollué[33]. À la fin des années 1950, la situation avait changé radicalement: on entendait dire de toute part que le lac Érié était à l'agonie. Le principal problème, c'était que divers polluants — eaux d'égout, détergent à base de phosphates et engrais — favorisaient la croissance de riches pousses d'algues dans le lac. Quand les algues mourraient, les produits de leur putréfaction faisaient baisser la teneur en oxygène des eaux profondes et réduisaient la viabilité des populations de poissons intéressantes sur le plan commercial. Il se peut que le problème ait été exacerbé par une hausse de un ou deux degrés Farenheit de la température de l'air au cours des 50 années précédentes, hausse qui lui a ôté une partie de son intérêt comme habitat pour les poissons d'eau douce. À l'augmentation naturelle de la température s'ajoute dans certaines localités le problème de la pollution thermique attribuable aux centrales électriques à refoidissement par eau[34]. Le processus d'eutrophisation a été partiellement inversé ou à tout le moins ralenti par l'effet de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs signé par le Canada et les États-Unis en 1972, mais il n'existe aucune solution pratique au problème du changement climatique.

Les substances chimiques toxiques constituent une forme de pollution tout aussi grave. L'immersion de substances chimiques toxiques dans les

eaux fréquentées par les poissons est interdite depuis 1857. Au XIX^{e} siècle, les gros pollueurs étaient les tanneries et les premières raffineries de pétrole, mais elles étaient relativement peu nombreuses et petites. En outre, elles présentaient un danger pour les poissons, pas pour les consommateurs de poissons. Depuis une vingtaine d'années, les gouvernements prennent conscience du fait que nombre de polluants chimiques toxiques — mercure, BPC et myrex — se retrouvent en concentrations chez les poissons et menacent directement la santé humaine. En raison de la pollution par le mercure, la pêcherie du lac Ste-Claire a été fermée complètement en 1970; l'accès à certaines autres a été restreint à différents moments. Les Accords de 1972 et 1978 relatifs à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs visaient à résoudre ce problème de pollution, entre autres. Dans une certaine mesure, ils ont atteint leur but: la pêcherie du lac Ste-Claire a été rouverte en 1980 et la plupart des pêcheries des lacs de la région supérieure sont ouvertes. Le touladi, l'anguille, la carpe, la barbotte et la lotte du lac Ontario sont toutefois frappés de restrictions en raison de la contamination par les BPC et le myrex[35].

Dimension internationale

Le caractère international des Grands Lacs a compliqué la gestion de l'activité de pêche au XIX^{e} et aux XX^{e} siècles. Non seulement les lacs relèvent de deux pays, mais encore ils se situent dans les limites territoriales d'une province et de huit États. Au Canada, de 1867 à 1899, la pêche dans les Grands Lacs relevait du gouvernement fédéral, tandis qu'aux États-Unis, la responsabilité première en incombait aux États. Le service fédéral des pêches des États-Unis limite ses activités à la recherche, à la pisciculture et à certains aspects internationaux de l'activité de pêche. La réglementation proprement dite de la pêche relève de commissions d'État. Il se peut que le partage des compétences ait donné lieu à une réglementation moins restrictive du côté américain de la frontière; les pêcheurs canadiens se sont souvent plaints du fait qu'ils se trouvaient pénalisés par des restrictions réglementaires, les périodes de pêche interdite, par exemple, auxquelles les Américains n'avaient pas à se plier même s'ils partageaient les mêmes populations de poissons[1]. Plus récemment, les pêcheurs américains se sont plaints d'avoir à observer des règlements plus stricts que ceux auxquels devaient se plier les Canadiens[2].

Les deux pays de part et d'autre de la frontière se rendirent vite compte des problèmes que posait la séparation des compétences et ils firent des efforts pour les surmonter. Dès le début des années 1870, des fonctionnaires canadiens et américains se tinrent en contact les uns avec les autres; entre 1883 et 1936, il s'est tenu pas moins de 22 conférences entre États et internationales qui tentèrent de mettre au point une politique commune sur la pêche[3]. En 1892, le Canada et les États-Unis mirent sur pied une commission internationale sur la pêche qui devait faire rapport de la prévention de la surpêche et de la pollution, du recours aux périodes de pêche interdite

et au repeuplement en poissons de toutes les eaux frontalières. Outre des recommandations particulières pour la gestion de l'activité de pêche dans chacun des Grands Lacs, la commission préconisa la mise sur pied d'une commission mixte dotée du pouvoir de réglementer toute l'activité de pêche. Elle recommanda également l'adoption d'une réglementation uniforme pour les parties canadienne et américaine de chaque plan d'eau et que la frontière, sur les Grands Lacs, soit fixée avec précision[4].

Ces recommandations restèrent sans suites. La question fut de nouveau examinée par la Haute commission internationale de 1898-1899 et un sous-comité rédigea l'ébauche d'un traité qui fut signé en 1908. Celui-ci prévoyait la création d'une commission internationale de la pêche qui pourrait établir une réglementation de pêche uniforme pour les Grands Lacs. Chaque gouvernement devait en assurer l'application. Une commission fut mise sur pied et des règlements rédigés, mais la Chambre des représentants refusa de les approuver. C'est ainsi que le traité en vint à être abrogé en 1914[5].

La signature, en 1909, du Traité des eaux limitrophes internationales marqua un progrès vers le contrôle international. En vertu de ce Traité, la Commission mixte internationale fut mise sur pied en vue d'arbitrer les questions relatives à l'utilisation des eaux internationales. Ses pouvoirs ne s'étendaient pas à l'activité de pêche, mais elle détenait certes le pouvoir de faire enquête sur les sources de la pollution des eaux frontalières[6].

Comme suite à l'effrondrement de l'industrie de la pêche du hareng dans le lac Érié en 1925, une série d'études et de conférences fut entreprise qui aboutit en 1933 à une entente établissant une réglementation commune de la pêche dans le lac Érié. L'entente capota au milieu des récriminations des deux parties après une seule saison d'existence[7].

En 1940, le Canada et les États-Unis mirent sur pied une autre vaste enquête sur la pêche dans les Grands Lacs. En 1942, la commission d'enquête recommanda que la réglementation de la pêche relève d'un organisme commun, puisque l'industrie de la pêche était basée sur une ressource commune. Elle recommandait également la tenue de statistiques de meilleure qualité et la poursuite d'essais visant à déterminer l'efficacité de l'ensemencement. Conséquence des recommandations, un traité fut signé en 1946, traité qui prévoyait la création d'une commission internationale chargée de formuler une réglementation commune pour l'activité de pêche dans les Grands Lacs. Son application fut laissée aux autorités locales, mais la commission fut dotée du pouvoir d'intervenir directement si les autorités locales défaillaient. Les États du Wisconsin et de l'Ohio s'opposèrent tous deux au traité, lequel ne fut jamais ratifié[8].

À la fin des années 1940, un nouveau prédateur fit son apparition dans le bassin supérieur des Grands Lacs: la lamproie de mer, qui arrivait en grand nombre. Sa proie principale était le touladi, pilier de l'industrie de la pêche dans les lacs Huron, Supérieur et Michigan. Peu après l'apparition de la lamproie, les prises de touladi accusèrent une chute radicale. Sur le lac Huron, dans les années 1930, le volume moyen des prises était de 5 millions de livres; en 1960, il avait chuté à 1000 livres. Sur le lac Supérieur, vers le milieu des années 1940, le volume des prises était de l'ordre de 4 millions et demie de livres; en 1960, il était inférieur à 500 000 livres. Une baisse d'ampleur comparable fut observée dans le lac Michigan. Devant les dégâts que causait la lamproie de mer, le Canada et les États-Unies réagirent en mettant sur pied, en 1954, la Commission des pêcheries des Grands Lacs[9]. La Commission se vit doter du pouvoir d'organiser la recherche sur la pêche et de mettre en oeuvre un programme d'extermination de la lamproie. La Commission fut incapable d'éliminer la lamproie, mais elle parvint à la contrôler et à prévenir la disparition du touladi, encore que nul rétablissement majeur ne se soit produit. La Commission a également entrepris des travaux de recherche sur d'autres espèces commerciales, notamment le doré, dans l'ouest du lac Érié.

En 1972, le Canada et les États-Unis franchirent une étape de plus dans la démarche de protection de l'activité de pêche en signant l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Essentiellement, l'accord, qui fut remplacé par une nouvelle version en 1978, indiquait à la Commission mixte internationale, dont il élargissait du même coup les pouvoirs, la conduite à tenir en matière de lutte contre la pollution. Les accords prévoyaient le contrôle de l'introduction tant des substances toxiques que des éléments nutritifs; nous avons fait état, dans le chapitre précédent, des progrès accomplis sur les deux plans depuis la signature de l'accord.

La position relative du Canada et des États-Unis dans l'activité de pêche dans les Grands Lacs a changé passablement au cours des trois dernières décennies. La pêche commerciale dans les Grands Lacs a commencé aux États-Unis et tout au long du XIX^{e} siècle, plus de 80 pour cent du total des prises réalisées dans les lacs provenaient des eaux américaines, bien que 64 pour cent seulement, environ, de la superficie totale se trouvent aux États-Unis. De plus, la presque totalité des prises canadiennes était exportée aux États-Unis. De 1900 à 1950, la pêche canadienne fut à l'origine d'environ 25 pour cent du total des prises. Au cours des années 1950, la part canadienne des prises commença à augmenter rapidement; depuis 1960, le Canada est habituellement à l'origine d'environ 40 pour cent du total des prises. Aujourd'hui, le port canadien de Wheatley, sur le lac Érié, se prétend

le plus grand centre de transformation de poisson d'eau douce au monde. La croissance rapide de la part canadienne des prises est en partie attribuable à l'exploitation par le Canada de l'éperlan et de la perche, mais elle l'est plus directement encore à l'effondrement de l'activité de pêche américaine dans le lac Érié. Dans les années 1940, les Américains capturaient en gros les deux tiers du poisson pris dans le lac Érié; ils en sont aujourd'hui au cinquième, environ, du total. Ce phénomène est attribuable à plusieurs facteurs, dont l'un est le dépérissement des populations américaines de poisson. Il est aussi attribuable à l'incapacité d'innover. Les Américains n'ont pas développé la pêche de l'éperlan, alors qu'on peut présumer que l'éperlan est aussi répandu dans les eaux américaines que dans les eaux canadiennes. La productivité de la main-d'oeuvre est plus grande dans l'industrie de la pêche canadienne que dans l'américaine[10]. Mais la plus importante cause, peut-être, du déclin de la production américaine est l'action d'un puissant groupe de pression de la pêche sportive, qui a limité le développement de la pêche commerciale américaine[11].

Pêches commerciale, sportive et de subsistance

La concurrence opposant les différents types de pêche de ressources limitées existe depuis l'apparition des différents types de pêche, mais elle a gagné en acuité depuis que l'activité s'est intensifiée. Les Indiens pêchaient pour leur subsistance à la plupart des meilleures pêcheries intérieures avant le contact avec les Européens. Ceux-ci établirent une pêche de subsistance, qui devait devenir plus tard une pêche commerciale, dans les mêmes pêcheries. La pêche de subsistance supposait un effort relativement modeste et elle n'avait aucun effet durable sur les populations de poissons. La pêche commerciale était beaucoup plus intense et, dans bien des cas, elle décimait des populations de choix qui avaient été au coeur de la pêche de subsistance. En 1884, M. O'Brien, député de Muskoka, signala que la pêche côtière, domaine traditionnel de ceux qui pratiquaient la pêche de subsistance, était en voie de destruction et que les pêcheurs devaient s'éloigner à 20 et 30 milles de la côte pour prendre du poisson[1]. De telles excursions étaient au-delà des moyens de la plupart des pêcheurs de subsistance. L'épuisement des populations attribuable à la pêche commerciale entraîna l'adoption de règlements, comme celui de la période de pêche interdite, que devaient observer tant ceux qui pratiquaient la pêche de subsistance que les pêcheurs commerciaux. Dans certains cas, la réglementation rendait impraticable la pêche de subsistance, qui dépendait souvent des fortes concentrations de poissons qui se produisaient au moment du frai.

Certains pêcheurs de subsistance devinrent pêcheurs commerciaux; d'autres furent forcés de quitter leurs pêcheries ou furent relégués à un statut mineur. D'après George Catlin, voyageur et artiste, les pêcheurs

sauteux de Sault-Sainte-Marie furent chassés par les pêcheurs commerciaux blancs dans les années 1820 et 1830; un historien de la pêche au Sault a néanmoins conclu que les Sauteux sont restés actifs en tant que pêcheurs commerciaux jusqu'à ce que la pêche avorte dans les années 1880[2]. Dans l'île Manitoulin, et notamment à l'extrémité est, à Wikwemikong, les Sauteux s'adonnèrent à la pêche commerciale dans les années 1850. Ils avaient adopté les bateaux de type Mackinaw et ils produisaient chaque année quelque 2000 barils de poisson salé qu'ils échangeaient contre des engins de pêche et des provisions pour l'hiver que leur fournissaient des marchands américains itinérants[3]. Les Sauteux de la région croyaient qu'ils n'avaient pas cédé leurs droits de pêche aux termes du Traité Robinson de 1850 et soutenaient qu'ils devaient être exclus de l'application de la réglementation sur les pêches. Le directeur général des Affaires indiennes leur accorda bien un certain appui à cet égard, mais le ministère de la marine et des pêcheries refusa d'accéder à leurs revendications. Quand, en 1875, les frères Noble de Collingwood établirent une base à l'île Squaw, que les Sauteux considéraient être une partie de leur pêcherie, le ministère appuya les frères Noble. En quelques années, les Sauteux furent confinés à une petite concession de pêche adjacente à leur réserve[4]. D'autres collectivités indiennes furent limitées de façon semblable, mais dans un cas au moins une pêcherie indienne traditionnelle, les îles Fishing de la péninsule Bruce, fut incluse dans les limites d'une réserve et cédée à bail à des pêcheurs commerciaux[5].

La concurrence entre la pêche commerciale et la pêche sportive dans les Grands Lacs ne commença à poser un grave problème qu'au XX^{e} siècle. Au XIX^{e} siècle, les pêcheurs sportifs étaient relativement peu nombreux et tout porte à croire qu'il y avait suffisamment de poisson pour tout le monde. De plus, deux grandes espèces commerciales, le corégone et le hareng, laissaient les pêcheurs sportifs indifférents, puisqu'ils leur préféraient l'achigan, le doré et l'omble de fontaine. Les risques de conflit d'exploitation des populations de touladi furent dans une large mesure atténués lorsque avant la Première Guerre mondiale, l'on réserva à la pêche sportive les lacs intérieurs, y compris le lac Nipigon. La pêche sportive n'était pas interdite sur les Grands Lacs mais on s'attendait à ce qu'elle co-existe avec la pêche commerciale. En raison de l'importance précoce de l'industrie du tourisme sur la rive est de la baie Georgienne, la pêche commerciale fut limitée dans les secteurs côtiers dans les années 1890; la limitation se justifiait aussi par le souci de procurer un refuge aux poissons[6].

Dans les années 1920, une industrie de bateaux de location se développa dans le sud de la baie Georgienne qui disputa aux pêcheurs commerciaux les populations de touladi disponibles. Certains pêcheurs commerciaux

possédaient un permis de pêche du touladi à la traîne plutôt qu'au filet et, dans les années 1920, ils se mirent à louer leurs bateaux aux pêcheurs sportifs. Lorsqu'arrivèrent les années 1930, pas moins de 90 bateaux pouvaient être nolisés, mais ce type d'entreprise connut la faillite lorsque le touladi disparut dans les années 1940. Malgré les risques de conflit que recélait la coexistence des bateaux de louage et de la pêche commerciale, on sait peu de choses des rapports entre les deux groupes[7].

Aux États-Unis, où les pêcheurs sportifs étaient plus nombreux qu'au Canada et où l'on ne disposait pas de la soupape de sécurité que constituait l'existence d'un grand nombre de lacs intérieurs, les restrictions applicables à la pêche commerciale au profit de la pêche sportive firent leur apparition tôt au XX^{e} siècle. La pêche commerciale est interdite dans les eaux américaines du lac Ste-Claire depuis 1909[8]. Du côté américain du lac Érié, les pêcheurs à la ligne obtinrent des lois imposant des restrictions quant aux types d'engins de pêche commerciale admissibles et, si l'on en croit un auteur, ce sont elles qui expliqueraient la stagnation technologique de l'industrie de la pêche de l'Ohio[9].

En tant qu'élément de l'industrie du tourisme, la pêche sportive constitue une activité beaucoup plus lucrative que la pêche commerciale. Dès 1927, on en estimait la valeur en Ontario à 82 millions $ par année, contre 3 250 000 $ pour la pêche commerciale[10]. Plus récemment, la Commission des pêcheries des Grands Lacs a estimé que, en 1979, l'industrie de la pêche sportive (boutiques d'engins de pêche, marinas, restaurants, motels, postes d'essence, administration locale, etc.) de l'ensemble des Grands Lacs atteignait une valeur de plus de 1 milliard $ tandis que celle de la pêche commerciale était estimée à 160 millions $[11].

Grâce à l'incidence économique de la pêche sportive et probablement grâce à certaines considérations électorales, les entreprises de pêche sportive des États-Unis ont pu obtenir une réglementation qui limite la pêche commerciale[12]. Au Canada, on a également connu des tensions entre les pêcheurs sportifs et les pêcheurs commerciaux; à quelques exceptions près, ceux-ci ne sont pas autorisés à prendre le saumon ou la truite moulac qui ont été introduits pour remplacer le touladi. Les restrictions qui frappent la pêche commerciale canadienne sont toutefois moins sévères que celles qui sont imposées aux pêcheurs commerciaux américains.

Incidence économique de la pêche dans les Grands Lacs

Depuis ses origines, la pêche dans les Grands Lacs est le plus important élément individuel de l'industrie canadienne de la pêche en eau douce. Dans les jeunes années de l'activité, de 1879 à 1881, les poissons pris dans les Grands Lacs représentaient 93 pour cent de la valeur totale des poissons pris en Ontario. En raison de la méthode statistique employée, il est impossible de faire plus que d'évaluer la valeur totale de la pêche d'eau douce au Canada au XIX^{e} siècle, mais il n'est guère douteux que plus de 50 pour cent du poisson d'eau douce capturé au Canada l'était en Ontario. Depuis le XIX^{e} siècle, les changements survenus dans les espèces de poissons prises dans les Grands Lacs et le développement d'autres pêches ont réduit la valeur relative de la pêche des Grands Lacs, mais, en dépit des chambardements, les Grands Lacs ont donné du poisson pour une valeur moyenne de 4 624 000 $ par année dans les années 1960. Ce chiffre équivalait à 80 pour cent du total des prises de l'Ontario et à 34 pour cent du total des prises de poisson d'eau douce au Canada.

Par rapport aux autres pêches en eau douce du Canada, celle des Grands Lacs revêt une importance de premier ordre qui tend à diminuer lorsqu'on la compare à la pêche en mer et à la pêche de l'intérieur ensemble. Dans les années 1870-1900, la valeur totale au débarquement de la pêche canadienne (Terre-Neuve non comprise) s'établissait en moyenne à quelque 15 800 000 $ par année. Les prises de l'Ontario représentaient quelque 1 050 000 $, soit légèrement plus que celles de l'Île-du-Prince-Édouard (1 040 000 $) mais passablement moins que celles du Québec (1 900 000 $) et beaucoup moins que celles de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-

Brunswick et de la Colombie-Britannique. Au début du XX^{e} siècle, l'Ontario prend la place du Québec au quatrième rang pour la valeur de la pêche au Canada, place qu'il a conservée jusqu'au début des années 1960 pour être supplanté par le Québec puis par l'Île-du-Prince-Édouard.

Bien que l'Ontario ait la plus importante pêche en eau douce du Canada, les pêcheurs n'ont jamais constitué plus qu'une fraction infime de la population active de cette province. Le premier rapport du ministère de la marine et des pêcheries, paru en 1868, faisait état de 1855 pêcheurs titulaires de permis en Ontario. En 1881, ils étaient 2608, dont 2296 pratiquaient leur métier sur les Grands Lacs. En 1931, le nombre des pêcheurs des Grands Lacs était passé à 2870; en 1971, il avait décliné pour s'établir à 1306. Les chiffres relatifs aux pêcheurs titulaires de permis tendent à exagérer la taille réelle de la main-d'oeuvre directement occupée à la pêche, car la pêche était une activité saisonnière et à temps partiel. Beaucoup de pêcheurs, surtout au XIX^{e} siècle, étaient aussi agriculteurs, bûcherons ou manoeuvres. Le recensement de 1881 ne fait état que de 766 particuliers qui pratiquaient surtout la pêche en Ontario, contre 2608 qui étaient titulaires d'un permis de pêche. En 1931, on comptait 2772 pêcheurs à temps plein et 2870 titulaires de permis de pêche; en 1971, ils étaient respectivement 905 et 1306. Outre les pêcheurs proprement dit, il y avait, et il y a toujours, les travailleurs des industries de services rattachés à la pêche — emballage, expédition, vente et construction navale — mais on peut dire sans risque de se tromper que la pêche n'a jamais occupé plus de 0,5 pour cent de la population active de l'Ontario. La fraction représentée par les pêcheurs proprement dits dans la population active de l'Ontario est systématiquement inférieure à celle de toute autre province à l'exception de l'Alberta et de la Saskatchewan (voir en annexe le tableau 5).

Enfin, dans l'étude de l'incidence de l'industrie de la pêche sur la vie en Ontario, il faut se rappeler que la population pêcheuse, déjà peu nombreuse, était éparse sur les rives des Grands Lacs. Ce n'est que dans de rares cas que l'on a vu jusqu'à une cinquantaine de pêcheurs se déployer à partir du même port. Les pêcheurs étaient en outre des gens mobiles qui déplaçaient leurs bases d'opération au gré des fluctuations des populations de poissons. La pêche dans le lac Érié, par exemple, commença à l'extrémité ouest du lac; dans les années de la grande pêche du hareng, avant et pendant la Première Guerre mondiale, l'essentiel de l'activité se déplaça vers l'extrémité est du lac; elle est maintenant retournée à l'extrémité ouest. Certaines des plus importantes pêcheries des débuts sont devenues insignifiantes: c'est le cas tout particulièrement des pêcheries côtières proches de Toronto et de Hamilton et de celles du lac Ste-Claire et de la

rivière Détroit. L'industrie de la pêche de la région de l'île Manitoulin a aussi perdu énormément de son importance d'antan. Par ailleurs, les pêcheries de la région du comté Prince Edward et du lac Érié (notamment à son extrémité ouest) sont relativement aussi importantes qu'elles l'étaient au siècle passé.

43 Tendances des prises ontariennes de toutes les espèces commerciales de poissons depuis 1872.

D'après G.F. Adams et D.P. Kolenosky, Out of the Water: Ontario's Feshwater Fish Industry (Toronto, Commercial Fish and Fur Branch, Ontario, ministère des Ressources naturelles, 1974), p. 19.

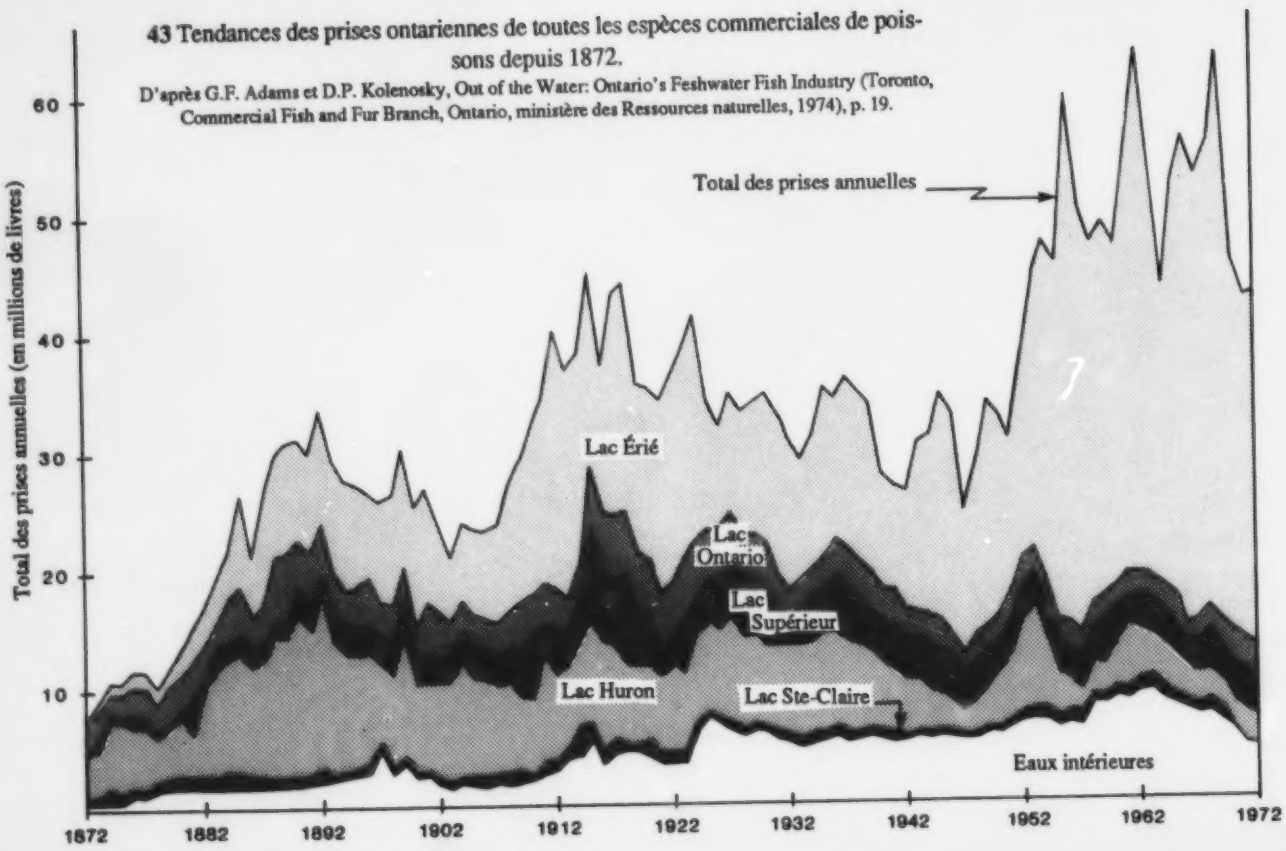

Appendice
Tableaux statistiques

Tableau 1
Moyenne pour trois ans des prises de toutes les espèces de poissons dans les eaux canadiennes des Grands Lacs (en milliers de livres)

	Ontario	Érié	Ste-Claire	Huron	Supérieur	Total
1869–71	1586	569	466	3477	621	6719
1879–81	3035	2235	983	5136	561	11 950
1889–91	4435	8787	899	12 710	2133	28 964
1899–1901	3134	10 090	708	8451	2461	24 844
1909–11	3830	14 480	767	6930	4080	30 087
1919–21	5023	15 783	1256	6460	3437	31 959
1929–31	3500	12 582	506	7210	4262	28 060
1939–41	3202	10 993	891	5843	3354	24 283
1949–51	2212	16 368	468	4626	2898	26 572
1959–61	2039	32 171	793	3907	3010	41 920
1969–71	2694	36 294	*	2404	3233	44 625
1979–81	2162	43 017	142	3778	4303	53 402

* La pêcherie du lac Ste-Claire a été fermée de 1970 à 1980.

Sources
1869-1971: Norman S. Baldwin *et al.*, *Commercial Fish Production in the Great Lakes, 1867-1977* (Ann Arbor, Great Lakes Fishery Commission, 1979).
1979-1981: Ontario, min. des Ressources naturelles, *Statistics, 1982*... [Toronto, 1982].

Tableau 2
Moyenne pour trois ans de la valeur des prises de toutes les espèces de poissons dans les eaux canadiennes des Grands Lacs (en milliers de dollars)

	Ontario	Érié	Ste-Claire	Huron	Supérieur	Total
1871	$ 60	$ 12	$ 22	$ 91	$ 16	$ 201
1879–81	113	54	33	184	26	410
1889–91	243	422	48	943	168	1824
1899–1901	108	312	34	651	221	1326
1907–10	247	689	66	661	235	1898
1919, 1921	397	907	60	581	461	2406
1929–31	264	749	32	709	354	2108
1939–41	206	738	7	556	273	1820
1949–51	330	2997	60	1291	609	5287
1959–61	381	2256	139	1022	287	4085
1969–71	402	4090	188*	817	427	5924
1979–81	1254	13 833	23**	2827	1879	19 816

* 1969–70
** 1981

Sources
1870-1910: Canada, min. de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report... 1870* à *... 1883* (Ottawa, éditeur varie, 1871-1884).
Canada, min. des Pêcheries, *Annual Report ... 1884* à *... 1891* (Ottawa, éditeur varie, 1885-1892).
Canada, min. de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report ... 1892* à *... 1910-1911* (Ottawa, éditeur varie, 1893-1911).
1920-1950: Ontario, min./dir. de la Chasse et de la Pêche, *Annual Report... 1920* à *... 1945-1946* (Toronto, éditeur varie, 1921-1946).
Ontario, min. des Terres et Forêts, *Annual Report... 1947* à *... 1950* (Toronto, éditeur varie, 1948-1951).
1960-1970: Canada, min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la statistique, *Fisheries Statistics...* (Ottawa, titre et éditeur varient, 1961-1964).
Canada, Bureau de la statistique, *Fisheries Statistics ...* (Ottawa, titre et éditeur varient, 1965-1970).
Canada, Statistiques Canada, *Fisheries Statistics of Canada: Canada Summary* (Ottawa, Information Canada, 1971).
1980: Ontario, min. des Ressources naturelles, *Statistics, 1982...* [Toronto, 1982].

Tableau 3
Moyenne pour trois ans du nombre des pêcheurs titulaires de permis dans la partie canadienne des Grands Lacs

	Ontario	Érié	Ste-Claire	Huron	Supérieur	Total
1871	625	202	31	620	146	1906
1879–81	808	204	316	620	131	2079
1889–91	684	496	334	1193	147	2854
1899–1901	546	500	222	936	238	2442
1907–10	656	769	335	948	153	2861
1919–21	994	902	268	776	332	3272
1929–31	714	794	146	1003	347	3004
1939–41	576	887	129	937	380	2909
1949–51	649	1057	705	12	327	2615
1959–61	486	790	86	347	194	1903
1969–71	258	530	56*	253	129	1226
1979–81	328	652	10**	308	177	1475

* 1969–70
** 1981

Sources
1870–1910: Canada, min. de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report... 1870* à ... *1883*, (Ottawa, éditeur varie, 1871-1884).
Canada, min. des Pêcheries, *Annual Report... 1884* à ... *1891* (Ottawa, éditeur varie, 1885-1892).
Canada, min. de la Marine et des Pêcheries, *Annual Report... 1892* à ... *1910-1911* (Ottawa, éditeur varie, 1893-1911).
1920-1970: Canada, min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la statistique, *Fisheries Statistics*... (Ottawa, titre et éditeur varient, 1921-1964).
Canada, Bureau de la statistique, *Fisheries Statistics*... (Ottawa, titre et éditeur varient, 1965-1970).
Canada, Statistiques Canada, *Fisheries Statistics of Canada: Canada Summary* (Ottawa, Information Canada, 1971).
1980: Ontario, min. des Ressources naturelles, *Statistics, 1982*... [Toronto, 1982].

Tableau 4
Valeur moyenne des poissons capturés au Canada par décennie*
(en milliers de dollars)

	T.-N.	N.-É.	Î.-P.-É.	N.-B.	Qc	Ont.
1870–79	—	$ 5738	$ 614	$ 2063	$ 1832	$ 351
1880–89	—	7533	1308	3354	2016	1205
1890–99	—	6789	1073	3868	1973	1672
1900–09	—	7806	1141	4522	2010	1701
1910–19	—	10 694	1302	5035	2664	2796
1920–29	—	10 657	1402	4820	2570	3418
1930–39	—	5046	695	1944	1784	2354
1940–49	—	14 198	1766	5204	3325	4632
1950–59	$13 551	23 422	3209	7460	3694	6863
1960–69	23 075	42 273	6333	11 042	6837	5853
1970–79	67 383	109 347	14 917	28 750	18 482	12 278

* Valeur sur le marché jusqu'en 1929; valeur au débarquement à partir de 1930.
** Comprend la Saskatchewan, l'Alberta et le Yukon jusqu'à 1920-1929.

Sources
1870-1929: Canada, min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la statistique, Direction de la statistique sur les pêches, *Fisheries Statistics of Canada, 1931* (Ottawa, F.A. Acland, 1932), p. 53.
1930-1959: M.C. Urquhart et K.A.H. Buckley, *Historical Statistics of Canada* (Toronto, Macmillan, 1965), série M1-11.
1960-1979: *Annual Statistical Review of Canadian Fisheries*, vol. 1-12 (1969-1979/1980).

Tableau 4
(suite)

Man.**	Sask.	Alb.	T.N.-O.	C.-B.	Canada
—	—	—	—	$ 561	$ 10 637
$ 166	—	—	—	1689	17 173
685	—	—	—	4138	20 199
1258	—	—	—	6783	25 221
1575	—	—	—	16 598	40 664
2604	—	—	—	22 035	47 507
1092	$ 172	$180	—	7712	20 993
2919	580	400	—	20 112	53 288
3439	837	719	—	35 301	96 449
3766	1530	836	$ 831	46 930	149 320
7707	$2247	$577	1051	139 960	401 050

Tableau 5
Pourcentage de la population active représenté par les pêcheurs dans chaque province et au Canada en 1881, 1931 et 1971

	1881	1931	1971
Canada	1,6 %	0,9 %	0,3 %
Terre-Neuve			4,8
Nouvelle-Écosse	9,6	6,3	2,2
Île-du-Prince-Édouard	2,3	4,5	4,8
Nouveau-Brunswick	1,7	3,0	1,1
Québec	0,9	0,4	0,07
Ontario	0,1	0,2	0,03
Manitoba	0,2	0,6	0,06
Saskatchewan	1,1	0,05	0,06
Alberta		0,01	0,02
Colombie-Britannique	10,3	2,5	0,4
Yukon et T. N.-O.			0,4

* Personnes dont l'occupation principale était la pêche

Sources

Canada, min. de l'Agriculture, *Census of Canada, 1880-1881/ Recensement du Canada* (Ottawa, MacLean, Roger, 1882-1885), vol. 2, tableau 14.

Canada, min. de l'Industrie et du Commerce, Bureau de la statistique, *Seventh Census of Canada, 1931* (Ottawa, J.O. Patenaude, Imprimeur du roi, 1933-1942), vol. 7, tableau 58.

Canada, Statistiques Canada, *1971 Census of Canada, Volume series*, vol. 3, part. 2, n° de catalogue 94-717, Classifications 7311, 7313.

Canada, min. de l'Agriculture, *Census of Canada, 1880-1881/Recensement du Canada* (Ottawa, MacLean, Roger, 1882-1885), vol. 2, tableau 14.

Liste des abréviations

ANC	Archives nationales du Canada
CCI	Canada. Commission of Inquiry into Freshwater Fish Marketing
CDFC	Canada. Commission sur les pêches du Dominion
CF	Canada. Ministère des Pêcheries
CGB	Canada. Georgian Bay Fisheries Commission
CMF	Canada. Ministère de la Marine et des Pêcheries
CNSFB	Canada. Ministère du Service naval. Direction des pêches
CPCL	Canada (province). Ministère des Terres de la Couronne
CPHC	Canada. Parlement. Chambre des Communes
CPLA	Canada (province). Assemblée législative
JFC	Joint Fisheries Commission (États-Unis et Grande-Bretagne)
OA	Ontario. Archives
OF	Ontario. Ministère des Pêches
OGF	Ontario. Ministère/direction de la chasse et de la pêche
OLF	Ontario. Ministère des Terres et Forêts
ONR	Ontario. Ministère des Ressources naturelles
USTC	États-Unis. Tarriff Commission

Notes

Introduction

1 Les statistiques concernand les prises, la main-d'oeuvre et les engins utilisés sur les Grand Lacs sont tirées des sources mentionnées aux tableaux 1 à 5.

Historique

1 Tom H. Whillans, «Fish Community Transformation in Three Bays within the Lower Great Lakes», thèse de maîtrise, département de Géographie, université de Toronto [ci-après «Fish Community»], p. 31-35.

2 Graham Alexander Macdonald, «The Saulteur-Ojibwa Fishery at Sault Ste. Marie, 1640-1920», thèse de maîtrise, université de Waterloo, 1978 [ci-après «Saulteur-Ojibwa Fishery»], p. 35.

3 Canada (province). Board of Registration and Statistics, *Appendix to the First [Census] Report* (Montréal; Stewart Derbishire and George Desbarats, Imprimeur de la reine, 1849), p. 8; *ibid.*, *Census of the Canadas, 1851-52* (Québec, imprimé par John Lovell, 1853-1855) [ci-après *Census of the Canadas, 1851-52*], vol. 1, p. 36.

4 T.H. Whillans, «Fish Community», p. 186; Stephen Kendall, J.R. Payne, et William F. Sinclair, «Lake Erie Fisheries Management Plan», Ontario, ministère des Ressources naturelles, [Toronto], 1977 [ci-après «Lake Erie Fisheries»], p. 3.

5 «The United States Fresh Water Fishery Then and Now», *The Great Lakes Fisherman*, vol. 3, n° 8 (juin 1976), p. 13; Harlan H. Hatcher, *The Great Lakes* (London, Oxford Univ. Press, 1944), p. 287; JFC, *Report of the Joint Commission Relative to the Preservation of the Fisheries in Waters Contiguous to Canada and the United States* (Ottawa, S.E. Dawson, Imprimeur de la reine, 1897) [ci-après *Report of the Joint Commission*], p. 72-73.

6 T.H. Whillans, «Fish Community», p. 185.

7 I.M. Wellington et C.C. James, «Presqu'isle», *Ontario Historical Society, Papers and Records*, vol. 5 (1904) [ci-après «Presqu'isle»], p. 72.

8 Ronald Tiessen, «The Delaurier House — Family Study, Point Pelee», manuscrit classé, Environnement Canada, Service canadien des parcs, Bureau régional de l'Ontario, Cornwall, 1979, «Economic Activities», s.p.

9 Milo M. Quaife, éd., *The John Askin Papers* (Détroit, Detroit Library Commission, 1928-1931) [ci-après *John Askin Papers*], vol. 2, p. 574, 583.

10 John Jeremiah Bigsby, *The Shoe and the Canoe*... (Londres, Chapman and Hall, 1850), vol. 2, p. 122, 125.

11 Frederick Marryat, *A Diary in America, with Remarks on its Institutions* (Philadelphie, Carey et Hart, 1839), p. 98.

12 William Sherwood Fox, *The Bruce Beckons; The Story of Lake Huron's Great Peninsula* (Toronto, Toronto University Press, 1952) [ci-après *The Bruce*], p. 109-113.

13 Victor Lauriston, *Lambton's Hundred Years, 1849-1949* (Sarnia, Ont., Haines Frontier Print Co., 1949), p. 105-106; James P. Barry, *Georgian Bay; The Sixth Great Lake* (Toronto, Clarke Irwin, 1968), p. 105-111.

14 Grace Lee Nute, «The American Fur Company's Fishing Enterprises on Lake Superior», *Mississippi Valley Historical Review*, vol. 12, n° 4 (mars 1926) [ci-après «American Fur Company»], p. 483-503; États-Unis, Treasury Dept., *Communication from the Secretary of the Treasury, Transmitting ... the Report ... on the Trade and Commerce of the British North American Colonies and Upon the Trade of the Great Lakes and Rivers*... (Washington, D.C., R. Armstrong, Printer, 1853), p. 209.

15 Susan Campbell, *Fort William: Living and Working at the Post* (Fort William Archaeological Project, Ontario Ministry of Culture and Recreation, Toronto, 1976), p. 68-69.

16 John M. Weiler, «Michipicoten: Hudson's Bay Company Post, 1821-1904», dans *Three Heritage Studies on the History of the HBC Michipicoten Post and on the Archeology of the North Pickering Area*, éd. David Skene Melvin (Toronto, Historical Planning and Research Branch, Ontario Ministry of Culture and Recreation, 1980), p. 29; ANC, MG20, B.194/b/10, p. 13, Mourse à Bethune, 17 juillet 1835, et D.4/104, p. 7, procès-verbal de la réunion du Southern Department, 23 mai 1836.

17 Canada (province). Board of Registration and Statistics, *Census of the Canadas, 1851-52*, vol. 2, p. 65.

18 CPCL, «First Report of the Superintendent of Fisheries for Upper Canada» dans *Report of the Commissioner of Crown Lands of Canada for the Year 1857* (Toronto, John Lovell, 1858) [ci-après *Crown Lands ... 1857*], p. 90-91. La valeur des pêches a été convertie de la livre au dollar au taux de 4 $ par livre sterling.

19 William Sherwood Fox, «The Literature of the Salmo Salar in Lake Ontario and Tributary Streams», *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, 3e série, vol. 24, sect. 2 (1930), p. 50; CPCL, *Crown Lands ... 1857*, p. 81, 87.

Lois et règlements antérieurs à la Confédération

1 Haut-Canada, *Statutes*, éditeur varie, 1807-1840 [ci-après *Statutes*], 47 Geo. III, chap. 12, 1807; *ibid.*, 50 Geo. III, chap. 3, 1810.

2 *Ibid.*, 9 Geo. IV, chap. 4, 1828.

3 John Richardson Dymond, «The Fisheries of the Great Lakes», dans J.R. Dymond, éd., *Fish and Wildlife: A Memorial to W.J.R. Harkness* (Toronto, Longman's, 1964) [ci-après «Fisheries of the Great Lakes»], p. 86.

4 Haut-Canada, *Statutes*, 4 Geo. IV, chap. 37, 1823; *ibid.*, 6 Will. IV, chap. 15, 1836; *ibid.*, 3 Will. IV, chap. 29, 1833; Canada (province). Parlement, *Statutes*..., éditeur varie, 1841-1858 [ci-après *Statutes*], 7 Vict., chap. 13, 1843.

5 Canada (province). Parlement, *Statutes*, 3 Vict., chap. 24, 1840.

6 *Ibid.*, 20 Vict., chap. 21, 1857; *ibid.*, 22 Vict., chap. 86, 1858.

7 ANC, RG1, E1, vol. 64, p. 628, 23 oct. 1845 (bobine C-111).

8 Haut-Canada, *Statutes*, 2 Vict., chap. 16, 1839; Canada (province). Parlement, *Statutes*, 7 Vict., chap. 16, 1843, et 10-11 Vict., chap. 20, 1847.

9 Canada. Lois et statuts, etc., *Statutes of Canada*... (Ottawa, Malcolm Cameron, Imprimeur de la reine, 1868) [ci-après *Statutes*], 31 Vict., chap. 60, sect. 14.2, 1868.

10 CPCL, *Crown Lands ... 1866*, p. 52.

11 *Ibid.*, *1859*, p. 80; ANC, RG1, E1, vol. 88, p. 149, 259, 297-298 (bobine C-121); Richard Stanton Lambert et Paul Pross, *Renewing Nature's Wealth*... ([Toronto], Ontario, ministère des Terres et Forêts, 1967) [ci-après *Renewing Nature's Wealth*], p. 153-154.

Développement technologique: engins de pêche

1 Donald Wayne Lewis, *The Decline of the Lake Erie Commercial Fishing Industry in Ohio* (Ann Arbor, University Microfilms International, 1982) [ci-après *Lake Erie Commercial Fishing*], p. 124.

2 Normalement, les filets se mesurent diagonalement d'un noeud au noeud opposé lorsque le filet est tendu. Un filet de deux pouces de mesure en extension forme un carré d'un pouce de côté. Canada (province). Parlement, *Statutes*, 22 Vict. chap. 68, sect. 30, 1858; CDFC, *Report of the Dominion Fishery Commission on the Fisheries of the Province of Ontario, 1893*, Samuel Wilmot et Edward Harris (Ottawa, S.E. Dawson, Imprimeur de la reine, 1894) [ci-après *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*], partie 1, p. 51, 57.

3 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 51-54, 56-57.

4 William Henry Giles Kingston, *Western Wanderings; or, A Pleasure Tour in the Canadas* (Londres, Chapman and Hall, 1856), vol. 1, p. 222; G.A. Macdonald, «Saulteur-Ojibwa Fishery», p. 65-66, 79-80.

5 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 311-315.

6 Ralph Hile, Paul H. Eschmeyer, et George F. Lunger, «Status of the Lake Trout Fishery in Lake Superior», *Transactions of the American Fisheries Society*, vol. 80 (1950), p. 299-300; F.T. Tomkins, *The Life History and Reproduction of Georgian Bay Lake Trout, with Some Notes on the Commercial Fishery* (thèse de maîtrise, université de Toronto, 1951), p. 59-61; David H. Loftus, *The Charterboat Fishery for Lake Trout in Southern Georgian Bay: 1920-1955* (sans lieu, Lake Huron Fisheries Assessment Unit, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, 1979) [ci-après *Charterboat Fishery*].

7 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 227-229.

8 CPHC, *Official Report of the Debates of the House of Commons*... (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1884-1894) [ci-après *Debates*], 6 avril 1894, p. 843, et 9 avril 1894, p. 951.

9 ANC, RG23, vol. 105, dossier 94, p. 12, 8 janv. 1844 (bobine T-2718).

10 Joan Lenore Ellsworth, «The Eastern Lake Ontario Commercial Fishery, 1673-190: A Cultural Heritage, A Forgotten Staple» (thèse de maîtrise, univ. Queen's, Kingston, 1983), p. 87; John Van Oosten, «Michigan's Commercial Fisheries of the Great Lakes», *Michigan History Magazine*, vol. 22, n° 1 (hiver 1938), p. 13; JFC, *Report of the Joint Commission*, p. 60; William A. Kennedy, *Daily Catch Record of the Crewe Brothers Fishery, Lake Erie, 1904 to 1956* (London, Fisheries Research Board of Canada, 1961) [ci-après *Daily Catch Record*], vol. 1, p. 27.

11 CMF, *Annual Report ... 1880* to ... *1883* (Ottawa, éditeur varie, 1881-1884) [ci-après *Annual Report*...], rapports statistiques; CF, *Annual Report ... 1884* à ... *1885* (Ottawa, éditeur varie, 1885-1886) [ci-après *Annual Report*...], rapports statistiques.

12 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 207; ANC, RG2, 1, vol. 537, arrêté-en-conseil 2461, 11 déc. 1899.

13 JFC, *Report of the Joint Commission*, p. 120-121.

14 Canada, *Ontario Fishery Regulations and Amendments to March 1, 1980* ([Toronto], ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, [1980]), p. 113.

15 James Cleland Hamilton, *The Georgian Bay; An Account of its Position, Inhabitants, Mineral Interests, Fish, Timber and Other Resources...* (Toronto, Carswell Co., 1893), p. 105-106; CGB, *Report and Recommendations (with Appendices) of the Dominion Fisheries Commission Appointed to Enquire into the Fisheries of Georgian Bay and Adjacent Waters, 1905-1908*, John Birnie, James J. Noble, et E.E. Prince (Ottawa, Imprimerie du gouvernement canadien, 1908) [ci-après *Dominion Fisheries Commission ... Georgian Bay*], p. 7.

16 T.H. Whillans, «Fish Community», p. 31-32; I. M. Wellington et C.C. James, «Presqu'isle», p. 71-72.

17 JFC, *Report of the Joint Commission*, p. 103-115.

18 G.L. Nute, «American Fur Company», p. 492.

19 CMF, *Annual Report ... 1868* à *... 1883*, données statistiques; CF, *Annual Report ... 1884* à *... 1891*, données statistiques; CMF, *Annual Report ... 1892* à *... 1913-14*, données statistiques; CNSFB, *Annual Report ... 1914-15* à *... 1916-17* (Ottawa, éditeur varie, 1915-1917) [ci-après *Annual Report...*], données statistiques. Encore en 1922, l'investissement dans des paradières sur le lac Érié était de 727 500 $, contre 165 734 $ dans le cas des filets maillants (OGF, *Annual Report ... 1922*, p. 40-41). L'investissement dans les filets maillants utilisés dans le lac Érié n'excéda pas l'investissement dans les paradières jusqu'en 1941 (CF, *Annual Report ... 1940-41* (Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur du roi, 1941), statistiques sur la pêche, p. 170-171). R.G. Ferguson signalait en 1953 que les paradières étaient toujours plus abondantes que les filets maillants dans le bassin central du lac Érié (R.G. Ferguson, *Lake Erie Commercial Fisheries: A Preliminary Appraisal* [Toronto], ministère des Terres et Forêts de l'Ontario, 1955 [ci-après *Lake Erie Commercial Fisheries*], p. 2-3).

20 CF, *Annual Report ... 1890*, p. xlix-l; R.G. Ferguson, *Lake Erie Commercial Fisheries*.

21 CF, *Annual Report ... 1890*, p. xliv-l et append. 6; CGB, *Dominion Fisheries Commission ... Georgian Bay*, p. 17; ANC, RG23, vol. 157, dossier 466, p. 35-42, 9 janv. 1894, et vol. 128, dossier 179, Smith à Davies, 24 févr. 1897.

22 JFC, *Report of the Joint Commission*, p. 40, 71, 115; CGB, *Dominion Fisheries Commission ... Georgian Bay*, p. 8, 19-20; John Peters, «Commercial Fishing in Lake Huron, 1880-1915: The Exploitation and Decline of the Whitefish and Lake Trout» (thèse de maîtrise département de géographie, université de Western Ontario, London, 1981) [ci-après «Commercial Fishing in Lake Huron»], p. 107; William A. Kennedy, *A History of Commercial Fishing in Inland Canada* (London, Fisheries Research Board of Canada, sans date) [ci-après *History of Commercial Fishing*], p. 29.

23 États-Unis. Tariff Commission, *Lake Fish: A Study of the Trade Between the United States and Canada in Fresh-Water Fish with Cost of Production Data* (Washington, D.C., USGPO, 1927) [ci-après *Lake Fish*], p. 93; Walter N. Koelz, «Fishing Industry of the Great Lakes», dans États-Unis. Bureau of Fisheries, *Report of the United States Commissioner of Fisheries for the Fiscal Year 1925* (Washington, D.C., USGPO, 1926), append. 11 [ci-après «Fishing Industry»], p. 558-559; Henry A. Regier et W.L. Hartman, «Lake Erie's Fish Community: 150 Years of Cultural Stresses», *Science*, vol. 180, n° 4092 (22 juin 1973] [ci-après «Lake Erie's Fishing Community»], p. 1251.

24 ANC, RG23, vol. 927, dossier 721-4-5 [7 et 8], Anderson *et al.* au ministre, 22 janv. 1922; Canada, *The Canada Gazette*, 25 juillet 1925, p. 243, «Special Fishing Regulations for the Province of Ontario», section 13c.

25 W.N. Koelz, «Fishing Industry», p. 558-559.

26 CCI, *Report...*, George H. McIvor (Ottawa, Imprimeur de la reine, [1966]) [ci-après *Report*], p. 19-29; Donald K. Tressler et James M. Lemon *et al.*, *Marine Products of Commerce...* (New York, Book Division, Reinhold, 1951) [ci-après *Marine Products of Commerce*], p. 242, 234; George Browne Goode *et al.*, «History and Methods of the Fisheries», dans G.B. Goode *et al.*, *The Fisheries and Fishery Industries of the United States...* (Washington, D.C., USGPO, 1884-1887), partie 5 [ci-après «History and Methods of the Fisheries»], p. 764; USTC, *Report to the United States Senate on Nets and Netting and Other Fishing Gear...* (Washington, D.C., USGPO, 1937), p. 6-7. Je dois à W. Jack Christie, coordonnateur pour les Grands Lacs, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, les renseignements sur la persistance des filets de lin dans le lac Ontario.

27 W.A. Kennedy, «*History of Commercial Fishing*», p. 29.

28 H.C. Mersereau, «Some Aspects of the Use of Nylon Fishing Gear», [*Proceedings of the*] *Ninth Annual Meeting, Fisheries Council of Canada, April 26-28, 1954 ... Ottawa* (Ottawa, Fisheries Council of Canada, sans date), p. 25-27; W.J. Christie, *A Study of Freshwater Fishery Regulations Based on North American Experience* (Rome, Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture, 1978) [ci-après *North American Experience*], p. 22-24.

29 Hugh M. Smith et Merwin-Marie Snell, comp., «[Review of the] Fisheries of the Great Lakes in 1885...», dans États-Unis, Commission of Fish and Fisheries, *Report of the Commissioner for 1887* (Washington, D.C., USGPO, 1891) append. 1 [ci-après «Fisheries of the Great Lakes in 1885»], p. 75; CCI, *Report*, p. 19-29.

30 John Jacob Van West, «The Independent Fishermen in the Port Dover Fishing Industry: A Case Study of Their Production and Market Relations», (thèse de PhD, université de Toronto, 1983) [ci-après «Independent Fishermen»], p. 28-30, 47-49, 152-153; communication personnelle de W.J. Christie.

Développement technologique: bateaux

1 G.B. Goode, «History and Methods of the Fisheries», p. 759; H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885», pl. 6, p. 26-28.

2 W.A. Kennedy, *History of Commercial Fishing*, p. 29.

3 H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885», p. 28-29; G.B. Goode, «History and Methods of the Fisheries», p. 760; CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 2, p. 112.

4 H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885», p. 22-24.

5 James W. Milner, «Report on the Fisheries of the Great Lakes: The Result of Inquiries Prosecuted in 1871 and 1872», dans États-Unis, Commission of Fish and Fisheries, *Report of the Commissioner for 1872 and 1873* (Washington, D.C., USGPO, 1874), partie 2, append. A [ci-après «Fisheries of the Great Lakes»], p. 11-14; Howard Irving Chapelle, *American Small Sailing Craft: Their Design, Development, and Construction* (New York, W.W. Norton and Co., 1951), p. 180-185; W.S. Fox, *The Bruce*, p. 119.

6 H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885», p. 19; Frank Prothero, *The Good Years: A History of the Commercial Fishing Industry on Lake Erie* (Belleville, Mika Publishing, 1973) [ci-après *The Good Years*], p. 91.
7 H.M. Smith et M.-M. Snell, *comp.*, «Fisheries of the Great Lakes in 1885», p. 19-21, 220.
8 G.C. Toner, «The Great Lakes Fisheries: Unheeded Depletion», *Canadian Forum*, vol. 19, n° 224 (sept. 1939), p. 178.
9 W.A. Kennedy, *History of Commercial Fishing*, p. 29; «Death Claims Edward Crossley, Inventor of the Original Crossley Net Lifter», *The Fisherman*, vol. 15, no 5 (mai 1947), p. 18; J. Peters, «Commercial Fishing in Lake Huron», p. 110.
10 ANC, RG23, vol. 139, dossier 317, Post à Gordon, 27 févr. 1905.
11 F. Prothero, *The Good Years*, p. 91-92, 96.
12 *Ibid.*, p. 32-33, 97.
13 CCI, *Report*, p. 21-23.
14 Thomas E. Colvin, «Main-Stay of the Great Lakes», *The Canadian Fisherman*, vol. 46, n° 11 (nov. 1959), p. 38-39.
15 J.J. Van West, «Independent Fishermen», p. 55-56.
16 F. Prothero, *The Good Years*, p. 97-99; *voir aussi* tous les autres numéros de *The Great Lakes Fisherman*.

Développement technologique: transformation et distribution

1 M.M. Quaife, éd., *John Askin Papers*, vol. 2, p. 583; D.W. Lewis, *Lake Erie Commercial Fishing*, p. 26.
2 G.L. Nute, «American Fur Company», p. 500.
3 Charles W. Triggs, «The Problem of Getting our Fish to the Customer. Distribution», *Fishing Gazette*, vol. 52, n° 7, (1935), p. 100, 103; H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885», p. 211, 264.
4 CPCL, *Crown Lands ... 1859*, append. 31.
5 CF, *Annual Report ... 1885*, p. 317; rapports statistiques dans CMF, *Annual Report ... 1868* à *... 1883*, CF, *Annual Report ... 1884* à *... 1891*, et CMF, *Annual Report ... 1892* à *... 1900*; USTC, *Lake Fish*, p. 123.
6 Maurice Earl Stansby, *Industrial Fishery Technology; A Survey of Methods for Domestic Harvesting, Preservation, and Processing of Fish Used for Food and for Industrial Products* (New York, Reinhold, 1963) [ci-après *Industrial Fishing Technology*], p. 283.
7 H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885», p. 26.
8 CMF, *Annual Report ... 1879*, p. 323; CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 221-226.
9 ANC, RG33, n° 79, vol. 6, p. 832, Omstead testimony.
10 M. Stansby, *Industrial Fishing Technology*, p. 283; USTC, *Lake Fish*, p. 113.
11 D.K. Tressler et J.M. Lemon *et al.*, *Marine Products of Commerce*, p. 347-349.
12 «The Package Fish Trade in the U.S.», *The Canadian Fisherman*, vol. 15, n° 8 (août 1928); «History of Filleting», *The Canadian Fisherman*, vol. 16 (août 1929), p. 34.
13 J.N. Lewis, «The Fish Stick Story», dans *[Proceedings of the] Tenth Annual Meeting, Fisheries Council of Canada, April 18-20, 1955 ... Winnipeg* (Ottawa, Fisheries Council of Canada, sans date), p. 23-25.
14 J.J. Van West, «Independent Fishermen», p. 163-164.

15 W.A. Kennedy, *Daily Catch Record*, vol. 1, p. 16; CCI, *Report*, p. 28; Ken Cox *et al.*, «The Rehabilitation of the Inland Commercial Fisheries. Background Material», manuscrit classé à la bibliothèque du ministère des Pêches et Océans, Ottawa, 1978, p. 99.

Propriété et commercialisation

1 CPCL, *Crown Lands ... 1859*, append. 30.
2 *Ibid.*; ANC, RG1, L3, vol. 412, P3/30 (bobine C-2734).
3 CPCL, *Crown Lands ... 1859*, append. 31, p. 85.
4 *Ibid.*, *1857*, p. 70; CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, p. 42-45.
5 ANC, RG1, L3, vol. 409, P20/13 (bobine C-2732); CPCL, *Crown Lands ... 1857*, p. 88.
6 ANC, RG1, L3, vol. 34, Land Book P; *ibid.*, vol. 356, M17/363; *ibid.*, vol. 259a, IJ18/59 et 59b; *ibid.*, vol. 416, P7/7.
7 T.H. Whillans, «Fish Community», p. 185.
8 CPLA, *Journals of the Legislative Assembly ... 1858* (Montréal, Rollo Campbell, 1859), append. 21, «Report of the Special Commission Appointed to Investigate Indian Affairs in Canada: Report upon the Present State of Great Manitoulin Island» [ci-après «Report upon Manitoulin»].
9 G.L. Nute, «American Fur Company», p. 496-501; ANC, MG20, B.194/b/10, p. 17, Mource à Newberry, 8 nov. 1835; ANC, MG20, B.194/b/11, p. 7, Mource à Bethune, 16 juin 1836; ANC, MG20, B.194/b/14, p. 20-22, Mource à Simpson, 29 août 1839.
10 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 3-5, 29-32.
11 CPHC, *Debates*, 14 févr. 1884, p. 300-303.
12 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 123-128.
13 CMF, *List of Shipping Issued by the Department of Marine and Fisheries; Being a List of Vessels on the Registry Books of the Dominion of Canada on the 31st Day of December 1892* (Ottawa, S.E. Dawson, Imprimeur de la reine, 1893).
14 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 61-66; W.A. Kennedy, *History of Commercial Fishing*, p. 28.
15 CPHC, *Debates*, 27 mars 1893, p. 3188-3198, 3190.
16 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 97-106.
17 ANC, RG23, vol. 221, dossier 1196-2, Johnston Inquiry, témoignage de Charles Duffy; *ibid.*, vol. 222, dossier 1196, «Proceedings», vol. 3, William Lount à (?), 4 avril 1902; CF, *Annual Report ... 1888*, p. 195-205.
18 CPCL, *Crown Lands ... 1858*, p. 67-71.
19 CMF, *Annual Report ... 1871*, p. 102-107.
20 OF, *Annual Report ... 1900*, p. 11; *ibid.*, *1905*, p. 13-14.
21 OGF, *Annual Report ... 1918*, p. 8-9; *ibid.*, *1919*, p. 8; *ibid.*, *1920*, p. 10; *ibid.*, *1921*, p. 11; *ibid.*, *1922*, p. 7.
22 Hugh M. Smith, «Report on the Fisheries of Lake Ontario», *Bulletin of the United States Fish Commission for 1890*, vol. 10 (1891), p. 183-184.
23 William Robert Wightman, *Forever on the Fringe: Six Studies in the Development of Manitoulin Island* (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1982) [ci-après *Forever on the Fringe*], p. 96; ANC, RG23, vol. 221, dossier 1196-2, Johnston Inquiry, témoignage de James Clark; ANC, RG23, vol. 114, dossier 120, partie 1, p. 31-39, memorandum de S. Wilmot, 22 févr. 1894.
24 John L. Goodier, *The Fish and Fisheries of Canadian Lake Superior* (Toronto, Institute for Environmental Studies, Univ. of Toronto, 1982) [ci-après *Fisheries of Canadian Lake Superior*], p. 16, 47; «Fishery Interests Combine», *Times* (New York), 22 juin 1898,

p. 10; «The New Fishery Trust», *Times* (New York), 2 oct. 1898, p. 5; J. Peters, «Commercial Fishing in Lake Huron», p. 118.

25 Canada, *The Canada Gazette*, 29 avril 1899, p. 211-212; J.L. Goodier, *Fisheries of Canadian Lake Superior*, p. 16; OA, RG49, I-7-B-2, Ontario Sessional Papers, 1913, n° 53, «Return of correspondence re: granting of a permit to Dominion Fish Co. to fish in Lizard Is. preserve».

26 ANC, RG33, n° 79, vol. 2, Dun et Bradstreet, rapport analytique, vers 1963.

27 L'une des questions sur lesquelles la Ontario Game and Fisheries Commission (1909) devait se pencher était celle de l'existence de contrats entre des pêcheurs de l'Ontario et des sociétés étrangères; une autre était celle de savoir si le trust encourageait la transgression de la loi. Ontario. Game and Fisheries Commission, *Final Report of the Ontario Game and Fisheries Commission, 1909-1911*... (Toronto, imprimé à la demande de l'Assemblée législative de l'Ontario, L.K. Cameron, 1912), instructions et p. 15.

28 OF, *Annual Report ... 1905*, p. 13-14; ANC, RG23, vol. 157, dossier 466, p. 9, pétition datée du 24 août 1894.

29 Voir l'affaire Prosser, CPHC, *Debates*, 27 mars 1893, p. 3183-3198, et l'affaire D.E. Macdowell, ANC, RG23, vol. 190, dossier 848.

30 A.E. Crewe, «Pound Net Fishing in Lake Erie Between Point Pelee and Rondeau», *The Canadian Fisherman*, vol. 5, n° 3 (mars 1918), p. 660-662.

31 W.A. Kennedy, *History of Commercial Fishing*, p. 28.

32 J.L. Goodier, *Fisheries of Canadian Lake Superior*, p. 41-42.

33 N.S. Cornell «Co-operation in the Fishing Industry», *The Canadian Fisherman*, vol. 3, n° 11 (nov. 1916), p. 356-358; «The Utilization of Fish Waste — A New Industry for Port Stanley», *The Canadian Fisherman*, vol. 5, n° 3 (mars 1918), p. 558-559; Ontario, *The Ontario Gazette*, 14 sept. 1912, p. 1302, et 21 mars 1914, p. 464.

34 Ontario. Dept. of Economics and Development. Special Research and Surveys Branch, «The Lake Erie Fishing Industry, Report Dealing with Representations Made to the Provincial Government in 1962», avril 1963, manuscrit classé à la bibliothèque, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, Toronto.

35 Ohio. State University, Bowling Green, bibliothèque de l'université, Center for Archival Collections, Wheeler and Company, Account Books, vol. 1, p. 124; ANC, RG23, vol. 926, dossier 721-4-5(1), pétition de la Pond Net Fishermen's Association de South Essex, 7 sept. 1913.

36 ANC, RG23, vol. 926, dossier 721-4-5(2), 10-11 févr. 1916; «Lake Erie Fishermen's Association Convention», *The Canadian Fisherman*, vol. 4, n° 2 (févr. 1917), p. 52-53; «The Lake Huron and Georgian Bay Fisherman's Association», *The Canadian Fisherman*, vol. 5, n° 3 (mars 1918), p. 635.

37 J.J. Van West, «Independent Fishermen», p. 96-99.

38 *The Canadian Fisherman* rendait compte d'une façon régulière des congrès de la Lake Fisherman's Association dans ses livraisons de février et de mars au cours des années 1920.

39 ANC, RG23, vol. 927, dossier 721-4-5(8), questionnaire dans Robinson au directeur des Naval Services, 12 nov. 1920; *ibid.*, vol. 926, dossier 721-4-5(2), délibérations de la the Lake Erie Fisherman's Association, 10-11 févr. 1916; *ibid.*, dossier 721-4-5(6), 12 nov. 1920.

40 «Lake Erie Fisherman's Convention», *The Canadian Fisherman*, vol. 8, n° 2 (févr. 1921), p. 36-39. Jusqu'en 1915, les pêcheurs aux filets maillants avaient été tenus de pêcher dans les limites du comté pour lequel ils étaient titulaires d'un permis. ANC,

RG23, vol. 927, dossier 721-4-5(6), Robinson au directeur des Naval Services, 12 nov. 1920; OGF, *Annual Report ... 1915*, p. 5.

41 «Special Meeting of Association Executive», *The Canadian Fisherman*, vol. 13 (févr. 1926), p. 66-67.

42 OA, RG1, HB, vol. 1, p. 130, «Fishermen Split Over Erie Ruling», *Daily Mail and Empire* (Toronto), 24 janv. 1931; «Lake Erie Fishermen Meet in Convention», *Canadian Fisherman*, vol. 19, n° 2 (févr. 1932), p. 27.

43 OA, RG1, HB, vol. 2, p. 149, «Commercial Fishing Changes Demanded», *Daily Mail and Empire* (Toronto), 9 nov. 1934.

44 *Ibid.*, vol. 3, p. 50, journal non identifié, Dunnville, 12 mars 1937, «New Fishing Edict Seen as a Detriment».

45 J.J. Van West, «Independent Fishermen», p. 69, 78-80.

46 *Ibid.*, p. 75-76.

47 ANC, RG20, vol. 232, F31093, Cole à Wilgress, 21 mai 1937.

48 «Annual Convention of the Lake Erie Fisheries Association», *The Canadian Fisherman*, vol. 5, n° 3 (mars 1918), p. 640-650, resolutions; ANC, RG20, vol. 232, dossier 31093.

49 «Erie Fishermen Co-operating», *The Canadian Fisherman*, vol. 10, n° 2 (févr. 1923), p. 41; OA, RG1, HB, vol. 3, p. 37, «Ontario Fishing Industry is Menaced by Poachers», *Times Journal* (St. Thomas, Ont.), 29 janv. 1937; J.J. Van West, «Independent Fishermen», p. 131-148; Ontario, ministère de l'Économie et du Développement, Special Research and Surveys Branch, «The Lake Erie Fishing Industry, Report Dealing with Representations Made to the Provincial Government in 1962», avril 1963, manuscrit classé à la bibliothèque, ministère des Ressources naturelles, Toronto.

50 J.J. Van West, «Independent Fishermen», p. 107-109.

51 «The Kolbe Years», *The Great Lakes Fisherman*, vol. 9, n° 12 (oct 1982), p. 17-30; Carl F. Kolbe, «The Industrial Situation of the Great Lakes Fisheries», dans Ontario, Research Council, Advisory Committee of Fisheries and Wildlife, *Great Lakes Fisheries Symposium, 6-7 November, 1952* (Toronto, 1952), append. C.8; J.J. Van West, «Independent Fishermen», p. 105-106, 132, affirme que la famille vient de Lorain, en Ohio.

52 J.J. Van West, «Independent Fishermen», p. 148-156.

53 *Ibid.*, p. 164-166.

54 J.L. Goodier, *Fisheries of Canadian Lake Superior*, p. 25-26, 31-33, 41-42.

Main-d'oeuvre et conditions de travail

1 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 57-58; ANC, RG23, vol. 244, dossier 1556, pétition, déc. 1898; Canada. Royal Commission on the Relations of Labour and Capital, *Report...* (Ottawa, Imprimeur de la reine, A. Sénécal, 1889), vol.: «Evidence, Ontario», p. 379-384.

2 CPCL, *Crown Lands ... 1859*, append. 30, p. 83.

3 *Ibid.*, *1857*, p. 77.

4 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 42-45; Canada. Royal Commission on the Relations of Labour and Capital, *Report...* (Ottawa, Imprimeur de la reine, A. Sénécal, 1889), vol.: «Evidence, Ontario», p. 379-384; T.H. Whillans, «Fish Community», p. 185; ANC, RG1, L3, vol. 409, p. 20/13, bobine C-2732.

5 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 3-6, 29-32.

6 Hubert H. Gallagher, *et al.*, *International Board of Inquiry for the Great Lakes Fisheries*, transcription des audiences tenues à St. Thomas, p. 40-41.

7 Ohio. State University, Bowling Green, bibliothèque de l'université, Center for Archival Collections, McLean Brothers Fishery, Wage Book, vol. 3, 1947-1949.

8 William F. Sinclair, *The Federal Small Craft Harbours Program on Lake Erie: The Socio-Economic Need for the Program and its Potential for Success* ([Ottawa], Direction des ports pour petits bateaux, Service des pêches et de la mer, ministère des Pêches et de l'Environnement, 1978) [ci-après *Small Craft Harbours Program*], tableau 32.

9 ANC, RG23, vol. 926, dossier 721-4-5(1), pétition des pêcheurs de Tobermory, 9 oct. 1914.

10 J.W. Milner, «Fisheries of the Great Lakes», p. 2-3; H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885», p. 220; J. Peters, «Commercial Fishing in Lake Huron», p. 76, 115.

11 CPCL, *Crown Lands ... 1859*, append. 31; CPLA, «Report upon Manitoulin».

12 H.M. Smith et M.-M. Snell, comp., «Fisheries of the Great Lakes in 1885», p. 220.

13 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 118, 145-146.

14 William E. Meehan, «The Fish Industry of Lake Erie», dans Pennsylvanie, Board of Fish Commissioners, *Report of the Fish Commissioners of the State of Pennsylvania, for the year 1902* (Harrisburg, W.S. Ray, State Printer, 1902), p. 102; USTC, *Lake Fish*, p. 37.

15 Larry S. Lambert, *Ontario's Lake Erie Commercial Fishery: A Social and Economic Profile* ([Toronto], Commercial Fish and Fur Branch, Division of Fish and Wildlife, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, 1975) [ci-après *Ontario's Lake Erie Commercial Fishery*], p. 8.

16 J.J. Van West, «Independent Fishermen», p. 122-123, 190-194; Hal Masson, «Gang O'Nets», *Maclean's Magazine*, 1er juillet 1946.

17 J.J. Van West, «Independent Fishermen», p. 92-93.

18 USTC, *Lake Fish*, p. 37.

19 H.H. Gallagher *et al.*, *International Board of Inquiry*, transcription des audiences tenues à St. Thomas, p. 40-41; USTC, *Lake Fish*, p. 142, 144.

20 ANC, RG23, vol. 573, dossier 704-8-8(7), McNab à Rob, 30 sept. 1922.

21 OA, RG1, HB, vol. 4, p. 205, «Fishery Employees Strike over Pay», *Evening Telegram* (Toronto), 7 oct. 1939.

22 J.L. Goodier, *Fisheries of Canadian Lake Superior*, p. 25.

23 J.J. Van West, «Independent Fishermen», p. 148. En novembre 1984, l'entreprise a été achetée par la John Labatt Ltd.; les membres de la famille devaient rester à titre de gestionnaires.

24 G.B. Goode, «History and Methods of the Fisheries», p. 704.

25 «Women Taking the Place of Men», *The Canadian Fisherman*, vol. 29, n° 12 (déc. 1942), p. 23.

26 L.S. Lambert, *Ontario's Lake Erie Commercial Fishery*, p. 13; W.F. Sinclair, *Small Craft Harbours Program*, tableau 12:1.

27 Hal Masson, «Gang O'Nets», *Maclean's Magazine*, 1er juillet 1946, p. 19, 34-37.

28 ANC, RG23, vol. 244, dossier 1556, p. 349.

29 CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 2, témoignages de Thomas Boyton, Joseph Gantry, William MacLeod.

30 CMF, *Annual Report ... 1879*, partie 1, p. 323; CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 221-226; ANC, RG33, n° 79, vol. 6, p. 832, témoignage Omstead.

31 W.A. Kennedy, *Daily Catch Record*, vol. 1, p. 1-3.

Changements dans les populations de poissons

1 CF, *Annual Report ... 1888*, p. 195-205; CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 261-267.
2 W.B. Scott et E.J. Crossman, *Freshwater Fishes of Canada* (Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1973) [ci-après *Freshwater Fishes*], p. 193; J.R. Dymond, «Fisheries of the Great Lakes», p. 86.
3 W.J.R. Harkness et J.R. Dymond, *The Lake Sturgeon; The History of Its Fishery and Problems of Conservation* ([Toronto], Fish and Wildlife Branch, ministère des Terres et Forêts de l'Ontario, 1961).
4 Thomas Huxley Langlois, *The Western End of Lake Erie and its Ecology* (Ann Arbor, J.W. Edwards, 1954), p. 290-297, 349; «Research Proves Commercial Fishermen Right», *The Great Lakes Fisherman*, vol. 8, n° 7 (mai 1981), p. 15; H.A. Regier et W.L. Hartman, «Lake Erie's Fish Community», p. 1252.
5 Ralph Hile, «Trends in the Lake Trout Fishery of Lake Huron through 1946», *Transactions of the American Fisheries Society*, vol. 76 (1946), p. 122-123.
6 D. Cucin et H.A. Regier, «Dynamics and Exploitation of Lake Whitefish in Southern Georgian Bay», *Journal of the Fisheries Research Board of Canada*, vol. 23, n° 2 (févr. 1966), p. 229.

Lois et règlements postérieurs à la Confédération, gestion et conservation

1 ANC, RG23, vol. 190, dossier 848, p. 3, Macdonnell à Tupper, 15 sept. 1893.
2 *Ibid.*, 24 avril 1897; *ibid.*, vol. 323, dossier 2753, note de Prince ayant pour objet «Fish Monopoly».
3 CF, *Annual Report ... 1888*, p. xii; CMF, *Annual Report ... 1892*, p. 20; CGB, *Dominion Fisheries Commission ... Georgian Bay*, p. 37.
4 ANC, RG23, vol. 157, dossier 466, p. 7, Kerr au sous-ministre, 19 déc. 1893.
5 *Ibid.*, vol. 507, dossier 709-12-2(1), arrêté-en-conseil du 29 nov. 1919.
6 CF, *Annual Report ... 1889*, pp. xxxiii; R.P. Gillis, «Early Regulatory Records and the History of Science and Technology: The Case of the Sawdust Pollution Files, 1866-1902», dans Richard A. Jarrell et Norman R. Ball, éd., *Science, Technology, and Canadian History* (Waterloo, Ont., Wilfrid Laurier Univ. Press, sans date), p. 60-71.
7 CF, *Annual Report ... 1888*, p. 195-205; CDFC, *Dominion Fisheries Commission ... Ontario*, partie 1, p. 262.
8 Fikret Berkes et Dorothy Pocock, *Issues and Conflicts in Fisheries Management of Lake Erie* (St. Catharines, Ont., Institute of Urban and Environmental Studies, université Brock, 1980) [ci-après *Issues and Conflicts*], p. 50-51.
9 CPHC, *Debates*, 27 mars 1893, p. 3204.
10 *Voir* ANC, RG23, vol. 224, dossier 1241.
11 J. Peters, «Commercial Fishing in Lake Huron», p. 107.
12 CMF, *Annual Report ... 1905*, p. 313-314.
13 CPCL, *Crown Lands ... 1858*, p. 81.
14 CMF, *Annual Report ... 1905*, p. lxxxiv-xcl; Archibald Gowanlock Huntsman, «Why Did the Ontario Salmon Disappear?», *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, 3e série, vol. 38, section 5 (1944), p. 83-102.
15 CMF, *Annual Report ... 1894*, p. 379; OGF, *Annual Report ... 1926*, p. 4.

16 Seth W. Downing, «A Plan for Promoting the Whitefish Production of the Great Lakes», dans «Proceedings of the Fourth International Fishery Congress: Organization and Sessional Business, Papers and Discussions Held at Washington, U.S.A.: September 22 to 26, 1908», *Bulletin of the Bureau of Fisheries*, vol. 28—1908, partie 1 (1910), p. 630-632.

17 Paul Roby Reighard, «A Plan for Promoting the Whitefish Production of the Great Lakes», dans «Proceedings of the Fourth International Fishery Congress: Organization and Sessional Business, Papers and Discussions Held at Washington, U.S.A.: September 22 to 26, 1908», *Bulletin of the Bureau of Fisheries*, vol. 28—1908, partie 1 (1910) p. 682-683.

18 CMF, *Annual Report ... 1879*, p. 35-40; *ibid.*, *1881*, p. 11-12.

19 W.F. Whitcher, «Practical Results of Fish Culture in the Dominion of Canada», *Forest and Stream*, vol. 20, n° 21 (21 juin 1883), p. 408.

20 OGF, *Annual Report ... 1927*, p. 4.

21 Archibald Gowanlock Huntsman, «Fishery Management and Research», dans Ontario. Research Council. Advisory Committee of Fisheries and Wildlife, *Great Lakes Fisheries Symposium, 6-7 November 1952* (Toronto, 1952), append. C.8; K.J. Chambers, «Fish Culture — From Art to Science», *Ontario Fish and Wildlife Review*, vol. 10, n^{os} 3-4 (automne-hiver 1971) [ci-après «Fish Culture»], p. 18; John Richardson Dymond, «Artificial Propagation in the Management of the Great Lakes», *Transactions of the American Fisheries Society*, vol. 86 (1956), p. 384-391.

22 OGF, *Annual Report ... 1927* à *... 1945/46*; OLF, *Annual Report ... 1947* à *... 1972*; ONR, *Annual Report ... 1973* à *... 1981*.

23 CMF, *Annual Report ... 1874*, p. 180.

24 W.B. Scott et E.J. Crossman, *Freshwater Fishes*, p. 149, 160, 174; communication personnelle de W.J. Christie.

25 W.B. Scott et E.J. Crossman, *Freshwater Fishes*, p. 408.

26 CMF, *Annual Report ... 1881*, supplément n° 2, p. 11-12.

27 *Ibid.*, *... 1896*, supplément n° 1, p. 29.

28 W.B. Scott et E.J. Crossman, *Freshwater Fishes*, p. 313.

29 *Ibid.*, p. 121-123; Norman S. Baldwin *et al.*, *Commercial Fish Production in the Great Lakes, 1867-1977* (Ann Arbor, Great Lakes Fishery Commission, 1979) [ci-après *Commercial Fish Production*], p. 126; Frank N. Egerton, *Overfishing or Pollution? Case History of a Controversy on the Great Lakes* (Ann Arbor, Great Lakes Fishery Commission, 1985), p. 21.

30 W.B. Scott et E.J. Crossman, *Freshwater Fishes*, p. 70-71.

31 K.J. Chambers, «Fish Culture», p. 18.

32 Lee Emery, *Review of Fish Species Introduced into the Great Lakes, 1819-1974* (Ann Arbor, Great Lakes Fishery Commission, 1985), p. 4-5; N.S. Baldwin *et al.*, *Commercial Fish Production*, p. 22, 28.

33 ANC, RG32, C-2, vol. 218, dossier E.E. Prince.

34 G. Bruce Woodland, «The Fisheries Research Board of Canada», *Fisheries Council of Canada, Annual Review* (1967), p. 53-55.

35 Kenneth Johnstone, *The Aquatic Explorers: A History of the Fisheries Research Board of Canada* (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1977), p. 46-51.

36 N. Robert Payne, «A Century of Commercial Fishery Administration in Ontario», *Ontario Fish and Wildlife Review*, vol. 6, n^{os} 1-2 (printemps-été 1967), p. 10.

37 *Ibid.*, p. 14; S. Kendall, J.R. Payne, et W.F. Sinclair, «Lake Erie Fisheries», p. 23.

Compétences fédérale et provinciale

1 *Robertson v. The Queen* (1882), dans Canada. Cour Suprême, *Supreme Court of Canada Reports...*, vol. 6 (Ottawa, imprimé par Maclean Roger and Co., 1882), p. 52.

2 Ontario. Lois et statuts, etc., *Statutes of the Province of Ontario...* (Toronto, John Notman, Imprimeur de la reine, 1885), «An Act to Regulate the Fisheries of this Province», 48 Vict., chap. 9, 1885.

3 Canada. Ministère des Pêches, *Status of Fishing Rights in Inland and Non-Navigable Waters of Canada: Jurisdiction of Local and Federal Authorities in Connection Therewith* (Ottawa, Brown Chamberlin, Imprimeur de la reine, 1891), p. 1-16; ANC, RG23, vol. 123, dossier 164, partie 1, 26 juin 1895 et 1er mai 1896; *voir* les rapports des surveillants des pêches dans Ontario. Ministère des Terres de la Couronne, *Report of the Commissioner of Crown Lands...* (Toronto, éditeur varie, 1887-1894).

4 Ontario. Game and Fish Commission [Commission to Enquire upon the Game and Fish of the Province of Ontario and the Laws Relating to their Protection], *Commissioners' Report* (Toronto, imprimé à la demande de l'Assemblée législative de l'Ontario par Warwick and Sons, 1892), p. 194-195, 308.

5 ANC, RG23, vol. 123, dossier 164, partie 1, p. 147-152.

6 CMF, *Annual Report ... 1899*, p. ix.

7 R.S. Lambert et P. Pross, *Renewing Nature's Wealth*, p. 451.

8 ANC, RG23, vol. 123, dossier 164, 9 juin 1899 et 23 juin 1899.

9 *Ibid.*, vol. 327, dossier 2787, Bastedo à Prince, 9 févr. 1903.

10 OGF, *Annual Report ... 1910*, p. 6; CMF, *Annual Report ... 1910-11*, 1910-11, p. xxxiii et append. 7, rapport de l'inspecteur Duncan; ANC, RG23, vol. 123, dossier 164, p. 3, Sheppard à Venning, 6 janv. 1908.

11 Elmer Higgins, «The Ineffectiveness of Regulation of the Great Lakes Fisheries by the Individual States», dans États-Unis. Council of State Goverments. Central Secretariat, *Proceedings of the Great Lakes Fisheries Conference, Detroit, Michigan, February 25-26, 1938* (Chicago, sans date) [ci-après «Ineffectiveness of Legislation»], p. 45.

12 ANC, RG23, vol. 1355, dossier 731-1-26(1); *ibid.*, vol. 580, dossier 740-19-2, Hazen à Thornton, 9 janv. 1915; Canada. Ministère de la Marine et des Pêcheries. Pêcheries, *Annual Report on Fish Culture, 1925* (Ottawa, F.A. Acland, Imprimeur du roi, 1926), p. 10-11. Pour les dates d'ouverture et de fermeture des piscifactures, voir les rapports annuels ministériels, 1911-1912 à 1915-1916.

13 Henry A. Regier, Vernon C. Applegate, et Richard A. Rider, *The Ecology and Management of the Walleye in Western Lake Erie* (Ann Arbor, Great Lakes Fishery Commission, 1969), p. 85-86.

14 ANC, RG23, vol. 224, dossier 1241 en général.

15 *Ibid.*, vol. 139, dossier 317, copie de l'arrêté-en-conseil du 13 août 1903; OGF, *Annual Report ... 1907*, p. 6-7.

16 ANC, RG23, vol. 926, 721-4-5(1), note du 12 juin 1915.

17 *Ibid.*

18 «The New Fishery Trust», *Times* (New York), 2 oct. 1898, p. 5, colonne 5.

19 Canada, *The Canada Gazette*, supplément, 21 sept. 1907, p. 60-63, «Special Fishery Regulations, Province of Ontario»; *ibid*, 29 avril 1922, «Special Fishery Regulations for the Province of Ontario».

20 Canada. Lois et statuts, etc., *Statutes*, 31 Vict., chap. 60, sect. 9.2, 1868. Le règlement conçu par l'Ontario en 1899 prévoyait des limites minimales de taille, deux livres, pour le touladi et le corégone, mais le gouvernement fédéral le considérait *ultra vires* et il est douteux qu'il ait été appliqué.

21 CF, *Annual Report ... 1888*, p. 195-205; ANC, RG23, vol. 105, dossier 94, avis relatif à la taille des mailles, 13 avril 1893.

22 ANC, RG23, vol. 926, dossier 721-4-5(2), pétition de pêcheurs de Port Maitland, 2 juillet 1915; *ibid.*, vol. 927, dossier 721-4-5(2), Kolbe *et al.* au sous-ministre des Naval Services, 19 déc. 1921.

23 *Ibid.*, vol. 121, dossier 141, sous-ministre à L. Wigle, 30 déc. 1893.

24 F. Berkes et D. Pocock, *Issues and Conflicts*, p. 10-11; W.J. Christie, *North American Experience*, p. 12.

25 ANC, RG23, vol. 114, dossier 120, p. 90, note de E.E. Prince, 1898.

26 *Ibid.*, vol. 927, dossier 721-4-5(6), Robinson au directeur des Naval Services, 12 nov. 1920.

27 OA, RG1, HB, vol. 3, p. 50, journal non identifié, Dunnville, 12 mars 1937, «New Fishing Edict Seen as a Detriment».

28 W.F. Sinclair, *Small Craft Harbours Program*, carte n° 2.

29 «Annual Convention of the Lake Erie Fisheries Association», *The Canadian Fisherman*, vol. 5, n° 3 (mars 1918), p. 640-650.

30 *Voir* les rapports sur les recettes découlant de la pêche commerciale en Ontario dans les rapports annuels de OGF, *Annual Reports*.

31 «News and Notes from Inland Waters», *The Canadian Fisherman* (avril 1925), p. 92-93; «Around the Great Lakes», *The Canadian Fisherman* (sept. 1925), p. 283-284.

32 J.J. Van West, *Independent Fishermen*, p. 155-162.

33 E. Higgins, «Ineffectiveness of Regulation», p. 49-50.

34 H.A. Regier et W.L. Hartman, «Lake Erie's Fish Community», p. 1249, 1251-1252.

35 Communication personnelle de J. Tilt, coordonnateur du développement commercial, Fisheries Branch, Ontario, ministère des Ressources naturelles.

Dimension internationale

1 *Voir* par exemple CF, *Annual Report ... 1890*, p. xlix, et «Letters to the Editor», *The Canadian Fisherman*, vol. 15, n° 2 (févr. 1928), p. 42-44, 47-48.

2 D.W. Lewis, *Lake Erie Commercial Fishing*, p. 134-138.

3 E. Higgins, «Ineffectiveness of Regulation», p. 56.

4 JFC, *Report of the Joint Commission*.

5 Don Courtney Piper, *The International Law of the Great Lakes: A Study of Canadian — United States Co-Operation* (Durham, N.C., Commonwealth Studies Center, Duke Univ. Press, 1967), p. 39-41.

6 *Ibid.*, p. 74-76.

7 «Lake Erie Fishery Advisory Committee Active», *Fisheries Service Bulletin*, n° 212 (3 janv. 1933), p. 1-2; «Bureau Aids in Securing Uniform Fishery Legislation on Lake Erie», *Fisheries Service Bulletin*, n° 216 (1er mai 1933), p. 2; «Unified Control of Lake Erie Fisheries Proposed», *Fisheries Service Bulletin*, n° 234 (1er nov. 1933), p. 3-4.

8 International Board of Inquiry for the Great Lakes Fisheries, ... *Report and Supplement*, Hubert H. Gallagher *et al.* (Washington, D.C., USGPO, 1943); Canada. Traités, etc., *Great Lakes Fisheries. Convention between Canada and the United States of America signed at Washington, April 2, 1946* (Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur du roi, 1946);

«Wisconsin and Ohio Pass Resolutions Against U.S. – Canada Pact», *The Fisherman*, vol. 15, n° 5 (mai 1947), p. 9.

9 Canada. Traités, etc., *Great Lakes Fisheries. Convention between Canada and the United States of America signed at Washington, September 10, 1954* (Ottawa, Roger Duhamel, Imprimeur du roi, 1961).

10 D.W. Lewis, *Lake Erie Commercial Fishing*, p. 105-106.

11 États-Unis. General Accounting Office. Comptroller General of the United States, *The U.S. Great Lakes Commercial Fishing Industry — Past, Present and Potential...* (Washington, D.C.; USGPO, 1977) [ci-après *The U.S. Great Lakes Commercial Fishing Industry*], p. 10; S. Kendall, J.R. Payne et W.F. Sinclair, «Lake Erie Fisheries».

Pêches commerciale, sportive et de subsistance

1 CPHC, *Debates*, 14 févr. 1884, p. 299.

2 G.A. Macdonald, «Saulteur-Ojibway Fishery», p. 78, 114.

3 CPCL, *Crown Lands ... 1857*, p. 72-76; CPLA, Report upon Manitoulin; ANC, RG10, vol. 1967, dossier 1875, Van Abbott au ministre de l'Intérieur.

4 W.R. Wightman, *Forever on the Fringe*, p. 101-102; ANC, RG10, vol. 1967, dossier 1875, vol. 2184, dossier 36918, et vol. 2185, dossier 37135.

5 CPLA, rapport sur Manitoulin.

6 Finlay Macdiarmid, B.A. Bensley, C.A. Canadee, *Report of Special Committee on the Game Fish Situation* (Toronto, Herbert H. Ball, Imprimeur du roi, 1930) [ci-après *Special Committee on Game Fish*], p. 105-106.

7 D.H. Loftus, *Charterboat Fishery*.

8 Vernon C. Applegate et H.D. Van Meter, *A Brief History of Commercial Fishing in Lake Erie* (Washington, D.C., U.S. Fish and Wildlife Service, 1970), p. 22.

9 D.W. Lewis, *Lake Erie Commercial Fishing*, p. 38-41.

10 F. McDiarmid, B.A. Bensley et C.A. Canadee, *Special Committee on Game Fish*, p. 63.

11 Daniel R. Talhelm *et al.*, *Current Estimates of Great Lakes Fisheries Values: 1979 Status Report* (Ann Arbor, Great Lakes Fishery Commission, 1979), p. 2.

12 États-Unis. General Accounting Office. Comptroller General of the United States, *The U.S. Great Lakes Commercial Fishing Industry*, p. 10; Ken Schultz, «The Great Great Lakes», *Field and Stream*, vol. 87, n° 10, (févr. 1983), p. 82; S. Kendall, J.R. Payne, et W.F. Sinclair, «Lake Erie Fisheries», p. 25.

Sources citées

Adams, G.F., et D.P. Kolenosky
Out of the Water: Ontario's Freshwater Fish Industry. [Toronto], Commercial Fish and Fur Branch, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, 1974.

American Fisheries Society
A List of Common and Scientific Names of Fishes from the United States and Canada. Compilation de C. Richard Robins *et al.* (Committee on Names of Fishes), 4^{e} éd., Bethseda, Maryland, 1980, Special Publication, n^{o} 12.

Applegate, Vernon C., et H.D. Van Meter
A Brief History of Commercial Fishing in Lake Erie. Washington, D.C., U.S. Fish and Wildlife Service, 1970, coll. Fishery Leaflet n^{o} 630.

Baldwin, Norman S., *et al.*
Commercial Fish Production in the Great Lakes, 1867-1977. Ann Arbor, Great Lakes Fishery Commission, 1979, coll. Technical Report n^{o} 3.

Barry, James P.
Georgian Bay; The Sixth Great Lake. Toronto, Clarke Irwin, 1968.

Berkes, Fikret, et Dorothy Pocock
Issues and Conflicts in Fisheries Management of Lake Erie. St. Catharines, Ont., Institute of Urban and Environmental Studies, université Brock, 1980.

Bigsby, John Jeremiah
The Shoe and the Canoe; or, Pictures of Travel in the Canadas ... With Facts and Opinions on Emigration, State Policy, and Other Points of Public Interest... Londres, Chapman and Hall, 1850, 2 vol., vol. 2.

Buscombe, Donald A.
Port Dover Scenes. 2 vol., vol. 1: «Through Changing Times, 1860-1974», Port Stanley, Ont., Erie Shore Publications, [1974]; vol. 2: «A Tour through Yesteryear», St. Thomas, Ont., Impressions, [1976].

Campbell, Susan
Fort William: Living and Working at the Post. Toronto, Fort William Archaeological Project, Ontario Ministry of Culture and Recreation, 1976.

Canada
The Canada Gazette. 1899, 1907, 1922, 1925. Ottawa.
—— *The Ontario Fishery Regulations and Amendments to March 1, 1980*. [Toronto], ministère des Ressources naturelles, [1980].

Canada. Archives nationales.
MG20, B.129, Compagnie de la baie d'Hudson, North America Trading Post Records, Michipicoten.
MG20, B.194, Compagnie de la baie d'Hudson, North America Trading Post Records, Sault-Sainte-Marie.
MG20, D.4, Compagnie de la baie d'Hudson, Governors' Papers, George Simpson Correspondence.
RG1, E1, Conseil exécutif, State Records.
RG1, L3, Conseil exécutif, Land Records.
RG2, 1, Archives du Bureau du Conseil privé, Arrêtés-en-conseil.
RG10, Affaires indiennes.
RG20, Industrie et Commerce.
RG23, Pêcheries.
RG32, Commission de la fonction publique, Dossiers du personnel.
RG33, n° 79, documents des commissions royales d'enquête sur le Freshwater Fish Marketing.

Canada. Commission of Inquiry into Freshwater Fish Marketing.
Report... Ottawa, George H. McIvor, Imprimeur de la reine, [1966].

Canada. Ministère des Pêcheries.
Annual Report ... 1884 à *... 1891*. Ottawa, éditeur varie, 1885-1892. (La suite se trouve dans les rapports du ministère de la Marine et des Pêcheries.)
—— *Annual Report ... 1940-1941*. Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur du roi, 1941.
—— *Status of Fishing Rights in Inland and Non-Navigable Waters of Canada: Jurisdiction of Local and Federal Authorities in Connection Therewith*. Ottawa, Brown Chamberlin, Imprimeur de la reine, 1891.

Canada. Ministère de la Marine et des Pêcheries.
Annual Report ... 1868 à *... 1883*. Ottawa, titre et éditeur varient, 1869-1884. (La suite se trouve dans les rapports du ministère des Pêcheries.)
—— *... Annual Report ... 1892, Pt. 2,* à *Fisheries ... 1913-1914*, Ottawa, titre et éditeur varient, 1893-1914.
(La suite se trouve dans les rapports du ministère du Service naval, Direction des pêches.)
—— *List of Shipping Issued by the Department of Marine and Fisheries; Being a List of Vessels on the Registry Books of the Dominion of Canada on the 31st day of December 1892*. Ottawa, S.E. Dawson, Imprimeur de la reine, 1893.

Canada. Ministère de la Marine et des Pêcheries. Pêcheries.
Annual Report on Fish Culture. 1925. Ottawa, F.A. Acland, Imprimeur du roi, 1926.

Canada. Department of the Naval Service. Fisheries Branch.
... Annual Report ... 1914-1915 à *... 1916-1917*. Ottawa, éditeur varie, 1915-1917. (La suite se trouve dans les rapports du ministère de la Marine et des Pêcheries.)

Canada. Ministère de l'Industrie et du Commerce. Bureau des statistiques.
Fisheries Statistics... Ottawa, Titre et éditeur varient, 1921-1964.
—— *Fisheries Statistics of Canada, 1931*. Ottawa, F.A. Acland, Imprimeur du roi, 1932.
—— *Seventh Census of Canada, 1931*. Ottawa, J.O. Patenaude, Imprimeur du roi, 1933-1942, 14 vol., vol. 7: «Occupations and Industry».

Canada. Bureau des statistiques.
Fisheries Statistics... Ottawa, Titre et éditeur varient, 1965-1970.

Canada. Commission sur les pêches du Dominion.
Report of the Dominion Fishery Commission on the Fisheries of the Province of Ontario, 1893, par Samuel Wilmot et Edward Harris. Ottawa, S.E. Dawson, Imprimeur de la reine, 1894, 2 part. Canada, Sessional Paper, 1893, n° 10c, supplément au vol. 26, n° 7.

Canada. Georgian Bay Fisheries Commission.
Report and Recommendations (with Appendices) of the Dominion Fisheries Commission Appointed to Enquire into the Fisheries of Georgian Bay and Adjacent Waters, 1905-1908, par John Birnie, James J. Noble, et E.E. Prince. Ottawa, Imprimerie du gouvernement, 1908.

Canada. Lois et statuts, etc.
Statutes of Canada Passed in the Session Held in the Thirty-First Year of the Reign of Her Majesty Queen Victoria, Being the First Session of the Parliament of Canada, Part Second. Ottawa, Malcolm Cameron, Imprimeur de la reine, 1868.

Canada. Ministère de l'Agriculture.
Census of Canada, 1880-81/Recensement du Canada. MacLean, Roger & Co., Ottawa, 1882-1885, 4 vol., vol. 2.

Canada. Parlement. Chambre des Communes.
Official Report of the Debates of the House of Commons... Ottawa, Imprimeur de la reine, 1884-1894.

Canada. Statistiques Canada.
Fisheries Statistics of Canada: Canada Summary. Ottawa, Information Canada, 1971.
—— *1971 Census of Canada, Volume Series.* Ottawa, 1972-1977, 9 vol., vol. 3: «Economic Characteristics».

Canada. Royal Commission on the Relations of Labour and Capital.
Report of the Royal Commission on the Relations of Labour and Capital in Canada. Ottawa, A. Sénécal, Imprimeur de la reine, 1889, 6 vol.

Canada. Cour suprême.
Supreme Court of Canada Reports... Imprimé à Ottawa par Maclean Roger and Co., 1882, vol. 6.

Canada. Traités, etc.
Great Lakes Fisheries. Convention between Canada and the United States of America signed at Washington, April 2, 1946. Ottawa, Edmond Cloutier, Imprimeur du roi, 1946, coll. Treaty Series, n° 13.
—— *Great Lakes Fisheries. Convention between Canada and the United States of America signed at Washington, September 10, 1954.* Ottawa, Roger Duhamel, Imprimeur de la reine, 1961, coll. Treaty Series, n° 19.

Canada (province). Board of Registration and Statistics.
Appendix to the First [Census] Report. Montréal, Stewart Derbishire et George Desbarats, Imprimeurs de la reine, 1849.
—— *Census of the Canadas, 1851-52.* Québec, imprimé par John Lovell, Québec, 1853-1855, 2 vol.

Canada (province). Chambre d'assemblée.
Journals of the Legislative Assembly ... 1858. Montréal, Rollo Campbell, 1859. Append. 21, «Report of the Special Commission Appointed to Inves-

tigate Indian Affairs in Canada: Report upon the Present State of Great Manitoulin Island».

Canada (province). Ministère des Terres de la Couronne.
Report of the Commissioner of Crown Lands of Canada for the Year 1857 à *Report ... 1866*. Toronto, titre et éditeur varient, 1858-1867.

Canada (province). Parlement.
Statutes of the Province of Canada... Éditeur varie, 1841-1858.
Canadian Fisheries Manual
«The Inland Fisheries». Gardenvale, Qc, 1932, p. 68-71.

The Canadian Fisherman **(Gardenvale, Qc)**
«Quebec and Ontario», dans «The Fishing Industry of Canada and Newfoundland», vol. 2, n° 9 (sept. 1915), p. 280-285.
—— «Lake Erie Fishermen's Association Convention», vol. 4, n° 2 (févr. 1917), p. 52-53.
—— «The Utilization of Fish Waste — A New Industry for Port Stanley», vol. 5, n° 3 (mars 1918), p. 558-559.
—— «The Lake Huron and Georgian Bay Fisherman's Association», vol. 5, n° 3 (mars 1918), p. 635.
—— «Annual Convention of the Lake Erie Fisheries Association», vol. 5, n° 3 (mars 1918), p. 640-650.
—— «Lake Erie Fishermen's Convention», vol. 8, n° 2 (févr. 1921), p. 36-39.
—— «Erie Fishermen Co-Operating», vol. 10, n° 2 (févr. 1923), p. 41.
—— «News and Notes from Inland Waters», avril 1925, p. 92-93.
—— «Around the Great Lakes», sept. 1925, p. 283-284.
—— «Special Meeting of Association Executive», vol. 13 (févr. 1926), p. 66-67.
—— «Lake Erie Fishermen's Assn. Convention», vol. 15, n° 2 (févr. 1928), p. 42-44.
—— «Letters to the Editor», vol. 15, n° 2 (févr. 1928), p. 47-48.
—— «The Package Fish Trade in the U.S.», vol. 15, n° 8 (août 1928), p. 13-14, 32, 43, 44.
—— «History of Filleting», vol. 16 (août 1929), p. 34.
—— «Lake Erie Fishermen Meet in Convention», vol. 19, n° 2 (févr. 1932), p. 27.
—— «Women Taking the Place of Men», vol. 29, n° 12 (déc. 1942), p. 23.

Chambers, K.J.
«Fish Culture — From Art to Science», *Ontario Fish and Wildlife Review*, vol. 10, n^{os} 3-4 (automne-hiver 1971), p. 15-21. Toronto.

Chapelle, Howard Irving
American Small Sailing Craft: Their Design, Development, and Construction. New York, W.W. Norton and Co., 1951.

Christie, W.J.
A Study of Freshwater Fishery Regulations Based on North American Experience. Rome, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1978. FAO Fisheries Technical Paper, n° 180.

Colvin, Thomas E.
«Main-Stay of the Great Lakes», *The Canadian Fisherman*, vol. 46, n° 11 (nov. 1959), p. 38-41. Gardenvale, Qc.

Cornell, N.S.
«Co-operation in the Fishing Industry», *The Canadian Fisherman*, vol. 3, n° 11 (nov. 1916), p. 356-358. Gardenvale, Qc.

Cox, Ken, *et al.*
«The Rehabilitation of the Inland Commercial Fisheries. Background Material», manuscrit classé, bibliothèque du ministère des Pêches et Océans, Ottawa, 1978.

Crewe, A.E.
«Pound Net Fishing in Lake Erie Between Point Pelee and Rondeau», *The Canadian Fisherman*, vol. 5, n° 3 (mars 1918), p. 660-662. Gardenvale, Qc.

Cucin, D., et H.A. Regier
«Dynamics and Exploitation of Lake Whitefish in Southern Georgian Bay», *Journal of the Fisheries Research Board of Canada*, vol. 23, n° 2 (févr. 1966), p. 221-274. Ottawa.

Downing, Seth W.
«A Plan for Promoting the Whitefish Production of the Great Lakes», dans «Proceedings of the Fourth International Fishery Congress: Organization and Sessional Business, Papers and Discussions Held at Washington, U.S.A.: September 22 to 26, 1908», *Bulletin of the Bureau of Fisheries*, vol. 28—1908, partie 1 (1910), p. 630-632. Washington, D.C.

Dymond, John Richardson
«Artificial Propagation in the Management of the Great Lakes», *Transactions of the American Fisheries Society*, vol. 86 (1956), p. 384-391. St. Paul.
—— «The Fisheries of the Great Lakes», dans J.R. Dymond, éd., *Fish and Wildlife; A Memorial to W.J.K. Harkness*, Toronto, Longman's, 1964, p. 75-92.

Egerton, Frank N.
Overfishing or Pollution? Case History of a Controversy on the Great Lakes. Ann Arbor, Great Lakes Fishery Commission, 1985, coll. Technical Report n° 41.

Ellsworth, Joan Lenore
«The Eastern Lake Ontario Commercial Fishery, 1673-1900: A Cultural Heritage, A Forgotten Staple», thèse de maîtrise, université Queen's, Kingston, 1983.

Emery, Lee
Review of Fish Species Introduced into the Great Lakes, 1819-1974. Ann Arbor, Great Lakes Fishery Commission, 1985. coll. Technical Report n° 45.

États-Unis. General Accounting Office. Comptroller General of the United States.
The U.S. Great Lakes Commercial Fishing Industry — Past, Present and Potential: Report to Congress by the Comptroller General of the United States. Washington, D.C., United States Government Printing Office, 1977.

États-Unis. Tariff Commission.
Lake Fish: A Study of the Trade Between the United States and Canada in Fresh-Water Fish with Cost of Production Data. Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1927. Tariff Information Series, n° 36.
—— *Report to the United States Senate on Nets and Netting and Other Fishing Gear*... Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1937. U.S. Tariff Commission Report n° 117, 2e série.

États-Unis. Treasury Department.
Communication from the Secretary of the Treasury, Transmitting ... The Report of Israel D. Andrews on the Trade and Commerce of the British North American Colonies and Upon the Trade of the Great Lakes and Rivers... Washington, D.C., R. Armstrong, 1853. 32nd U.S. Congress, 1ere session, Senate Executive Document n° 112, n° de série 622-623.

Ferguson, R.G.
Lake Erie Commercial Fisheries: A Preliminary Appraisal. [Toronto], Ontario, ministère des Terres et Forêts, 1955.

***Fisheries Service Bulletin* (Washington, D.C.)**
«Lake Erie Fishery Advisory Committee Active», n° 212 (3 janv. 1933), p. 1-2.
—— «Bureau Aids in Securing Uniform Fishery Legislation on Lake Erie», n° 216 (1er mai 1933), p. 2.

—— «Unified Control of Lake Erie Fisheries Proposed», n° 234 (1er nov. 1933), p. 3-4.

The Fisherman: The News Journal of the Great Lakes Fisheries **(Grand Haven, Mich.)**
«Death Claims Edward Crossley, Inventor of the Original Crossley Net Lifter», vol. 15, n° 5 (mai 1947), p. 18.
—— «Wisconsin and Ohio Pass Resolutions Against U.S.-Canada Pact», vol. 15, n° 5 (mai 1947), p. 9.

Fox, William Sherwood
The Bruce Beckons; The Story of Lake Huron's Great Peninsula. Dessins de Clare Bice et Vincent Elliott. Toronto, University of Toronto Press, 1952.
—— «The Literature of the Salmo Salar in Lake Ontario and Tributary Streams», *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, 3e série, vol. 24, sect. 2 (1930), p. 45-55. Toronto.

Gillis, R.P.
«Early Regulatory Records and the History of Science and Technology: The Case of the Sawdust Pollution Files, 1866-1902», dans *Les Sciences, la technologie et l'histoire canadienne; Premier congrès sur l'histoire des sciences et de la technologie canadiennes/Science, Technology, and Canadian History; The First Conference on the Study of the History of Canadian Science and Technology*, éd. Richard A. Jarrell et Norman R. Ball, Waterloo, Ont., Wilfrid Laurier University Press, s.d., p. 60-71.

Goode, George Brown, *et al.*
«History and Methods of the Fisheries», dans G.B. Goode *et al.*, *The Fisheries and Fishery Industries of the United States. Prepared through the Co-Operation of the Commissioner of Fisheries and the Superintendent of the Tenth Census...*, Washington, D.C., Government Printing Office, 1884-1887, 7 vol., partie 5. U.S. Congress, Senate, 47th Congress, 1ere session, document divers, n° 124.

Goodier, John L.
The Fish and Fisheries of Canadian Lake Superior. Toronto, Institute for Environmental Studies, University of Toronto, 1982.

The Great Lakes Fisherman **(Port Stanley, Ont.)**
«The United States Fresh Water Fishery Then and Now», vol. 3, n° 8 (juin 1976), p. 13-30.
—— «Research Proves Commercial Fishermen Right», vol. 8, n° 7 (mai 1981), p. 15.
—— «The Kolbe Years», vol. 9, n° 12 (oct. 1982), p. 17-30.

Hamilton, James Cleland
The Georgian Bay; An Account of its Position, Inhabitants, Mineral Interests, Fish, Timber, and Other Resources ... Papers Read before the Canadian Institute... Toronto, Carswell Co., 1893.

Harkness, W.J.K., et J.R. Dymond
The Lake Sturgeon; the History of Its Fishery and Problems of Conservation. [Toronto], Fish and Wildlife Branch, Ontario, ministère des Terres et Forêts, 1961.

Hatcher, Harlan H.
The Great Lakes. Londres, The Oxford University Press, 1944.

Haut-Canada
Statutes. Éditeur varie, 1807-1840.

Higgins, Elmer
«The Ineffectiveness of Regulation of the Great Lakes Fisheries by the Individual States», dans États-Unis, Council of State Governments, Central Secretariat, *Proceedings of the Great Lakes Fisheries Conference, Detroit, Michigan, February 25-26, 1938*, Chicago, s.d., p. 48-60, manuscrit.

Hile, Ralph
«Trends in the Lake Trout Fishery of Lake Huron through 1946», *Transactions of the American Fisheries Society*, vol. 6 (1946), p. 121-147. Ann Arbor, Mich.

Hile, Ralph, Paul H. Eschmeyer, et George F. Lunger
«Status of the Lake Trout Fishery in Lake Superior», *Transactions of the American Fisheries Society*, vol. 80 (1950), p. 278-312. St. Paul.

Huntsman, Archibald Gowanlock
«Fishery Management and Research», dans Ontario, Research Council, Advisory Committee of Fisheries and Wildlife, *Great Lakes Fisheries Symposium, 6-7 November 1952*, Toronto, 1952, append. C.8, rapport miméographié.
——«Why Did the Ontario Salmon Disappear?», *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, 3^{e} série, vol. 38, section 5 (1944), p. 83-102. Toronto.

International Board of Inquiry for the Great Lakes Fisheries
... *Report and Supplement*. Hubert H. Gallagher *et al.*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1943.

Johnstone, Kenneth
The Aquatic Explorers: A History of the Fisheries Research Board of Canada. Toronto, University of Toronto Press, 1977.

Joint Fisheries Commission (É.-U. et G.-B.)
Report of the Joint Commission Relative to the Preservation of the Fisheries in Waters Contiguous to Canada and the United States. Ottawa, S.E. Dawson, Imprimeur de la reine, 1897, Sessional Papers, n° 11d.

Kendall, Stephen, J.R. Payne, et William F. Sinclair
«Lake Erie Fisheries Management Plan», [Toronto], Ontario, ministère des Ressources naturelles, 1977, manuscrit.

Kennedy, William A.
Daily Catch Record of the Crewe Brothers Fishery, Lake Erie, 1904 to 1956. London, Ont., Fisheries Research Board of Canada, 1961, 2 vol. FRBC Manuscript Report Series (Biological), n° 706.
—— *A History of Commercial Fishing in Inland Canada*. London, Ont., Fisheries Research Board of Canada, s.d. FRBC Manuscript Report Series (Biological), n° 871.

Kingston, William Henry Giles
Western Wanderings; or, A Pleasure Tour in the Canadas. Londres, Chapman and Hall, 1856, 2 vol.

Koelz, Walter N.
«Fishing Industry of the Great Lakes», dans États-Unis. Bureau of Fisheries, *Report of the United States Commissioner of Fisheries for the Fiscal Year 1925*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1926, append. 11, p. 553-617.

Kolbe, Carl F.
«The Industrial Situation of the Great Lakes Fisheries», dans Ontario, Research Council, Advisory Committee of Fisheries and Wildlife, *Great Lakes Fisheries Symposium, 6-7 November 1952*, Toronto, 1952, append. C.8, rapport miméographié.

Lambert, Larry S.
Ontario's Lake Erie Commercial Fishery: A Social and Economic Profile. [Toronto], Commercial Fish and Fur Branch, Division of Fish and Wildlife, ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, 1975.

Lambert, Richard Stanton, et Paul Pross
Renewing Nature's Wealth; A Centennial History of the Public Management of Lands, Forests and Wildlife in Ontario, 1763-1967. [Toronto], Ontario Department of Lands and Forests, 1967.

Langlois, Thomas Huxley
The Western End of Lake Erie and its Ecology. Ann Arbor, J.W. Edwards, 1954.

Lauriston, Victor
Lambton's Hundred Years, 1849-1949. Sarnia, Ont., Haines Frontier Print Co., 1949.

Lewis, Donald Wayne
The Decline of the Lake Erie Commercial Fishing Industry in Ohio. Ann Arbor, Mich., University Microfilms International, 1982.

Lewis, J.N.
«The Fish Stick Story», dans *[Proceedings of the] Tenth Annual Meeting, Fisheries Council of Canada, April 18-20, 1955 ... Winnipeg*, Ottawa, Fisheries Council of Canada, s.d., p. 23, 25.

Loftus, David H.
The Charterboat Fishery for Lake Trout in Southern Georgian Bay: 1920-1955. Lake Huron Fisheries Assessment Unit, Ontario, ministère des Ressources naturelles, sans lieu, 1979, rapport n° 227-9.

McCullough, Alan B.
«The Commercial Fisheries of the Canadian Great Lakes: A Systems Plan Thematic Study», Rapport sur microfiches, n° 305, Environnement Canada — Parcs, Ottawa, 1985.

Macdiarmid, Finlay, B.A. Bensley, et C.A. Candee
Report of Special Committee on the Game Fish Situation. Toronto, Herbert H. Ball, Imprimeur du roi, 1930, Ontario Sessional Paper n° 54.

Macdonald, Graham Alexander
«The Saulteur-Ojibwa Fishery at Sault Ste. Marie, 1640-1920», thèse de maîtrise, université de Waterloo, Waterloo, Ont., 1978.

Marryat, Frederick
A Diary in America, with Remarks on its Institutions. Philadelphie, Carey and Hart, 1839.

Masson, Hal
«Gang O'Nets», *Maclean's Magazine*, 1er juil. 1946, p. 19, 34-37. Toronto.

Meehan, William E.
«The Fish Industry of Lake Erie», dans Pennsylvania, Board of Fish Commissioners, *Report of the Fish Commissioners of the State of Pennsylvania*,

for the Year 1902, Harrisburg, William Stanley Ray, State Printer, 1902, p. 101-109.

Mersereau, H.C.
«Some Aspects of the Use of Nylon Fishing Gear», dans *[Proceedings of the] Ninth Annual Meeting, Fisheries Council of Canada, April 26-28, 1954 ... Ottawa*, Ottawa, Fisheries Council of Canada, s.d., p. 25, 27.

Milner, James W.
«Report on the Fisheries of the Great Lakes: The Result of Inquiries Prosecuted in 1871 and 1872», dans États-Unis, Commission of Fish and Fisheries, *Report of the Commissioner for 1872 and 1873*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1874, pt. 2, append. A, p. 1-75.

Nute, Grace Lee
«The American Fur Company's Fishing Enterprises on Lake Superior», *Mississippi Valley Historical Review*, vol. 12, n° 4 (march 1926), p. 483-503. Cedar Rapids, Iowa.

Ohio. State University, Bowling Green. University Library, Center for Archival Collections.
McLean Brothers Fishery. Microfilm.
—— Wheeler and Company. Microfilm.

Ontario
The Ontario Gazette. 1912, 1914. Toronto.

Ontario. Archives.
RG1, HB, Ressources naturelles, Direction des pêches, dossier des découpures.
RG49, I-7-B-2, Ontario Sessional Papers.

Ontario. Ministère des Terres de la Couronne.
Report of the Commissioner of Crown Lands... Toronto, éditeur varie, 1887-1894.

Ontario. Ministère de l'Économie et du Développement.
«The Lake Erie Fishing Industry, Report Dealing with Representations Made to the Provincial Government in 1962», avril 1963, manuscrit classé, Ontario, ministère des Ressources naturelles, bibliothèque, Toronto.

Ontario. Ministère des Pêches.
... Annual Report ... 1900 à *... 1905*. Toronto, L.K. Cameron, Imprimeur du roi, 1901-1906. (La suite se trouve dans les rapports du Game and Fisheries Branch/Department.)

Ontario. Ministère des Terres et Forêts.
Annual Report ... 1947 à *... 1972*. Toronto, éditeur varie, 1948- . (La suite se trouve dans les rapports du ministère des Ressources naturelles.)

Ontario. Game and Fisheries Branch/Department.
... Annual Report ... 1907 à *... 1945-1946*. Toronto, éditeur varie, 1908-1946. (La suite se trouve dans les rapports du ministère des Terres et forêts.)

Ontario. Game and Fish Commission
[Commission to Enquire upon the Game and Fish of the Province of Ontario and the Laws Relating to their Protection].
Commissioners' Report. Toronto, imprimé à la demande de l'Assemblée législative de l'Ontario, Toronto, Warwick and Sons, 1892.

Ontario. Game and Fisheries Commission.
Final Report of the Ontario Game and Fisheries Commission, 1909-1911, Appointed to Enquire into and Report on All Matters Appertaining to the Game Fish, the Fisheries, and the Game of the Province of Ontario. Toronto, imprimé à la demande de l'Assemblée législative de l'Ontario, L.K. Cameron, 1912.

Ontario. Lois et statuts, etc.
Statutes of the Province of Ontario passed in the Session held in the Forty-eighth Year of the Reign of Her Majesty Queen Victoria, Being the Second Session of the Fifth Legislature of Ontario. Toronto, John Notman, Imprimeur de la reine, 1885.

Ontario. Ministère des Ressources naturelles.
Annual Report ... 1973 à *... 1981*. [Toronto], s.d.
—— *Statistics, 1982. A Statistical Supplement to the Annual Report of the Minister of Natural Resources for the Year ending March 31, 1982*. [Toronto, 1982.]

Payne, N. Robert
«A Century of Commercial Fishery Administration in Ontario», *Ontario Fish and Wildlife Review*, vol. 6, n° 1-2 (printemps-été 1967), p. 7-15. Toronto.

Peters, John
«Commercial Fishing in Lake Huron, 1880-1915: The Exploitation and Decline of the Whitefish and Lake Trout», thèse de maîtrise, département de géographie, université du Western Ontario, London, 1981.

Piper, Don Courtney
The International Law of the Great Lakes: A Study of Canadian — United States Co-Operation. Durham, Caroline du Nord, Commonwealth-Studies Center, Duke University Press, 1967.

Prothero, Frank
The Good Years: A History of the Commercial Fishing Industry on Lake Erie. Belleville, Ont., Mika Publishing, 1973.

Quaife, Milo M., éd.
The John Askin Papers. Détroit, Detroit Library Commission, 1928-1931, 2 vol. Burton Historical Records, vol. 1-2.

Regier, Henry A., et W.L. Hartman
«Lake Erie's Fish Community: 150 Years of Cultural Stresses», *Science*, vol. 180, n° 4092 (22 juin 1973), p. 1248-1255. Cambridge, Mass.

Regier, Henry A., Vernon C. Applegate, et Richard A. Rider
The Ecology and Management of the Walleye in Western Lake Erie. Ann Arbor, Great Lakes Fishery Commission, 1969, coll. Technical Report n° 15.

Reighard, Paul Roby
«A Plan for Promoting the Whitefish Production of the Great Lakes», dans «Proceedings of the Fourth International Fishery Congress: Organization and Sessional Business, Papers and Discussions Held at Washington, U.S.A.: September 22 to 26, 1908», *Bulletin of the Bureau of Fisheries*, vol. 28—1908, pt. 1 (1910), p. 643-684. Washington, D.C.

Revue statistique annuelle des pêches canadiennes/Annual Statistical Review of Canadian Fisheries.
Titre et éditeur varient, vol. 1-12 (1969-1980). Ottawa.

Schultz, Ken
«The Great Great Lakes», *Field and Stream*, North East Edition, vol. 87, n° 10 (fév. 1983), p. 79-84. New York.

Scott, W.B., et E.J. Crossman
Freshwater Fishes of Canada. Ottawa, Fisheries Research Board of Canada, 1973, Bulletin n° 184.

Sinclair, William F.
The Federal Small Craft Harbours Program on Lake Erie: The Socio-Economic Need for the Program and its Potential for Success. [Ottawa], Direction des ports pour petits bateaux, Service des pêches et de la mer, ministère des Pêches et de l'Environnement, 1978.

Smith, Hugh M.
«Report on the Fisheries of Lake Ontario», *Bulletin of the United States Fish Commission for 1890*, vol. 10 (1891), p. 177-215. Washington, D.C.

Smith, Hugh M., et Merwin-Marie Snell, comp.
«[Review of the] Fisheries of the Great Lakes in 1885... Introduction and Description of Fishing Vessels and Boats by J.W. Collins», dans États-Unis, Commission of Fish and Fisheries, *Report of the Commissioner for 1887*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1891, append. 1, p. 1-333.

Stansby, Maurice Earl
Industrial Fishery Technology; A Survey of Methods for Domestic Harvesting, Preservation, and Processing of Fish Used for Food and for Industrial Products. New York, Reinhold, 1963.

Talhelm, Daniel R., *et al.*
Current Estimates of Great Lakes Fisheries Values: 1979 Status Report. Ann Arbor, Great Lakes Fishery Commission, 1979.

Tiessen, Ronald
«The Delaurier House — Family Study, Point Pelee», manuscrit classé, Environnement Canada, Service canadien des parcs, Bureau régional de l'Ontario, Cornwall, 1979. (Maintenant reproduit dans Rapport sur microfiches, n° 8, Service canadien des parcs, Ottawa, 1979.)

***Times* (New York)**
«Fishery Interests Combine», 22 juin 1898, p. 10.
«The New Fishery Trust», 2 octobre 1898, p. 5.

Tomkins, F.T.
«The Life History and Reproduction of Georgian Bay Lake Trout, with Some Notes on the Commercial Fishery», thèse de maîtrise, université de Toronto, 1951.

Toner, G.C.
«The Great Lakes Fisheries: Unheeded Depletion», *Canadian Forum*, vol. 19, n° 224 (sept. 1939), p. 178-180. Toronto.

Tressler, Donald K., et James M. Lemon avec Alexander E. Alexander *et al.*
Marine Products of Commerce; Their Acquisition, Handling, Biological Aspects, and the Science and Technology of their Preparation and Preservation. 2e éd. revue et corrigée, New York, Reinhold, 1951.

Triggs, Charles W.
«The Problem of Getting our Fish to the Customer. Distribution», *Fishing Gazette*, vol. 52, n° 7 (1935), p. 100, 103-104. New York.

Urquhart, M.C., et K.A.H. Buckley
Historical Statistics of Canada. Toronto, Macmillan, 1965.

Van Oosten, John
«Michigan's Commercial Fisheries of the Great Lakes», *Michigan History Magazine*, vol. 22, n° 1 (hiver 1938), p. 3-39. Lansing.

Van West, John Jacob
«The Independent Fishermen in the Port Dover Fishing Industry: A Case Study of Their Production and Market Relations», thèse de PhD, université de Toronto, 1983.

Weiler, John M.
«Michipicoten: Hudson's Bay Company Post, 1821-1904», dans *Three Heritage Studies on the History of the HBC Michipicoten Post and on the Archaeology of the North Pickering Area*, éd. David Skene Melvin, Toronto, Historical Planning and Research Branch, Ontario Ministry of Culture and Recreation, 1980, p. 1-64.

Wellington, I.M., et C.C. James
«Presqu'isle», *Ontario Historical Society, Papers and Records*, vol. 5 (1904), p. 61-76. Toronto.

Whillans, Tom H.
«Fish Community Transformation in Three Bays within the Lower Great Lakes», thèse de maîtrise, département de géographie, université de Toronto, 1977.

Whitcher, W.F.
«Practical Results of Fish Culture in the Dominion of Canada», *Forest and Stream*, vol. 20, n° 21 (21 juin 1883), p. 408. New York.

Wightman, William Robert
Forever on the Fringe: Six Studies in the Development of Manitoulin Island. Toronto, University of Toronto Press, 1982.

Woodland, G. Bruce
«The Fisheries Research Board of Canada», *Fisheries Council of Canada, Annual Review* (1967), p. 53-55. Montréal.